



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 1er Mars 2019

N° 02 19 - FEVRIER 2019

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 1 MARS 2019

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de

Monsieur Jean-François GALLIARD

Président du Conseil départemental

Sommaire

1 - BUDGET 2019 - RAPPORT DE PRESENTATION	1
2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	119
0 - Motion en faveur d'une initiative française pour préserver l'engagement altruiste des sapeurs-pompiers	134
0 - Motion présentée par le groupe Socialiste et Républicain	137

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20190301-2019BP-BF
Reçu le 08/03/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 mars 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

40 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie CAZARD, Madame Simone ANGLADE à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Hélian CABROLIER, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

1 - BUDGET 2019 - RAPPORT DE PRESENTATION

**Commission des finances, de l'évaluation des politiques
départementales**

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués pour la réunion du Conseil départemental du 1^{er} mars 2019 et que le rapport de présentation du Budget primitif 2019 et l'ensemble de ses annexes leur ont été adressés le 15 février 2019 ;

CONSIDERANT l'examen de ce rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 22 février 2019 ;

VOTE le budget primitif 2019 du budget principal et des budgets annexes, tel qu'il est présenté dans le document budgétaire ainsi que dans le rapport de présentation joints en annexe ;

APPROUVE :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- la reconduction, au niveau de 2018, du taux de la taxe foncière bâtie et des diverses autres taxes,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés en annexe du document budgétaire,
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire,
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire ;
- les taux directeurs de tarification 2019 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits dans le présent rapport ;
- la création de 12 emplois budgétaires et la transformation d'1 poste de cadre socio- éducatif en poste d'attaché ;
- la création des enveloppes budgétaires permettant de recruter l'équivalent de 64, 5 ETP de personnel non titulaire sur le budget principal et 11 ETP de personnels remplaçants non titulaires sur le budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- la suppression de 9 postes budgétaires ;
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 207,33 € et externat (SERA) : 70,32€ ;
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.

ARRETE:

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans le tableau joint en annexe, à savoir :
 - le forfait d'externat part personnel à raison de 322,25€/ élève pour les 80 premiers élèves et 185,79€/ élève pour les suivants,
- Et les dépenses de maintenance informatique à raison de 34,07€/élève.

DONNE DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE :

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes ;
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement ;
- pour effectuer la répartition des 230 000 € de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés ;
- pour définir le profil des six emplois créés pour la Direction des systèmes d'information.

DONNE DELEGATION AU PRÉSIDENT

-pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2019 conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017 ;

-pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2019 ;

-pour effectuer les recrutements d'agents contractuels dans la limite des enveloppes affichées (64.5 ETP).

Sens des votes : Adoptée à la majorité

- Pour : 31

- Abstention : 7

- Contre : 8

- Absents excusés : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 1er MARS 2019

COMMISSION DES FINANCES, DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

OBJET : BUDGET 2019 - RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif 2019, du département, s'élève à **369,6 M€ (en hausse de 3,1%** par rapport à 2018), **dont 18% d'évolution des dépenses d'investissement.**

C'est un budget volontaire et dynamique qui reflète la volonté forte des élus départementaux de développer l'attractivité du département en poursuivant et en amplifiant les programmes d'investissement engagés pour le développement des infrastructures routières et numériques, la modernisation des collèges et du patrimoine départemental, le soutien et l'accompagnement des communes et communautés de communes dans leur projet d'aménagement du territoire.

C'est un budget solidaire au service des aveyronnais et plus particulièrement des plus fragiles.

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Conseil départemental poursuit en 2019 les orientations du projet politique « Agir pour nos territoires ». Il travaille au quotidien à améliorer la qualité de vie des habitants de l'Aveyron sur tout le territoire, à accompagner au mieux les personnes les plus vulnérables et à renforcer l'attractivité du département. Ainsi, les solidarités humaines représentent près de la moitié du budget de la collectivité.

Le budget 2019 est aussi un budget responsable, qui est équilibré sans augmentation de la fiscalité, grâce, en partie aux efforts déployés ces dernières années pour maîtriser les charges de gestion.

SOMMAIRE

TITRE 1 : LES DEPENSES	P.5
SOLIDARITES HUMAINES ET PROXIMITE	P.9
▪ La prise en charge des personnes âgées	P.12
▪ La prise en charge des personnes en situation de handicap	P.15
▪ La politique Enfance et Famille	P.16
▪ Les politiques d'insertion sociale et professionnelle	P.20
▪ Les taux directeurs 2019	P.24
LES SOLIDARITES TERRITORIALES	P.30
▪ Le développement local	P.31
▪ L'habitat	P.33
▪ L'agriculture et l'aménagement de l'espace	P.33
▪ Le tourisme	P.37
▪ L'environnement	P.40
▪ La culture et le patrimoine culturel	P.44
▪ La politique en faveur du sport et des jeunes	P.58
▪ La politique en faveur des collégiens	P.62
▪ L'enseignement supérieur recherche et innovation formation	P.63
▪ Les collèges publics et établissements d'enseignement privé	P.65
▪ Le patrimoine départemental	P.68
▪ Les transports	P.70
▪ La coopération internationale	P.71
LES GRANDES INFRASTRUCTURES	P.73
▪ Les routes	P.74
▪ Le très haut débit et la téléphonie mobile	P.78
▪ L'aéroport Rodez-Aveyron	P.80

LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE	P.83
▪ Les charges de personnel et la gestion des ressources humaines	P.84
▪ Les frais généraux	P.89
▪ La dette départementale	P.90
▪ La dette garantie	P.90

TITRE 2 : LES RECETTES	P.93
-------------------------------	------

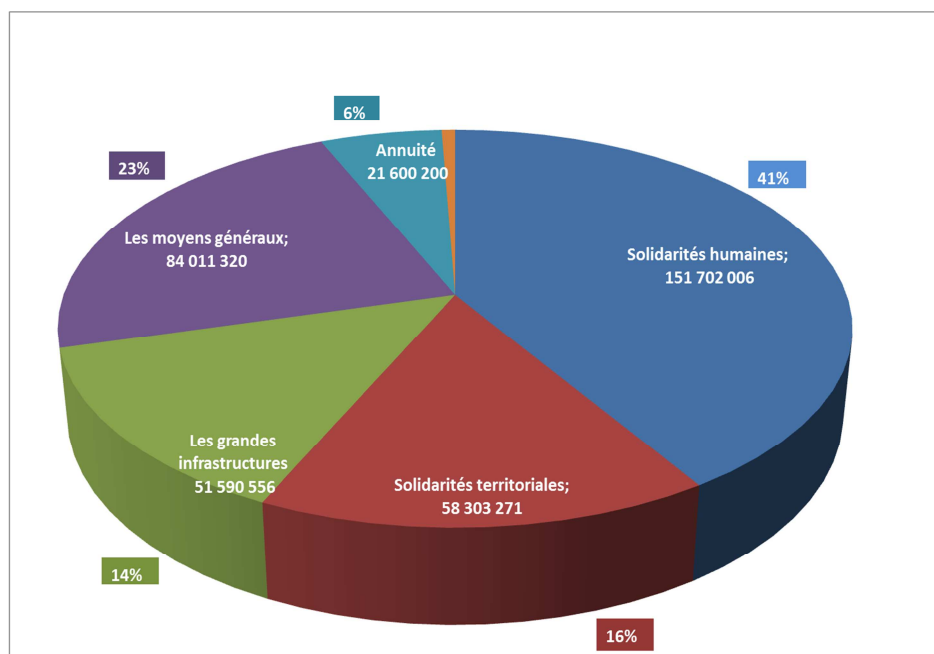
TITRE 3: LES BUDGETS ANNEXES	P.99
▪ La maison de l'Enfance et de la famille	P.100
▪ Production d'énergie	P.101
▪ La chaufferie Bois -Rue Sarrus	P.101
▪ L'aire du Viaduc de Millau	P.102
▪ L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education	P.103

TITRE 1 : LES DEPENSES

Le budget 2019 s'élève à 369 585 233€.

Quatre axes d'actions constituent le budget départemental :

- Les solidarités humaines
- les solidarités territoriales
- les grandes infrastructures
- les moyens généraux



Ces actions se déclinent en politiques et programmes comme suit :

	Dépenses Investissement	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Totales BP 2019
Solidarités humaines	2 040 006	149 662 000	151 702 006
Insertion	30 000	27 214 452	27 244 452
Personnes âgées	1 996 506	55 141 090	57 137 596
Personnes handicapées		45 114 573	45 114 573
Enfance et famille	13 500	21 299 200	21 312 700
Préventions		107 000	107 000
Diverses actions sociales		785 685	785 685
Solidarités territoriales	20 096 048	38 207 223	58 303 271
Sécurité	12 011	8 132 585	8 144 596
Développement local	5 030 896	1 545 425	6 576 321
Agriculture et aménagement de l'espace	814 500	2 370 500	3 185 000
Tourisme	820 336	3 092 500	3 912 836
Attractivité - Accueil nouvelles populations		1 059 700	1 059 700
Habitat	550 000		550 000
Environnement	832 300	786 755	1 619 055
Culture et patrimoine culturel	618 522	5 623 428	6 241 950
Sport et jeunesse	0	1 192 000	1 192 000
Enseignement supérieur et péri-scolaire	713 882	557 430	1 271 312
Coopération décentralisée		25 000	25 000
Collèges	5 215 000	6 489 100	11 704 100
Patrimoine bâti et équipements	5 477 251	5 010 000	10 487 251
Transports	11 350	1 722 800	1 734 150
Dépenses imprévues et garantie d'emprunt		200 000	200 000
Subventions diverses		400 000	400 000
Les grandes infrastructures au services de l'attractivité	39 220 000	12 370 436	51 590 436
Routes	36 200 000	10 439 856	46 639 856
Couverture numérique	3 020 000	140 000	3 160 000
Aéroport		1 790 580	1 790 580
Les moyens généraux	10 500	84 000 820	84 011 320
Charges de personnel	4500	79 000 000	79 004 500
Charges de gestion	6000	5 000 820	5 006 820
Contribution FSD et DSID		2 378 000	2 378 000
DEPENSES HORS DETTE	61 366 554	286 618 479	347 985 033
Les charges financières	18 000 000	3 600 200	21 600 200
DEPENSES TOTALES	79 366 554	290 218 679	369 585 233

▪ **LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME :**

Le tableau ci-dessous, récapitule les autorisations de programmes proposées au titre des divers programmes d'investissement et des crédits de paiement inscrits au BP 2019, et décrits dans les chapitres suivants.

PROGRAMMES	AP 2018 restant à financer	Nouvelles AP 2019	Total AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
POLITIQUE ROUTIERE	93 600 234 €	0 €	93 600 234 €	36 000 000 €	43 067 707 €	8 893 063 €		
BÂTIMENTS ET COLLEGES	36 890 155 €	1 555 000 €	38 445 155 €	9 810 000 €	12 108 89 €	13 114 402 €	3 419 664 €	
DÉVELOPPEMENT LOCAL	10 578 337 €	18 050 322 €	28 628 659 €	6 398 732 €	10 18 191 €	8 581 736 €	2 800 000 €	600 000 €
ENVIRONNEMENT CULTURE	1 319 120 €	690 000 €	2 009 120 €	952 776 €	645 253 €	4091 €		
MUSÉES	549 546 €	500 000 €	1 049 546 €	49 546 €	50 000 €	50 000 €	500 000 €	400 000 €
PROGRAMME ÉQUIPEMENT SOCIAL	5 011 761 €	59 558 €	5 071 319 €	1 996 506 €	2 167 580 €	703 650 €	203 581 €	
FORMATION SUPÉRIEURE	1 589 425 €	0 €	1 589 425 €	678 350 €	700 000 €	211 075 €		
SUBVENTION COUVERTURE FIBRE OPTIQ	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	080 000 €	2 000 000 €	
ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	185 252 €	1 200 000 €	1 385 252 €	685 251 €	300 001 €	0000 €		
TOTAL	160 723 831 €	22 054 880 €	182 778 711 €	59 571 61 €	72 279 823 €	35 365 017 €	8 923 245 €	1 000 000 €

LES SOLIDARITES HUMAINES :
DE L'ACTION SOCIALE AU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

SOLIDARITES HUMAINES ET PROXIMITE

Le budget 2019 des solidarités représente 63% des dépenses de fonctionnement du Département après prise en compte des dépenses de personnel. Il permet au Département d'assurer pleinement les missions qui lui sont imparties dans le champ des compétences sociales.

Ces dépenses ont un impact important sur l'emploi en Aveyron : plus de 4 500 emplois (3 000 équivalents temps plein) sont financés directement ou indirectement par le biais des dépenses sociales, emplois répartis sur l'ensemble du territoire départemental et non dé-localisables.

Le budget de fonctionnement des solidarités qui vous est présenté pour 2019 s'élève à **149 662 000 €** (hors dépenses de personnel). Il est en augmentation de + 2% par rapport au budget réalisé 2018 dont notamment + 8.12% pour les dépenses concernant l'enfance et la famille (dont les Mineurs Non Accompagnés), et + 4,45% pour les dépenses d'insertion. Cette augmentation de +2% dans le contexte financier contraint actuel démontre toute l'attention que la collectivité porte à ses politiques de solidarités.

La hausse la plus importante concerne le secteur de la protection de l'enfance. Elle est liée à la poursuite de l'arrivée massive sur notre territoire de Mineurs Non Accompagnés (MNA) : en 2018, 862 arrivées spontanées ont été dénombrées, contre 272 en 2017. Ces flux importants imposent la mobilisation de crédits exceptionnels pour assurer leur mise à l'abri dans l'attente de l'évaluation de leur minorité et pour augmenter les capacités d'accueil des jeunes placés sous protection du Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Ce budget va permettre le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (APA, RSA, PCH), de l'aide sociale (ASH) et la mise en œuvre ou la poursuite des différents projets, actions et interventions du Département prévus dans le projet de mandature.

Le Département poursuivra en 2019 la démarche de développement social local menée depuis 2015, à travers des actions partenariales sur les territoires, tournées vers les aveyronnais en difficultés.

En particulier, 2019 sera le premier exercice de mise en œuvre des nouveaux projets de territoire d'action sociale 2019-2021. Les Conférences Territoriales d'Action Sociale, organisées sur chaque territoire d'action sociale, concluront la concertation au printemps. Il est proposé l'inscription d'une enveloppe de 40 000 € pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles initiatives locales.

Par ailleurs, la démarche de développement social local se poursuit avec le renouvellement de l'appel à projets « culture et lien social ». Le bilan des actions menées étant extrêmement positif, un nouvel appel à projet 2019 est lancé. L'enveloppe fermée de 50 000 € est reconduite pour accompagner ce dispositif.

Enfin, le bilan intermédiaire de l'expérimentation de l'appel à projets « sport et lien social » 2018 étant encourageant, un nouvel appel à projets est lancé pour l'année 2019. Une enveloppe de crédits de 50 000 € est également proposée pour ce dispositif innovant.

■ **L'accompagnement social au plus près des personnes**

Près de 600 agents (travailleurs sociaux et médico-sociaux et agents administratifs (pour un coût de 33 M€) interviennent quotidiennement au plus près des Aveyronnais dans les 4 territoires d'action sociale, au sein des 6 Maisons des Solidarités Départementales et dans les 60 permanences réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Ils se mobilisent pour l'accès aux droits pour tous les usagers, l'écoute et la prise en compte de leurs difficultés et de leurs besoins en apportant des réponses de proximité.

Les interventions sociales réalisées sur les territoires mobilisent les budgets alloués aux différentes actions et intervention (crédits ASE, insertion...). Ces interventions s'appuient également sur des partenariats, notamment à travers le développement des Espaces de Conciliation Bancaire. Dans le cadre d'une convention avec la Banque de France, ces permanences dans les Maisons des Solidarités Départementales permettent d'apporter conseils et aides pour les personnes en situation de surendettement. La couverture départementale de ces espaces sera confortée en 2019.

Par ailleurs, le Département soutient les associations intervenant dans le domaine social : 100 000€ sont versés chaque année aux associations (enveloppe « subventions diverses »).

Viennent également en appui les mesures particulières consacrées à l'accompagnement budgétaire des personnes en difficulté (MASP pour un budget de 100 000 €), et les actions menées dans le cadre du schéma départemental de protection des majeurs vulnérables.

Noter également que 2019 sera l'année de mise en œuvre par l'Etat de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce plan national annoncé par le Président de la République le 17 octobre 2018 vise à développer la prévention par la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, et à mener une politique déterminée de sortie de la pauvreté par le travail. Cette stratégie nationale, redéployée au niveau régional et territorial, impactera sans nul doute le Département au vu de ses compétences sociales. La première étape de ce plan est la contractualisation avant juin 2019 entre l'Etat et les Départements volontaires par voie de convention d'objectifs visant à renforcer les actions de prévention et d'insertion. Le Département de l'Aveyron s'est d'ores et déjà porté candidat auprès du Préfet de Région. La signature de cette convention permettra au Département de bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense engagée par le

Département pour la mise en œuvre des actions conjointement définies. Les crédits seront inscrits en dépenses et recettes en DM1.

Enfin, **le budget intègre des mesures nouvelles relatives à la tarification des établissements et services médico-sociaux**, qui concernent les domaines du handicap, des personnes âgées et de l'enfance, ainsi que des mesures relatives à la mise en œuvre des CPOMs, dont notamment les CPOMs signés avec les services à domicile en 2018.

L'impact budgétaire global de ces mesures est de **895 000 €** dont la ventilation est précisée par domaines d'intervention.

Une annexe en fin de ce rapport budgétaire des dépenses sociales présente les taux directeurs et principes proposés pour la campagne de tarification 2019 des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant d'un financement départemental.

▪ **La prise en charge des personnes âgées :**
Dépenses de fonctionnement : **55 141 090 €**
Dépenses d'investissement :
Autorisation de Programme 2019 : 1 631 568 €
Crédits de Paiement 2019 sur AP 2018 = 1 644 674 € et sur AP 2019 = 351 832 € ; soit un total de 1 996 506 €

➤ **Le maintien à domicile** est la priorité du Département en matière de politique sociale en faveur des personnes âgées.

Les crédits inscrits à hauteur de **23 241 000 €** permettront de financer les dépenses d'APA à domicile.

Le niveau de dépense d'APA à domicile a été re-basé, suite à une année budgétaire 2018 exceptionnelle en raison de l'inscription temporaire du fonds d'appui de la CNSA à hauteur de 600 000 € en dépense et en recettes. Cette dépense n'est pas réinscrite au BP 2019, dans l'attente de précisions quant aux modalités de versement des crédits du Plan Grand Âge et Autonomie, à hauteur de 50 millions d'euros, inscrits au budget 2019 de la CNSA. Selon les premières orientations de la CNSA, ces crédits seront dédiés à l'accompagnement structurel de la réforme du financement de l'aide à domicile et à l'aide aux Départements ayant conclu un CPOM avec les SAAD.

Ces crédits intègrent la revalorisation des tarifs à hauteur de 1% négociée avec les SAAD signataires des CPOMs en 2018, ainsi que les effets du taux directeur de 1% proposé pour les SAAD hors CPOMs.

Les crédits départementaux sur l'APA à domicile comprennent également les effets des nouveaux dispositifs introduits par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) du 28 décembre 2015 ; dont notamment la majoration pour le répit de l'aidant (maxi 500 € / an) et l'aide en cas d'hospitalisation de l'aidant (maxi 900 € / aidant / hospitalisation).

Enfin, cette enveloppe comprend les effets de l'ouverture courant 2019 de l'accueil de jour itinérant sur le Sud-Aveyron. Des travaux préparatoires sont en cours avec le porteur de projet potentiel identifié suite à l'appel à projets émis.

Par ailleurs, des recettes sont attendues également de la CNSA, dans le cadre du renouvellement de la convention Section IV du budget de la CNSA. Elles serviront à financer des actions pour la modernisation et la professionnalisation des services de l'aide à domicile (aidants, télégestion, formation accueillants familiaux...).

Schéma départemental de l'aide à domicile

L'année 2019 sera marquée par la mise en œuvre des mesures du schéma départemental de l'aide à domicile, outil concrétisant son rôle de chef de file sur ce secteur défini par la loi ASV. Des groupes de travail thématiques seront réunis pour engager le déploiement concret des orientations fixées dans ce schéma.

La signature de 9 CPOMs avec les SAAD autorisés et tarifés en 2018 a permis de négocier des actions déclinant les orientations du schéma. Des premiers résultats concrets devraient être obtenus dès 2019, notamment en matière de conditions de travail des intervenants et de qualité de service.

A travers la déclinaison opérationnelle du schéma et des CPOMs, l'appui à la restructuration des SAAD sera poursuivi, en vue de pérenniser les structures du secteur. Une enveloppe de 40 000 € est reconduite afin de pouvoir financer des audits pour les SAAD en difficultés, et volontaires pour engager cette démarche.

Innovation : étude stratégique de faisabilité du déploiement de la domotique

Un prestataire a été retenu pour conduire une étude stratégique sur la faisabilité de la mise en œuvre de la domotique chez les personnes âgées en Aveyron. Cette étude sera conduite en concertation avec les acteurs du maintien à domicile et de la filière.

En fonction des résultats de cette étude, dont notamment l'analyse de l'opportunité de la structuration d'une filière aveyronnaise, une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de son déploiement sur le territoire est envisagée fin 2019.

Les crédits de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDFPPA) seront mobilisés sur ce sujet.

La prévention

Le Département s'investit pleinement en matière de prévention, en partenariat avec les autres acteurs traditionnels (CARSAT, MSA, ANAH...), par la présidence et l'animation de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDFPPA).

Installée en octobre 2016, cette conférence réunit l'ensemble des financeurs pour coordonner, développer et financer des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un programme arrêté annuellement. 2019 sera la 4ème année de mise en œuvre.

Au cours de celle-ci, au vu des conclusions de l'étude en cours sur le territoire, le volet « aidants » sera adapté.

➤ L'hébergement en établissements :

Qualité de la prise en charge des résidents : 20 120 000 € (dotation APA établissement)

La qualité de la prise en charge des personnes âgées au sein des établissements sera accompagnée par :

- **Une hausse des prix de journée** et de la dotation dépendance versée par le Département conforme aux taux directeurs maximum proposés (1,5% pour l'hébergement, et 1% pour la dépendance).
L'enveloppe APA en établissement intègre les crédits nécessaires au financement du moratoire pour compenser les effets de la réforme dépendance avant entrée en CPOM pour les EHPAD concernés. Cette mesure est complémentaire aux dispositions nationales reconduites en 2019.
- **La négociation et la signature de treize nouveaux CPOMs avec les EHPAD** en application de la loi Adaptation de la Société au vieillissement. L'enveloppe intègre des crédits dédiés au financement de mesures d'entrée en CPOM en fonction des projets proposés et, le cas échéant, pour suivre l'accélération de la convergence fixée par l'Etat sur la section soins, pour les EHPAD en convergence positive.

Par ailleurs, le Département poursuit son accompagnement aux EHPAD engagés dans des démarches d'amélioration des qualités d'accueil et de prise en charge à travers des travaux de réhabilitation ou de reconstruction des établissements.

Le « Programme d'Équipement Social » (PES) et le « Programme exceptionnel » dédié spécifiquement aux reconstructions d'établissements, sont reconduits. Ils permettent l'apport de prêts sans intérêts aux projets répondant aux critères fixés dans ces programmes.

L'autorisation de programme 2018 est arrêtée 4 548 408 €.

Une nouvelle autorisation de programme 2019 est proposée, à hauteur de 1 631 568 €.

L'enveloppe globale de crédits de paiements 2019 s'élève à 1 996 506 € :

- 1 644 674 € au titre de l'AP 2018,
- 351 832 € au titre de l'AP 2019.

Ce dispositif sera abondé selon l'avancement des projets, en décision modificative.

Enfin, le Département pourra accompagner les EHPAD en grandes difficultés par le financement, dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'ARS, d'audits organisationnels et financiers. Une enveloppe de 20 000 € est proposée pour apporter une subvention aux EHPAD concernés.

L'accès à tous en EHPAD quels que soient ses revenus :

Près de 70% des places des établissements sont habilitées à l'aide sociale. Le budget imparti aux dépenses d'aide sociale pour les personnes hébergées en établissements s'élève à **10 400 000 €**.

En matière d'aide aux structures d'hébergement intermédiaires, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015, les résidences autonomie (ex-foyer logements) sont dotées depuis 2018 par le

Département d'un **forfait autonomie** pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Le montant total des crédits à engager en 2019 pour les forfaits autonomie et les crédits **prévention** de la conférence des financeurs s'élèvent à **458 000 €** au total.

La coordination gérontologique

La coordination gérontologique est conduite sur les territoires par l'intermédiaire du réseau des Points Info Séniors. L'ambition est de couvrir le territoire départemental au cours de la mandature.

Une création et une extension de Point Info Seniors (PIS) ont été conventionnées en 2018 et deux autres sont prévues sur le territoire aveyronnais en 2019 pour poursuivre le maillage du territoire par ces dispositifs, portant ainsi à 14 le nombre de PIS qui seront opérationnels à la fin de l'année 2019.

Les crédits impartis à l'ensemble de la coordination s'élèvent à **517 725 €**.

■ La prise en charge des personnes en situation de handicap : Dépenses de fonctionnement : 45 114 573 €

Le niveau de dépenses de l'Aide Sociale à l'Hébergement pour Personnes Handicapées (ASH PH) a été re-basé suite au déploiement de l'ASH nette pour l'ensemble des établissements du CPOM ADAPEI et du CPOM ABSEAH. La participation des personnes en situation de handicap à leur prise en charge est dorénavant collectée directement par ces établissements, et le Département ne verse plus que la part qui lui incombe. Ainsi, l'avance de dépense pour les résidents n'est plus inscrite en dépense et en recettes. **Ce rebasage représente un volume de près de 4,2 millions d'euros.**

Le budget imparti à ces dépenses permettra la prise en charge des dépenses de PCH (9 799 173 €), encore en augmentation en 2018 (+4,15 %) (nombre de bénéficiaires, évolution des plans de compensation et impact de la hausse des tarifs horaires des SAAD), les frais d'hébergements ou de prise en charge des ayants droits dans les établissements ou par les services dédiés aux personnes en situation de handicap.

De nouvelles opérations de restructuration d'établissements seront accompagnées, dans la limite des crédits inscrits.

La négociation de CPOMs avec les gestionnaires d'établissements et services pour personnes en situation de handicap se poursuit. Après l'ADAPEI et l'ABSEAH en 2017, les Charmettes en 2018, la négociation en cours avec l'ADPEP12 devrait aboutir au 1^{er} semestre 2019. Il s'agira du premier CPOM conjoint avec l'ARS sur le secteur du handicap.

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD continuera à faire l'objet d'une étude attentive. Le bilan de l'expérimentation d'une unité dédiée est en cours. Dans cette attente, les crédits relatifs à cette expérimentation sont réinscrits.

Suite à l'appel à projets conjoint avec l'ARS lancé en 2018 pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés psychiques (SAMSAH psy), celui-ci sera opérationnel à compter du 1^{er} février 2019. Une enveloppe de crédits de 234 000 € est inscrite à ce budget, conformément au cadre fixé dans l'appel à projets.

Subvention exceptionnelle à la MDPH

Pour mémoire, le Département, pour pallier la non revalorisation des dotations de l'Etat à cet établissement, apporte une participation exceptionnelle de fonctionnement depuis plusieurs années, en complément de sa participation annuelle ainsi que de la mise à disposition des locaux et de personnel.

Pour l'année 2019, le montant inscrit est de 415 000 €. Cette participation exceptionnelle permet ainsi à la MDPH de remplir pleinement sa mission de service public en faveur des personnes handicapées.

■ La politique Enfance Famille

Dépenses de fonctionnement : 21 299 200 € (hors dépenses de rémunération des assistants familiaux prises en compte sur le budget général des dépenses de personnel)

Dépenses d'investissement : 13 500 €

Le budget imparti aux dépenses de prévention et de protection de l'enfance et de la famille relève des compétences obligatoires de la collectivité et répond aux orientations retenues dans le projet de mandature adopté en 2016 et dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et de la famille adopté le 15 décembre 2017 pour la période 2018 – 2022. Ce budget va permettre de maintenir et de conforter les interventions et actions menées par le Département dans cette politique.

En 2019, ce budget est marqué à nouveau par l'adaptation des moyens alloués à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui nous sont confiés.

Deux grands axes d'intervention sont mobilisés :

➤ La prévention

L'intervention du Département en matière de prévention qu'elle soit directement assurée par ses services ou déléguée à des partenaires, notamment associatifs, a pour but de répondre à des difficultés ponctuelles ou plus durables qui altèrent les

équilibres familiaux et le développement des enfants aux plans éducatifs, de la santé, de la sécurité.

C'est dans et autour de l'espace de vie des enfants et de leurs parents que ces actions sont développées. Les nombreuses interventions des professionnels des Maisons de Solidarité Départementales (MSD) ou des partenaires associatifs mandatés répondent aux demandes d'aide formulées par les familles elles même et visent à donner à ces dernières les clefs de la résolution de leurs problèmes.

Frais de prévention 2 482 500 € dont :

- **Les travailleuses d'intervention sociales et familiales (TISF)** sont des acteurs importants dans la mesure où elles officient au sein même du domicile familial. Mobilisées par les MSD, elles apportent un soutien concret et direct aux parents dans les actes de l'éducation et du quotidien des enfants. Les deux associations partenaires que sont l'UDSMA (pour la MSD de RODEZ) et l'ADAR (pour la MSD de Villefranche de Rouergue – Decazeville) assureront entre 10 000 et 11 000 heures d'intervention pour un budget prévisionnel de 425 000 €.
- **Les aides financières à l'enfance** attribuées à leur demande aux familles permettent de répondre soit à des besoins prioritaires et de première nécessité à des enfants au domicile des parents soit à des aides au projet. L'attribution de ces aides sont fixées par le règlement départemental d'aide sociale. Plus de 1000 familles ont été bénéficiaires d'au moins une aide en 2017.

Il est prévu un budget prévisionnel 2019 de 250 000 €.

- **Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) :** se traduisent par l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès de l'enfant au domicile de ses parents lorsqu'une situation de danger est repérée. Décidées par le juge des enfants, elles sont à charge financière du Département de l'Aveyron pour toute mesure décidée par la juridiction du Département, y compris pour des enfants domiciliés hors département (l'un des deux parents doit être domicilié dans l'Aveyron). Cette ligne de dépense concerne les mesures exercées par le secteur associatif de l'Aveyron (MECS Millau Ségur, MECS Emilie de Rodat, MECS Oustal) et les associations hors département désignées par les magistrats.

Le budget prévisionnel 2019 est de 1 050 000 €.

- **Les tiers dignes de confiance (TDC)** sont souvent des proches de l'enfant (grands parents, oncle, tante), ce qui lui garantit des conditions affectives et de proximité familiale utiles pour lui. C'est le juge des enfants, dans le cadre de l'assistance éducative, qui peut confier un mineur à un tiers. Il revient alors au Département, selon la décision du magistrat, d'assurer les dépenses d'entretien et d'éducation de l'enfant. Nous versons au tiers, selon l'âge de l'enfant, 14,12 € ou 15 € par jour et par enfant. Ce versement concerne plus de 30 enfants par an.

Le budget prévisionnel 2019 est de 220 000 €.

- **La Protection Maternelle et Infantile** intervient prioritairement sur le champ des actions prénatales (visites à la maternité ou à domicile) et auprès des 0-6 ans (permanences puéricultrices, bilans de santé en école maternelle). Les sages-femmes sont des acteurs importants dans l'accompagnement des jeunes mamans lors de leur retour au domicile après un accouchement. Le budget prévisionnel est de 437 500 €, incluant le subventionnement des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF).

Enfin, l'enveloppe de 100 000 € dédiée à la mise en place d'une **Maison Départementale des Adolescents (MDA)** est réinscrite. La MDA n'ayant pu voir le jour selon la formule de GIP initialement envisagée, l'Agence Régionale de Santé s'est engagée à reprendre le projet en 2019 pour identifier comment accompagner ce public d'adolescents sur notre territoire, et en particulier ceux présentant des fragilités psychologiques. Ces crédits seront mobilisés si nécessaire pour accompagner les mesures qui seront identifiées à l'issue de cette réflexion.

➤ **La protection de l'enfance :**

La séparation physique de l'enfant de son domicile familial est parfois une mesure de protection incontournable, lorsque les réponses d'accompagnement au domicile se révèlent insuffisantes ou inadaptées. Elle est généralement décidée par le juge des enfants.

Le Département s'est attaché depuis plusieurs années à développer une politique volontariste de développement de l'accueil des enfants en familles d'accueil, ce mode d'accueil proposant un environnement affectif de proximité plus respectueux des besoins des enfants, notamment des plus jeunes.

Près des deux tiers des 650 enfants confiés au Département au 31 décembre 2018, étaient accueillis par près de 200 assistants familiaux salariés du Département.

Alors que la plupart des Départements français équilibrent les accueils entre institutions et assistants familiaux, le Département de l'Aveyron a toujours fait appel à la mobilisation des assistants familiaux pour permettre de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et adolescents qui lui sont confiés.

Leur implication quotidienne est à souligner et témoigne de l'approche qualitative du Département de l'Aveyron à cet égard.

L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est une préoccupation quotidienne pour le Département.

Le flux d'arrivées en Aveyron de jeunes se présentant comme mineurs au cours de l'année 2018 s'est élevé à 862. Cet afflux a pris une ampleur inédite par rapport à 2017, année déjà marquée par une hausse importante des arrivées (272). Ce taux de hausse est supérieur à celui constaté dans les autres départements d'Occitanie.

Tout au long de l'année 2018, le développement de l'offre d'accueil s'est poursuivi, avec la volonté d'éviter les situations d'errance des mineurs. De nombreux acteurs se

sont mobilisés, dont notamment les associations aveyronnaises aux côtés du Conseil Départemental, pour organiser leur mise à l'abri. Les conditions d'organisation du primo-accueil, de leur évaluation sont posées depuis le mois de mai dernier dans le cadre d'une convention tripartite Etat, Tribunal de Grande Instance, Département. Ainsi, le 115 est la porte unique d'entrée d'accueil pour les MNA arrivants en Aveyron.

Aujourd'hui, 109 places de mise à l'abri sont prévues à cet effet. Au cours de l'année 2019, le nombre de places sera adapté en fonction des flux constatés, ainsi que des moyens disponibles.

Le budget prévisionnel 2019 prévoit la reconduction du financement de ces places de mise à l'abri. Il sera modifié en décision modificative si nécessaire, en fonction de l'évolution des flux.

Par ailleurs, au vu du nombre de MNA confiés au Département (61 supplémentaires en 2018), 21 nouvelles places d'hébergement permanent ont été déployées courant 2018 par extension de la capacité d'hébergement de trois associations aveyronnaises habilitées en protection de l'enfance.

Un appel à projets publié pour la création de 25 nouvelles places a été relancé fin 2018, après un 1^{er} appel à projets déclaré infructueux faute de candidat dans l'objectif l'installation de ces places à compter du 2^{ème} semestre 2019.

Le budget prévisionnel intègre le financement en année pleine des nouvelles places créées en 2018, à hauteur de **660 000 €**, ainsi que le financement de 25 places supplémentaires à compter de juin 2019 : **500 000 €** ; soit une augmentation totale de 1,16 M€ du budget pour la prise en charge de l'hébergement des MNA.

Ainsi, le budget prévisionnel proposé pour l'ensemble des dépenses de prise en charge des MNA en 2019 s'élève à un total de **5 630 500 €**.

Les mesures nouvelles identifiées pour l'année 2019 pour les MNA seront couvertes en partie par les aides de l'Etat pour leur évaluation, leur mise à l'abri et leur prise en charge : le montant est évalué à 1,47 million d'euros, contre 793 750 € perçus en 2018.

Par ailleurs, pour les **frais d'hébergement**, nous prévoyons en 2019 un enveloppe de **11 203 000 €, dont :**

- Maisons d'Enfants à Caractère Social : 7 700 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant. Cette prévision prend en compte la hausse des prix de journée en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) proposée à l'Assemblée Départementale (taux directeur de 1% pour l'internat).
- Dotation de la Maison Départementale Enfance Famille : 2 177 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant.
- Lieux de Vie et d'Accueil : 1 326 000 €

▪ **Les politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA :**

Dépenses de fonctionnement : 27 214 452 €

Dépenses d'investissement : 30 000 €

C'est un budget en hausse de +4,45% qui vous est proposé par rapport aux dépenses réalisées en 2018.

Le Département conduit ses politiques d'insertion à l'intention des bénéficiaires du RSA pour lesquels il verse l'allocation. Les actions d'insertion prennent la forme d'un accompagnement social ou professionnel contractualisé entre l'institution et le bénéficiaire. Cet accompagnement est principalement conduit par les services sociaux du Département, Pôle Emploi, et la Mutualité Sociale Agricole. Pour cet accompagnement, le Département fait appel à plus de 40 organismes partenaires (institutions ou associations) afin de rechercher les compétences nécessaires pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le budget dédié à ces partenariats qui constituent le socle des politiques d'insertion sera de **1 000 000 €** en 2019.

Le Département disposera également d'aides financières individuelles attribuées aux personnes en situation de précarité afin de les aider dans leur parcours d'insertion (aides individuelles à l'insertion, Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés et Fonds de Solidarité Logement).

Enfin, le Département conduit des projets dans le cadres de sa politique d'insertion afin de favoriser les conditions d'insertion des bénéficiaires du RSA en faisant la promotion des clauses d'insertion sociales, en levant les freins à la mobilité ou en permettant l'accès au microcrédit.

L'instruction des demandes de RSA et le paiement de l'allocation :

➤ **au paiement de l'allocation RSA : 23 969 750 €**

Au cours de l'année 2018 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a augmenté en Aveyron (+4,9%) après avoir connu une année 2017 stable. Sur les douze derniers mois, le Département a enregistré 3 106 entrées dans le dispositif RSA contre 1 495 sorties.

La mise en place de l'instruction du RSA par téléservice (décret du 1^{er} février 2017) depuis janvier 2018 a des conséquences réelles sur le nombre d'ouvertures de droits au RSA, car son instruction est simplifiée et allégée quant à la production de pièces justificatives à l'entrée.

Le budget proposé table donc sur un maintien des tendances constatées en 2018 en matière de dépense rSa, soit + 3,8%.

L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA

L'insertion des bénéficiaires du RSA est organisée dans le cadre du projet Parcours d'insertion mis en œuvre depuis janvier 2013, et adaptés dans le cadre du nouveau Programme Territorial d'Insertion en 2017.

Au cours de l'année 2018, 3 106 personnes sont entrées dans le dispositif RSA, et 1 344 en sont sorties.

Les sorties du dispositif RSA sont mesurées ainsi :

- sorties de Pôle Emploi	645
- sorties des structures d'insertion socio-professionnelle	211
- sorties des services sociaux	488

Un nouveau Programme Départemental d'Insertion a été adopté en avril 2017, il définit la politique d'insertion sociale et professionnelle qui sera développée jusqu'en 2021.

Dans la continuité des orientations du programme de la mandature, le PDI propose plusieurs actions visant le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa. Deux sont actuellement mises en œuvre :

- Favoriser le placement et le maintien dans l'emploi de bénéficiaires du rSa en faisant appel à un prestataire pour développer ce service à côté de l'offre de Pôle Emploi. Le dispositif est opérationnel depuis juillet 2018. Le budget prévisionnel intègre le fonctionnement sur une année de ce dispositif, avec la cible de 200 bénéficiaires du rSa confiés au cours de l'année.

- Favoriser l'accès aux métiers d'aide au maintien à domicile pour les publics en insertion. Une étude de Gestion Territoriale des Emplois et Compétences, dont les conclusions ont été rendues en juin 2018, identifie des mesures à mettre en place sur le territoire.

Les actions de placement dans l'emploi conduites depuis la mise en place du projet Parcours d'Insertion en 2013 sont reconduites notamment le partenariat avec les Espaces Emploi Formation (anciens Points Relais Emploi) ainsi que les missions d'accompagnement des travailleurs non-salariés.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion qui a été validé en décembre 2017 permet la mise en œuvre partenariale du PDI.

Par ailleurs, l'ensemble des moyens permettant de reconduire les partenariats avec les structures d'insertion – 40 en 2018 – sont renforcés, permettant de proposer un accompagnement social ou professionnel à plus de 1 400 bénéficiaires du RSA.

Les politiques d'insertion seront renforcées en 2019 avec les mesures du plan de lutte contre la pauvreté dont il est fait état en début de rapport et qui prévoit une contractualisation avec l'Etat, dans la continuité du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. De nouveaux projets d'insertion professionnelle pourront être mis en œuvre dans le cadre de ce conventionnement.

Les **aides individuelles à l'insertion** sont créditées à hauteur de 100 000 € et permettent d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs projets d'insertion sociale ou professionnelle.

Le fonds d'aide aux jeunes en difficultés permet d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, soit pour des projets d'insertion sociale ou professionnelle, soit pour des aides d'urgence. Ses modalités d'attribution et de mise en œuvre ont été révisées en 2018 pour tenir compte du développement de dispositifs sociaux envers les jeunes, la garantie jeune notamment. Ce fonds est crédité à hauteur de 100 000 €.

Les Contrats aidés : 700 000 €

Au cours de l'année 2018, 94 bénéficiaires du RSA ont contracté un Contrat Aidé et sont ainsi sortis du dispositif RSA pour devenir salariés d'une entreprise, d'une association ou d'une structure de l'insertion par l'activité économique.

La réforme des contrats aidés initiée par l'Etat a été mise en place au cours de l'année 2018.

Le volume global de contrats aidés dans le secteur non marchand a baissé. Dans le secteur marchand, le Département a conservé sa capacité de prescription d'emplois aidés.

Le contrat initiative emploi (CIE) est mobilisé dans le cadre de ses actions de placement dans l'emploi, tant dans les métiers de l'aide à domicile, que dans les zones où des métiers en tension sont repérés.

Le budget de 700 000 € permettra au Département de financer la part des contrats dont il a la responsabilité. 104 contrats étaient en cours au 31/12/2018.

Les politiques d'Insertion par le Logement Dépenses de fonctionnement : 1 092 702 €

Le Département mène une politique d'insertion par le logement définie dans le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, signé le 15 mars 2016 et mis en œuvre depuis.

Cette politique se décline en 2 objectifs principaux :

- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'outil d'intervention privilégié du Département pour aider financièrement les personnes en situation de précarité à accéder ou se maintenir dans un logement, ou être aidées pour payer des factures impayées d'énergie.

La gestion budgétaire et comptable de ce budget, qui est également alimenté par d'autres contributeurs (CAF, EDF, Engie, SIEDA) est déléguée à la Caisse d'Allocations Familiales. Pour l'année 2019, les crédits du Fonds de Solidarité Logement sont renouvelés à hauteur de 438 790 €.

Par ailleurs, le Département finance les Accompagnements Sociaux Liés au Logement à hauteur de 200 000 €. La convention de partenariat avec l'opérateur sera reconduite dans le courant de l'année 2019.

Enfin, le Conseil Départemental financera également en 2019 l'animation du **Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »** pour la première année du nouveau marché confié à Oc'Théa, après appel d'offres conjoint avec l'Etat pour le renouvellement de cette action. Ce programme permettra de favoriser les investissements dans le bâtiment et de lutter contre la précarité énergétique. Au total, le 1^{er} marché a permis d'accompagner 33,5 M€ de travaux sur la période 2015-2018, pour 1 410 dossiers agréés.

La participation financière du Département s'élève 453 912 €, l'Etat remboursant 80% de la somme au Département.

▪ **Les autres dépenses : 893 685 €**

Au-delà des prestations légales versées et des projets menés, le Pôle des Solidarités Départementales mobilise des crédits divers afin de permettre le fonctionnement des équipes médico-sociales. Les frais de déplacements (200 000 €) et les frais d'affranchissement (72 000 €) en font ainsi partie. Différents marchés sont également nécessaires pour garantir l'accompagnement social quotidien : vaccins (45 000 €), médicaments et consommables médicaux (6 200 €) par exemple. Un appui aux équipes de travailleurs sociaux est également reconduit à travers une prestation de supervision (30 000 €).

De plus, certaines aides ne s'inscrivent pas dans un domaine d'intervention ciblé mais participent de l'aide sociale généraliste aux personnes en difficultés : c'est ainsi le cas des secours d'urgence (20 000 €). Le Département poursuit également l'opération « Noël Solidarité » (56 000 €) consistant à apporter une aide financière à des associations pour mener des actions ciblées sur la période de Noël.

Dans le domaine de la prévention santé, la collectivité maintient son soutien à des associations œuvrant en faveur de la prévention et du dépistage du cancer (62 000 €).

ANNEXE

Taux directeurs et cadrage de la campagne de tarification 2019 des établissements et services médico-sociaux

Cadre réglementaire et éléments de contexte

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose (article L.313-8; 5° de l'article R.314-22) que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Chaque année, il convient donc de déterminer les taux directeurs maximum et les enveloppes budgétaires maximum mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification, lesquelles se traduisent en mesures nouvelles au sein du BP.

En effet, la tarification des établissements et services est un des facteurs qui jouent sur l'évolution des prestations sociales versées par le Département :

- les taux directeurs votés en faveur des établissements pour personnes âgées se répercutent sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement d'une part (prix de journée) et l'APA en établissement d'autre part (dotation dépendance) ;
- les taux directeurs votés en faveur des établissements et services pour personnes handicapées ont un impact également sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement en faveur de ce public ;
- le taux directeur en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) se répercute prioritairement sur l'évolution de l'APA à domicile et marginalement sur la PCH (prestation de compensation du handicap) ;
- les taux directeurs en faveur des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance jouent sur les crédits d'hébergement et d'accompagnement en matière d'ASE (aide sociale à l'enfance).

2019 est la 3^{ème} année de mise en œuvre de la réforme de la tarification de la dépendance. La détermination des moyens alloués à la dépendance s'effectue en application d'une convergence tarifaire sur 7 ans, en fonction du niveau de dépendance des établissements comparé à la valeur de référence départementale. La répartition des moyens entre les structures est donc progressivement ajustée.

Afin d'accompagner les EHPAD dans cette transformation, le moratoire sur les moyens alloués aux EHPAD « perdants », après cumul des dotations soins et dépendance, initié en 2018 est maintenu : le Département compensera à l'euro près les baisses pour les EHPAD concernés jusqu'à signature des CPOMs, après prise en compte des mesures nationales.

Par ailleurs, et à l'instar de ce qui a été décidé récemment par l'Etat pour le forfait soins, les crédits dépendance proposés au BP 2019 permettront l'activation d'une mesure d'accélération de la convergence positive (3 ans au lieu de 5 ans restant

désormais), pour les structures entrant en CPOM (26 concernées depuis le 1^{er} janvier 2017).

Cette modulation du rythme de convergence du forfait dépendance, autorisée par les textes, était identifiée dans la délibération de la CP du 28/09/2018 autorisant le Président du CD à signer les CPOM PA.

Enfin, le « Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires» (CITS) est transformé, à compter de 2019, en baisse de charges. L'impact financier représente une baisse des charges de l'ordre de 1,5% à 2,5% de la masse salariale chargée.

Pour l'année 2019, le Département laisse à nouveau le gain de cette mesure aux établissements et services en bénéficiant.

Les taux directeurs proposés

Les taux directeurs sont arrêtés :

- de manière distincte selon les différents types d'établissements et de services ;
- Par groupes de dépenses (I, II, III) ainsi que de manière globale sur l'ensemble du budget.

Ils doivent être compris comme des taux maximum dans la limite desquels doivent être contenues les dépenses des établissements (total classe 6). Ainsi, si l'équilibre budgétaire de la structure le permet et afin de faire tenir au final l'ensemble des dépenses concernées dans l'enveloppe départementale, les tarifs de certaines structures devront être arrêtés sans que ces taux maximum soient systématiquement atteints.

Pour rappel, dans les budgets des structures, le groupe I correspond aux dépenses d'exploitation courante (électricité, eau, alimentation, produits d'entretien...), le groupe II aux dépenses de personnel et le groupe III aux dépenses de structure (loyers, frais financiers, assurances...).

1) Etablissements pour personnes âgées

- a) Taux directeur de la section dépendance pour l'ensemble des structures et modalités d'application de la réforme dépendance.

Pour l'année 2019, il est proposé de fixer un taux directeur maximum de 1% sur la section dépendance.

Dans le cadre de la réforme de la tarification, il n'est pas nécessaire de le décliner par groupe pour les EHPAD.

Pour les autres structures, il se déclinera ainsi :

Groupe I : 1%

Groupe II : 1%

L'enveloppe budgétaire correspondante au budget 2019 s'élève à 200 000 €.

En complément à ce taux directeur positif, le Département prendra en compte la hausse de la valeur point GIR induite par les mesures favorables prises en faveur des EHPAD en 2018 : la valeur de référence départementale pour la convergence s'élèvera à 7 € TTC en 2019, contre 6,92 € TTC en 2018, soit une hausse de + 1,15%, correspondant à un effort budgétaire estimé à 100 000 €.

Enfin, à compter de 2019, la réforme de la tarification sera pleinement appliquée avec la prise en compte de la modulation d'activité. Ainsi, le taux d'occupation des établissements sera intégré dans le calcul du forfait global dépendance, en application des décrets relatifs à cette disposition.

b) Taux directeur de la section hébergement pour les structures habilitées totalement à l'aide sociale

Il est proposé un taux directeur maximum de 1,5%,
dont Groupe I : 1,5%
dont Groupe II : 1,5%

Ce taux maximum pourrait faire l'objet d'une dérogation en cas de projet majeur d'investissement, dans la limite du tarif plafond de 60 € défini pour les projets majeurs de réhabilitation.

L'enveloppe budgétaire correspondante s'élève à 150 000 € au budget 2019.
Il sera décliné selon la procédure habituelle pour les EHPAD hors CPOM.

Pour les EHPAD entrant en CPOM, ce taux maximum serait modulé selon les critères suivants :

- Prix de journée (PJ) actuel : modulation selon la situation par rapport au prix de journée moyen départemental 49,13 €, afin de contenir l'évolution du prix de journée sur l'ensemble du territoire départemental.

Niveau du prix de journée (PJ)	Modulation du taux plafond
PJ < moyenne départementale	1,5 %
moyenne départementale < PJ < 50 €	1 %
50€ < PJ < 55 €	0,5 %
PJ > 55 €	0 %

- Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Stratégie de l'EHPAD en matière d'attractivité ;
- Santé financière de l'établissement et projections pluriannuelles.

c) Modalités de fixation du tarif aide sociale pour les structures habilitées partiellement à l'aide sociale

Conformément à l'article L.342-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les EHPAD habilités partiellement à l'aide sociale qui ont signé une convention d'aide

sociale avec le Département, le prix de journée est réévalué dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'arrêté fixant l'augmentation maximum du prix pour le socle de prestations d'hébergement en 2019 a été publié le 29 décembre 2018, le taux national fixé est de 1,25%.

Dans tous les cas, afin d'assurer l'équité entre établissements pour personnes âgées, il est proposé de ne pas systématiquement appliquer ce pourcentage maximum. Le prix moyen de journée de ce type d'établissements (sur la base des 6 établissements publics autonomes habilités totalement), qui s'élève à 47,45 € en 2019, est pris en compte pour fixer l'augmentation accordée à chacun des établissements

Il est proposé que le taux ministériel soit décliné de la manière suivante :

- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD inférieur à la moyenne départementale : 1,25%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 47,45 € et 50 € : 0,625%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 50 et 55 € : 0,3125%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD supérieur à 55 € : pas de hausse.

2) Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées

Le taux directeur de 1% s'applique sur le tarif pour les SAAD signataires des CPOMs en 2018, conformément aux engagements pris lors de la négociation.

Pour les SAAD autorisés et tarifés hors CPOM, il est proposé un taux directeur **maximum** de 1%.

L'enveloppe budgétaire globale pour la tarification des SAAD 2019 s'élève à 235 000 €.

Le tarif horaire de remboursement de l'APA pour les interventions par des services à domicile autorisés et non tarifés est maintenu à 20,50 €/h en 2019.

3) Les établissements et services pour personnes handicapées

Considérant le cadre fixé aux associations s'étant engagées dans la négociation d'un CPOM (0% sur 5 ans), ainsi qu'à la lecture des Comptes Administratifs (CA) 2017, il est proposé d'avoir la même approche pour toutes les associations et de ne pas allouer d'augmentation des moyens, sauf à mobiliser les réserves et reports à nouveau des années passées.

Le CPOM avec les PEP12 est conduit sur les mêmes bases de négociation que pour les autres opérateurs, à savoir 0% sur 5 ans.

4) Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Comme les années passées, il vous est proposé de distinguer les taux directeurs, pour l'internat d'une part qui subit les contraintes les plus importantes et pèse majoritairement dans la situation financière des MECS, et pour les autres services d'autre part qui ont des prix de journée assez élevés.

Pour l'internat, il est proposé un taux directeur maximum de 1%,
Dont groupe I : 1%
Dont groupe II : 1%.

Il faut noter que ces dernières années, les réserves de compensation des structures ont été mobilisées en atténuation des prix de journée et les budgets ont été revus et rebasés pour chaque dispositif en 2015. Cela justifie la différence faite avec le secteur du handicap.

Pour les services de l'aide sociale à l'enfance, il est proposé un taux directeur maximum de 1%, décliné au cas par cas selon la situation spécifique à chaque structure. En priorité, les réserves et report à nouveau des années passées seront mobilisées.

L'enveloppe budgétaire maximale correspondante au BP s'élève à 150 000 €.

Pour les structures nouvellement autorisées pour la prise en charge des MNA, un taux directeur de 0% est proposé pour l'année 2019 au vu du niveau élevé de tarif de départ, et de l'analyse des CA 2017.

La négociation du CPOM avec la MECS Oustal se poursuivra en 2019, sur la base d'un maximum de 1% par an sur 5 ans de hausse du budget de fonctionnement.

Il sera proposé à une autre association gestionnaire de MECS d'engager la négociation d'un CPOM à compter du 2^{ème} semestre 2019, pour une signature envisagée courant 2020. Il est proposé de conduire cette négociation sur la même base de 1% par an sur 5 ans de hausse du budget de fonctionnement.

Enfin, suite à évolution réglementaire, la tarification des LVA sera transformée en convention bilatérale avec les LVA intervenant pour le Département. Cette convention sera proposée sur la base de la dernière tarification pour les LVA concernés en 2019.

5) Précisions sur le Groupe III pour l'ensemble des structures

Pour les dépenses suivantes du groupe III : charges financières (compte 66) et dotations aux amortissements (compte 68 ou 6811), tous secteurs confondus : prise en compte des dépenses réelles, telles que prévues dans les programmes pluriannuels d'investissement validés par les autorités de tutelle.

A noter toutefois que les projets d'investissement présentés au Département devront intégrer la contrainte budgétaire départementale. Aussi, il est attendu que ces projets soient définis dans une logique de recherche d'économies permettant de limiter au maximum les surcoûts engendrés sur le budget annuel d'exploitation. A défaut, les éventuels surcoûts devront être absorbés par la mobilisation des résultats excédentaires des exercices antérieurs provisionnés. En particulier, les surcoûts d'exploitation des plans pluriannuels d'investissement (PPI) de renouvellement devront être nuls.

LES SOLIDARITES TERRITORIALES :
LE DEPARTEMENT ACTEUR ET PARTENAIRE

UN EFFORT FINANCIER AMPLIFIE DANS LA SECURITE ENVERS NOS CONCITOYENS ET LEURS BIENS

Le Conseil départemental et le Service d'Incendie et de Secours sont des partenaires permanents pour assurer auprès de nos populations la protection et la sécurité des personnes et des biens.

En 2019, le Conseil départemental augmentera sa contribution annuelle de plus de 3%, portant celle-ci à **8 048 091€**.

Par cette contribution amplifiée, le service départemental d'Incendie et de Secours pourra assurer un service de qualité et de proximité sur une couverture territoriale équilibrée.

Ce partenariat permettra aussi de prendre en compte les grands enjeux des problématiques de distribution des secours, de soutenir la recherche et l'accélération du volontariat sur chaque centre d'Incendie et de Secours.

Enfin, les efforts financiers consacrés par notre collectivité envers le SDIS permettront chaque année de conduire un programme ambitieux de construction, de modernisation, d'agrandissement et de réhabilitation des centres de Secours et d'Incendie.

800 000 € sont proposés en Autorisation de Programme pour accompagner les projets de construction, extension ou réhabilitation de casernes avec un crédit de paiement de **40 000 €** pour l'année 2019. Enfin pour honorer les engagements antérieurs, **244 476€** de crédits de paiements sont requis.

Concernant le Comité de Sécurité Routière en Aveyron, il vous est proposé de maintenir la contribution du Département à **84 494€**

LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le 29 janvier 2018 ont été approuvés les dispositifs départementaux supports au conventionnement « AGIR POUR NOS TERRITOIRES » proposé aux intercommunalités. Pour mémoire, à contrario des partenariats développés jusqu'à présent, il a été proposé aux intercommunalités un partenariat à la carte structuré autour des priorités propres à chaque territoire et choisies par ces derniers. Dans la pratique, il appartenait à chaque intercommunalité d'identifier parmi les thématiques proposées celles qu'elle souhaite appréhender d'ici à 2020 de nature à conforter l'attractivité de son territoire et capter de nouveaux arrivants : les champs possibles étaient pluriels à savoir l'habitat, les espaces de télétravail-coworking et tiers lieux, la politique d'accueil, le maintien et le retour des jeunes diplômés et enfin les projets structurants d'intérêt communautaire.

Toutes les communautés de communes ainsi que Rodez Agglomération ayant souscrit au partenariat proposé, 19 conventions sont aujourd'hui effectives augurant des partenariats financiers sur les projets matures et nécessitant par conséquent des Autorisations de Programmes confortés dans une moindre mesure par des crédits de paiements.

En suivant la délibération précitée du 29 janvier 2018, et à l'appui de la réunion du 23 février 2018, il s'est agi de revisiter les dispositifs à l'attention des communes dans le cadre d'une relecture des programmes départementaux ayant notamment abouti à la création du PIC (Programme d'Intérêt Communal). A travers ce programme, le Département, collectivité par essence de proximité, entend exprimer une solidarité territoriale à l'égard des communes et accompagner à ce titre les travaux à intervenir sur les mairies, écoles, espaces associatifs mais également l'aménagement de locaux pour l'accueil de services de santé ainsi que des opérations d'investissement en faveur des services marchands en milieu rural en cas de carence de l'initiative privée. L'aménagement d'espaces publics dans le cadre d'opération cœur de village ou bourg centre relève également dudit programme qui requiert des crédits tant les projets sont nombreux.

Globalement, et pour conforter notre partenariat avec le bloc communal (communes et intercommunalités) et accompagner les projets qui seront appréhendés au titre du programme Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire (ESIC) mais également du programme dédié aux espaces de coworking ainsi que les opérations qui seront imputés sur le programme Projets d'Intérêt Communal, une Autorisation de Programme de **15,1 Millions d'€** est proposée, alimentée à hauteur de **775 000 €** de crédits de paiements sur l'exercice 2019. A titre indicatif, tant les Autorisations de Programme que les Crédits de Paiements ont été répartis entre les 3 programmes sans préjuger de leur affectation qui sera fonction des besoins et de la maturité des projets au service d'une ambition : conforter l'attractivité de nos territoires.

C'est précisément cette ambition, empreinte de pragmatisme, qui nous conduit à être solidaires des démarches engagées par nos partenaires au rang desquels la Région Occitanie au titre des politiques territoriales, pour peu que les axes de travail proposés participent à l'amélioration du quotidien des Aveyronnais et à la vitalité de nos territoires ruraux.

Pour honorer les engagements contractés sur les exercices antérieurs au titre des programmes d'aides aux communes et intercommunalité alors en vigueur, mais également pour solder les aides à l'économie, des crédits de paiements à hauteur de **3 976 420 €** sont par ailleurs requis.

Un crédit de fonctionnement de **10 000 €** est prévu pour la mise en œuvre en régie directe d'opérations en lien avec nos politiques mais également avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Enfin, en qualité de membre, il convient de participer à hauteur de **650 425 €** au fonctionnement d'Aveyron Ingénierie dont les prérogatives et champs d'intervention répondent à un besoin croissant d'ingénierie de la part des collectivités.

L'HABITAT

Pour permettre à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) d'assurer ses missions, il vous est par ailleurs proposé de reconduire la subvention de fonctionnement qui lui a été accordée l'an passée soit **168 000 €**. Guichet unique d'information et de conseil sur le logement et l'habitat, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, les informations qu'elle délivre notamment juridiques, financières et fiscales doivent en effet permettre à l'utilisateur de disposer de tous les éléments objectifs pour opérer des choix éclairés. Sa collaboration et son expertise pourront également être sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre des programmes départementaux et en premier chef l'habitat.

S'agissant des crédits dédiés à l'habitat pour financer les dispositifs introduits par la délibération du 29 janvier 2018, une Autorisation de Programme de **1,5 Millions d'€** paraît opportune en 2019 alimentée à hauteur de **250 000 €** de crédits de paiements. **300 000 €** de crédits de paiements seront également inscrits pour honorer les engagements contractés en 2018.

En résumé, globalement et pour financer les projets communaux et intercommunaux **dans le champ du développement local et de l'habitat**, c'est une Autorisation de Programme de **16,6 Millions d'euros** qui est proposée répartie à titre indicatif entre les différents programmes. De la même manière, **5 091 420 €** de Crédits de Paiements sont inscrits pour honorer les engagements contractés ou à venir selon une clé de répartition également indicative afin de disposer de la souplesse nécessaire pour coller le plus possible au calendrier des opérations.

AGRICULTURE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Élément structurant du territoire, l'agriculture participe à l'ossature du milieu rural, à l'occupation de l'espace ainsi qu'à la vie économique, sociale et culturelle. En façonnant les paysages, elle peut aussi contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes tout en favorisant l'attractivité.

Au regard de ces enjeux majeurs, le Conseil départemental entend accompagner le maintien d'une agriculture dynamique et durable pour les générations futures.

Ainsi, en application du programme de mandature «Agir pour nos territoires», il est proposé d'inscrire pour 2019, des crédits pour un montant de **600 000 €** (en fonctionnement) pour soutenir l'agriculture.

Les objectifs concernent la reconnaissance de la qualité de nos productions locales, la promotion de notre patrimoine agricole et le développement des projets territoriaux

Les initiatives favorisant le soutien au développement des circuits courts mobilisant les citoyens et des acteurs territoriaux (producteurs, restauration collective publique...) comme «l'Aveyron dans l'assiette », les opérations de découverte des exploitations et filières aveyronnaises, les conférences grand public et le forum des filières qui recrutent, pourront être reconduites dans ce même cadre financier.

Ces actions permettront de répondre à un enjeu fort en termes de santé, de cohésion sociale, d'environnement et de développement économique territorial.

De plus, afin de mettre en relation de manière simple, immédiate et sans intermédiaire, les producteurs agricoles et les artisans locaux avec les acheteurs de la restauration collective, le Département maintiendra son adhésion au dispositif Agrilocal (une plate-forme internet d'achat de produits locaux pour la restauration collective).

Le Conseil départemental soutiendra les organismes professionnels agricoles (OPA), notamment pour mener des actions de promotion et de valorisation du patrimoine agricole

La démarche « un Territoire, un Projet, une Enveloppe » (TPE) sera poursuivie. Pour faire émerger et mettre en œuvre ces projets issus des réflexions portées par les agriculteurs locaux ainsi que les élus départementaux et communaux, une enveloppe de **72 000 €** (investissement) est prévue. Elle inclut le financement des échanges amiables.

En effet, la recherche d'amélioration des conditions d'exploitation complète favorablement l'efficacité du dispositif économique de nos fermes.

Aussi le Conseil départemental, grâce à sa compétence en matière d'aménagement agricole et foncier (AFAF), continuera à accompagner les opérations de restructurations foncières dans le cadre des opérations d'échanges amiables privilégiant soit les échanges de parcelles existantes, soit la création d'un nouveau parcellaire, avec un objectif d'utilisation rationnelle de l'espace. Le Département pourra participer aux frais occasionnés par des échanges d'immeubles ruraux après que la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (C.D.A.F.) ait reconnu l'utilité de ces échanges pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière. Un crédit de **2 000 €** est prévu pour les frais de fonctionnement de cette commission.

L'opération d'aménagement foncier liée au contournement d'Espalion est maintenant terminée au niveau des procédures applicables. Il reste à accompagner les travaux connexes portés par l'association créée à cet effet. C'est pourquoi un crédit de **137 000 €** est proposé sur l'enveloppe 2019 volet investissement.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de gestion de l'espace rural, le Département intervient sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sur les itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ces deux compétences sont liées à un dispositif financier particulier, instauré par le pouvoir législateur : la Taxe D'Aménagement.

Les Départements avec leur compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) jouent depuis de nombreuses années un rôle important dans la protection et la mise en valeur de milieux remarquables.

Sur notre territoire, le Conseil départemental œuvre depuis longtemps à la préservation et à la découverte de ses ENS par le grand public. En hébergeant plus de 60% de la biodiversité aveyronnaise, ces sites contribuent à la conservation du patrimoine faunistique et floristique exceptionnel. On en dénombre actuellement 32 ouverts au public et aménagés pour l'information et la sensibilisation du public.

En 2018, le Département a marqué sa volonté de toujours mieux faire connaître ces ENS en lançant le premier programme d'animations nature gratuites pour le grand public. Un guide recensant 77 animations sera distribué très largement sur le territoire en 2019.

Mise en place en 2012, l'opération Collégi'ENS qui vise à sensibiliser les jeunes générations à la nature et à sa préservation, continuera de se dérouler sur 25 sites ENS du département. Elle permet chaque année aux classes de 6ème et 5ème de l'ensemble des collèges publics et privés, de découvrir par des animations encadrées la richesse du patrimoine naturel aveyronnais.

En matière d'itinérance, un programme de signalisation des Véloroutes et Voies Vertes inscrites au schéma national (V86 et V85) sera mis en œuvre en 2019 pour une ouverture en 2020.

Une enveloppe de **640 000 €** (investissement et fonctionnement) est prévue en 2019 pour la mise en œuvre de la politique ENS et PDIPR.

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR NOTRE LABO

AVEYRON LABO est un partenaire du quotidien pour tous les acteurs de notre territoire à travers les analyses et la veille sanitaire, notamment: les agriculteurs, les cantines, les hôpitaux, les EHPAD, le monde agro-alimentaire (bouchers, boulangers, restaurants), les communes (analyse des eaux de consommation ou de baignade, traitement des eaux usées).

AVEYRON LABO est une entreprise dynamique, en développement constant, dans et hors de notre Département, génératrice d'emplois, sur des profils d'expertise, permettant d'attirer de jeunes actifs sur notre Département, grâce à l'image d'excellence qu'elle a su construire.

Le choix qui a été fait par le Département, il y a près de 15 ans, de positionner le laboratoire dans la sphère privée, notre engagement constant dans le soutien de cet outil et la dynamique impulsée par les dirigeants du laboratoire ont généré une croissance continue pour atteindre aujourd'hui 7,8 millions d'euros, chiffre d'affaires qui a doublé en 10 ans, et 103 salariés.

Le marché vit aujourd'hui des mutations importantes au niveau national: la concurrence privée se développe, soit par la conquête de parts de marché, soit par l'apparition de nouveaux acteurs, le maillage territorial s'étoffe, mais le marché reste dynamique, ce qui offre des opportunités importantes pour notre labo.

Conscient des évolutions du marché, et considérant la nécessité pour notre économie agricole et agro-alimentaire de pouvoir compter sur une présence de proximité, AVEYRON LABO doit conforter la place majeure qu'il occupe au sein de notre département mais aussi au niveau de la région OCCITANIE, voire au niveau national et donner un nouvel élan à son développement.

Cette nouvelle impulsion doit conduire AVEYRON LABO à faire progresser encore plus son chiffre d'affaires, au-delà des 10 millions, disposer de pôles d'activités performants et rentables, et investir sur le territoire.

Pour ce faire, le positionnement d'AVEYRON LABO doit s'appuyer sur son expertise et son identité sur le pôle de la santé animale, en investissant notamment des niches à forte valeur ajoutée.

Egalement, le labo travaille à la construction d'un partenariat fort avec le laboratoire de la HAUTE-GARONNE, qui pourrait permettre d'optimiser nos gestions respectives, créer des synergies, tout en conservant nos particularités et nos stratégies propres de développement.

Le plan stratégique sera soumis très prochainement au Conseil d'Administration d'AVEYRON LABO.

La mise en œuvre du plan stratégique doit se faire sur les 3 à 4 années à venir ; et AVEYRON LABO aura besoin du Département à ses côtés pour réussir ce nouvel élan. C'est pourquoi, nous devons nous inscrire dans la continuité de la participation au fonctionnement d'AVEYRON LABO, à hauteur de **1 400 000€**, sur cette période et je vous propose d'inscrire une subvention exceptionnelle d'investissement pour un montant de **300.000 €**, pour l'acquisition d'équipements qui permettront à AVEYRON LABO de se positionner sur de nouveaux marchés.

.....

Enfin pour terminer sur l'agriculture, il est rappelé l'activité de la pépinière départementale sise à Salmiech, qui permet d'assurer l'embellissement de notre patrimoine départemental, ainsi que le fleurissement des communes et communautés de communes en leur fournissant des plants. Son budget pour 2019 est de **29 000 €** en fonctionnement et **5 000 €** en investissement.

TOURISME

L'Aveyron une vraie destination « campagne », un atout manifeste pour le département quand on sait que le tourisme rural représente un tiers de la fréquentation touristique française. La campagne bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée notamment pour les courts séjours. Elle incarne un art de vivre et des valeurs identitaires et elle propose une diversité de paysages, patrimoines, savoir-faire et traditions qui enchantent le visiteur.

Le tourisme constitue d'une part, un formidable moteur en matière d'attractivité et de développement des territoires. D'autre part il est souvent la première occasion de contact avec le territoire ; cette découverte peut générer une envie de revenir pour résider, créer son entreprise, poursuivre des études. Il est aussi un facteur d'équilibre car il a le pouvoir de générer des flux et donc des ressources partout où équipements adaptés, sites préservés, animations organisées captent l'intérêt du visiteur. Source de richesse et d'emplois directs ou induits, il est un ballon d'oxygène pour la viabilité de certains commerces et équipements.

L'Aveyron correspond à une bonne échelle du point de vue touristique car il offre à la fois la proximité et un périmètre suffisamment large pour aider à structurer une offre pertinente. Pour demeurer compétitif le Département poursuit son accompagnement financier en faveur des opérations touristiques à maîtrise d'ouvrage publique. Pour ce faire une somme de **700 000 €**, en autorisation de programme, est inscrite au budget, avec une enveloppe de **210 000 €** identifiée en crédits de paiement 2019 et de **610 336 €** pour satisfaire aux engagements antérieurs. Parallèlement, au titre du Fonds Départemental d'Intervention Touristique – section fonctionnement, une enveloppe de **250 000 €** est prévue pour permettre l'accompagnement d'un certain nombre d'acteurs du territoire qui s'inscrivent dans la stratégie départementale de promotion de l'Aveyron.

Il est à noter, que le département compte 5 sites labellisés Grands Sites Occitanie (sur les 40 territoires labellisés). Il s'agit de Millau-Roquefort-Sylvanes, Conques, Rodez, Figeac Vallées du Lot et du Célé, Bastides et Gorges de l'Aveyron. Il est également présent auprès des territoires qui portent une politique pôle pleine nature labellisé par le Massif Central, 2 territoires aveyronnais sur les quinze retenus (Aubrac 4 saisons, Grands Causses Lévézou).

Dans son mode d'intervention en matière touristique, le Département s'appuie sur son outil opérationnel de référence, l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron qui insérée dans le tissu local et professionnel, organise, fédère, conseille et promeut le territoire sur tous les marchés. Pour mener ces missions l'ADT bénéficie d'une dotation de **2 067 500 €**.

Une enveloppe de **675 000 €**, permettra au département de soutenir l'activité d'organisme dont il est membre (Syndicat Mixte Jean- Henri Fabre pour 620 000 €, Syndicat Mixte du Bassin du Lot pour 55 000 €). Enfin un crédit de **100 000 €** est identifié pour toutes les actions à mener pour maintenir le Lot navigable, de Bouillac à Port d'Agrès.

ACCELERER LA RECONQUETE DEMOGRAPHIQUE ET L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS EN AVEYRON

Le Conseil Départemental de l'Aveyron entend poursuivre en 2019 les mesures visant à rendre le territoire aveyronnais plus attractif pour des populations actives et parvenir ainsi à accélérer le rythme d'augmentation de la population dans le département.

L'emploi étant le premier levier de mobilité des français, le Conseil Départemental entend tout d'abord agir, aux côtés et en partenariat avec l'Etat, les Chambres Consulaires et la Région Occitanie pour favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi en Aveyron.

A travers le dispositif l'Aveyron Recrute, le Département focalisera son action sur l'attrait des compétences recherchées par les entreprises et les territoires aveyronnais mais qui ne sont pas ou trop peu présentes sur le territoire. Il s'agit de mettre en place des actions visant à faire mieux connaître les opportunités professionnelles en Aveyron (emploi, reprise d'entreprises...) à travers une plateforme digitale du recrutement territorial, mais aussi de construire avec les employeurs du département et les partenaires de l'emploi, des sessions de recrutement délocalisées et ciblées comme ce fût le cas lors du JOB DATING l'Aveyron Recrute à Paris en octobre 2018 qui pourra être renouvelé en 2019. Pour réaliser ces actions une somme de **318 500 €** est inscrite au BP en section de fonctionnement et **74 000 €** en section investissement.

Le Conseil Départemental entend poursuivre, à travers le programme Agir pour nos territoires, la mise en œuvre de stratégies locales d'accueil de nouvelles populations en mettant à disposition des intercommunalités de l'ingénierie et des dispositifs d'accompagnement financier pour favoriser leur montée en compétences et en puissance sur le sujet. Ce soutien aux intercommunalités se matérialise par l'inscription de **200 000 €** de crédit en section de fonctionnement.

Il apparaît également essentiel de poursuivre la réflexion sur le maintien et le retour des jeunes diplômés en Aveyron pour répondre aux problématiques de recrutement des entreprises et plus globalement à l'accélération du vieillissement de la population en Aveyron.

Le Conseil Départemental se propose de piloter une expérimentation en collaboration avec les organismes de formation supérieure de l'Aveyron, les entreprises qui recrutent et les communautés de communes. Un crédit de **30 000 €** est prévu à cet effet dans le cadre du BP.

Dans le domaine de la démographie médicale, qui depuis plusieurs années est en net redressement en Aveyron pour la médecine générale, le Département souhaite ne pas relâcher ses efforts et amplifier son action sur la médecine de spécialité.

Dès 2011, une cellule dédiée à l'accompagnement des internes et médecins a été mise en place par la Collectivité départementale. Cette cellule multiplie tout au long de l'année les actions de communication à l'attention des futurs médecins : rencontre des internes dans les facultés de Toulouse et Montpellier lors du choix de leurs terrains de stage, organisation de soirées de bienvenue et d'un évènement unique en France (le Weekend Adrénaline) dont la troisième édition aura lieu les 21 et 22 septembre 2019.

Une aide financière est par ailleurs proposée aux internes en médecine générale pour financer leur hébergement sur le lieu de stage.

Ces actions, combinées à un accueil personnalisé visant à faciliter l'arrivée et l'installation de nouveaux praticiens en Aveyron, ont permis d'établir 68 nouveaux médecins dans notre département entre 2011 et 2018. Afin de poursuivre cette stratégie de reconquête démographique dans le secteur médical il est donc proposé d'inscrire au BP 2019 une somme de **123 000 €** en section de fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil Départemental souhaite alimenter en permanence sa réflexion prospective sur les actions qu'il conviendrait de mettre en place demain pour répondre aux enjeux d'attractivité qui se posent au territoire. Aussi, il confie cette mission de réflexion stratégique à l'Association Aveyron Ambition Attractivité qui devra également assurer la gestion des marques collectives et de territoire Aveyron Vivre Vrai et Fabriqué en Aveyron. Une somme de **378 200 €** sera versée à l'association pour qu'elle puisse mener à bien l'ensemble de ses missions.

Enfin, le Conseil départemental est membre d'un certain nombre de syndicats mixtes, qui œuvrent pour le développement et l'attractivité du département, il est prévu au BP 2019 les crédits correspondants à notre participation statutaire comme suit :

- 2 000 € pour le Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron
- 20 000 € pour le Syndicat Mixte Autoroute A75.

ENVIRONNEMENT

Le projet de mandature 2016-2021 a inscrit la stratégie de l'environnement et du développement durable comme un des piliers soutenant le développement de l'attractivité de notre territoire.

Il propose de poursuivre l'accompagnement financier des projets portés par les collectivités rurales en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'aménagement de rivière et de gestion des déchets ménagers.

Plusieurs lignes d'actions ont ainsi été définies pour atteindre les objectifs fixés :

- Maintenir un certain niveau d'investissement pour l'eau et les déchets en priorisant nos thèmes d'intervention : priorité 1-l'eau potable, priorité 2-l'assainissement, priorité 3-les rivières et priorité 4-les déchets.
- Accompagner la réflexion des collectivités sur les nouveaux territoires et la nouvelle organisation à mettre en place engendrée par les transferts de compétences obligatoires de la loi NOTRe.

Cet accompagnement financier est complété par la mobilisation de moyens humains dans le cadre de l'ingénierie territoriale.

L'optimisation et la pérennisation des investissements, la maîtrise des dépenses, l'adaptation aux évolutions sont autant de critères qui devront conduire nos actions d'accompagnement auprès des collectivités que ce soit à travers nos programmes d'intervention ou de l'ingénierie.

■ **La politique départementale en matière d'eau potable, d'assainissement, d'aménagement des rivières.**

Au regard des enjeux humains, économiques et environnementaux, le Département veut rester particulièrement attentif à la problématique de la gestion de l'eau en considérant la globalité de la ressource et tous les stades du cycle de l'eau.

Aussi il souhaite poursuivre l'accompagnement financier des collectivités pour les actions qu'elles mènent dans ce domaine en mettant une priorité sur **l'alimentation en eau potable**.

Dans ce domaine, le Département apportera une aide financière pour les études et les travaux qui contribueront à garantir la même qualité de service à l'ensemble des aveyronnais et assurer la sécurité qualitative et quantitative.

Par ailleurs dans un souci de garantir la qualité de cette ressource, le Département souhaite poursuivre l'accompagnement des projets des collectivités **en matière d'assainissement** (collecte et traitement des eaux usées) ; ces projets participent à la préservation de la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ...) ainsi que de la biodiversité et permettent de satisfaire les besoins d'hygiène et de confort, éléments essentiels à l'attractivité de nos villes et villages.

Pour l'accompagnement de ces projets en matière d'eau potable et d'assainissement, il est proposé, pour le Budget Primitif 2019, de voter **une autorisation de programme de 540 000 €** d'une durée de 3 ans et d'inscrire en crédits de paiement **708 300 €** intégrant aussi les autorisations de programme des années précédentes.

L'accompagnement financier des projets portés par les collectivités **dans le domaine de l'aménagement des rivières** constitue la 3^{ème} priorité en matière de politique de l'eau. En effet la rivière n'est pas seulement l'exutoire des rejets plus ou moins maîtrisés de nos activités mais aussi un indicateur en terme de suivi de l'évaluation de nos efforts en matière d'aménagement du territoire et de dépollution. C'est un élément fort et structurant de nos paysages et de notre environnement qu'il convient de préserver et améliorer.

Réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales (syndicats, Communautés de Communes), les opérations financées concernent l'aménagement des berges et du lit des cours d'eau non domaniaux (hors travaux urbains, paysagers ou d'intérêts privés), prévus dans des programmes pluriannuels de gestion préalablement établis pour assurer la continuité et la pérennité des actions engagées.

Il est proposé d'inscrire un budget de **70 000 €** pour cette action.

▪ **La politique départementale en matière de déchets non dangereux.**

Le Conseil départemental accompagne financièrement les collectivités et leurs groupements pour la réalisation des études et investissements contribuant à améliorer la prévention et la gestion des déchets non dangereux avec un objectif essentiel qui est de réduire la quantité de déchets produits et d'améliorer les taux de recyclage.

Avec une forte fréquentation et des filières de valorisation en développement, les déchèteries font l'objet de nombreux projets de sécurisation et d'optimisation.

Par ailleurs les collectivités s'efforcent de développer des actions de sensibilisation et de prévention notamment avec des opérations de compostage, lombri-compostage, etc...

Un crédit de **50 000 €** est prévu pour 2019 pour ces projets.

Par ailleurs, une enveloppe de **4 000 €** est également prévue pour répondre au besoin d'acquisition de matériel et d'outillage nécessaire pour les missions d'assistance technique aux collectivités.

▪ **La politique de sensibilisation à l'eau et l'environnement.**

- **Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**

Le Département veut favoriser l'émergence de projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans l'esprit de l'éducation populaire. Il s'agit en effet de développer le lien social, l'esprit critique, de confronter les idées, de former les citoyens et de faire évoluer les comportements par la prise de conscience individuelle et collective des notions de développement durable. Il est ainsi proposé d'accompagner les initiatives portées par les associations ou les collectivités rurales :

- actions éducatives dans le domaine du développement durable, démarches citoyennes et participatives : manifestation, exposition, colloque, ouvrage, formation, information,...
- actions pédagogiques de sensibilisation des scolaires dans le domaine du développement durable, dans le cadre des activités périscolaires notamment.

- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Acteur essentiel de la sensibilisation à l'environnement sur notre Département, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) poursuit spécifiquement des objectifs :

- de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à travers notamment la réalisation d'animations en milieu scolaire et la réalisation d'outils pédagogiques,
- d'accompagnement des territoires.

C'est pourquoi le Département soutient depuis plusieurs années ces interventions à travers une convention de partenariat annuelle et une participation de **21 000€**.

- Les actions de sensibilisation à la politique de l'eau

Au regard des enjeux sur cette thématique, le Conseil départemental souhaite également accompagner la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation et à la gestion des ressources en eau à destination du grand public et des scolaires.

- Le prix de l'environnement

Le Conseil départemental, conscient qu'un des facteurs de l'attractivité du département est un environnement de qualité et avec l'objectif de permettre un développement durable, a décidé de mettre en place le prix de l'environnement. Le concours a pour objectif de valoriser des projets innovant intégrant les valeurs environnementales et de développement durable quel que soit le domaine : climat, déchets, transports, alimentation, urbanisme...

Le concours est ouvert aux collectivités, entreprises, associations, établissements scolaires qui portent ou accompagnent ces projets.

Il est proposé d'inscrire une dotation de **10 000 €** pour récompenser le ou les lauréats retenus par le jury.

▪ **Les implications statutaires ou partenariales.**

- Le SYDOM Aveyron

Le rôle du SYDOM est de réaliser l'ensemble des études et opérations nécessaires au transfert, à la valorisation et au traitement des déchets ménagers. Le Conseil départemental contribue statutairement à son fonctionnement en tant que membre du syndicat mixte à hauteur de **175 000 €**.

- Le Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses

La contribution du Conseil départemental, en tant que membre du syndicat mixte du PNR des Grands Causses, est reconduite pour 2019 avec un montant de **347 455 €**. Cette contribution est financée par le produit de la taxe départementale d'aménagement au titre des actions de protection et d'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

- Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac

La contribution du Conseil départemental, en tant que membre du Syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac est reconduite en 2019 avec un montant de **80 000 €**.

▪ **Implication dans les démarches interdépartementales en matière de grand cycle de l'eau.**

La stratégie liée à la mise en œuvre des Plans de Gestion des Etiages de l'Aveyron et du Tarn revêt des enjeux et des intérêts départementaux importants en matière d'eau potable, de tourisme, d'agriculture...

Le Département participe depuis plusieurs années en partenariat avec les Départements du Tarn et du Tarn et Garonne, EDF, l'Agence de l'Eau et l'Etat à la gestion des étiages de la rivière Aveyron à travers notamment le déstockage des réserves du Lévezou. Une convention cadre a été établie pour les années 2017 à 2019 dans l'attente de la création d'une structure interdépartementale en charge de la gestion quantitative. Pour le déstockage des réserves du Lévezou, un contrat technico-financier établissait pour 2017 et 2018 le volume mobilisable à hauteur de 5 millions de m³ et les modalités de participation des différents partenaires. Ce contrat devrait être prorogé en 2019 par avenant.

Pour le Département de l'Aveyron, c'est un montant de **5 000 €** que je vous propose en 2019 pour répondre à ce partenariat.

Pour l'ensemble de la politique de sensibilisation à l'eau et à l'environnement ainsi que les participations partenariales, les crédits identifiés au budget 2019 s'élèvent en fonctionnement à **786 755 €**.

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Le fait culturel génère un lien social puissant : c'est aussi notre choix, notre engagement pour l'Aveyron de considérer la culture comme une valeur ajoutée pour le mieux vivre ensemble des aveyronnais, leur qualité de vie et pour leur épanouissement personnel.

Par ailleurs, le pouvoir attractif de la culture est indéniable, à même de faire connaître et apprécier un territoire.

Nos objectifs pour l'Aveyron sont bien établis :

- Intégrer la culture comme un élément indispensable de l'attractivité de l'Aveyron, en s'appuyant tout à la fois sur nos grands sites qui rayonnent en conjuguant tourisme, culture et patrimoine, mais également sur la somme d'initiatives prises par les acteurs culturels et le réseau d'équipements qui irriguent le territoire.
- Partager, valoriser et soutenir une offre culturelle riche et diversifiée, proposée par des associations qui s'investissent avec des bénévoles passionnés.
- Mettre en œuvre un accès de tous à la culture et notamment des plus jeunes grâce à des actions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement, de sensibilisation, de médiation pour favoriser l'accessibilité des œuvres et la pratique culturelle.
- Agir pour nos territoires, c'est y ancrer la culture en cohérence avec les projets des intercommunalités, qui au plus près des habitants connaissent leurs attentes, besoins et pratiques.
- Vivre la culture comme un enjeu de solidarité, un indispensable lien social, un ciment dans une société en mutation fragilisée par des tensions et des lignes de fractures.

La politique culturelle départementale et les dispositifs qui y sont adossés, adoptés en février 2018, prennent tout leur sens au regard de ces objectifs. Les missions de nos services culturels contribuent aussi à travers l'activité de leurs personnels à la promotion et au développement culturel et à l'attractivité du territoire.

Soutenir la création artistique et la vie culturelle aveyronnaise.

Malgré les contraintes budgétaires la mobilisation de crédits conséquents affectés à la culture relève d'une politique volontariste assumée de solidarité au plus près des acteurs culturels, et en cohérence avec les territoires concernés notamment les intercommunalités.

En 2018, nous avons accompagné plus de 250 initiatives, issues notamment du monde associatif qui participe activement à la vie culturelle aveyronnaise.

En 2019, notre soutien est un enjeu fort pour notre collectivité et s'exprimera dans la continuité des années précédentes car les acteurs culturels ont besoin de stabilité et de visibilité pour élaborer des projets culturels solides.

En 2018, j'avais proposé à la Région Occitanie, également sollicitée par ces acteurs et qui vient d'adopter ses dispositifs d'intervention, de renforcer notre concertation en amont sur les demandes qui nous parviennent. La Présidente de Région m'a indiqué qu'elle était ouverte à la discussion autour de l'élaboration de « pactes culturels ».

D'ores et déjà plusieurs conventions d'objectifs pluriannuelles et pluripartites ont été signées avec des acteurs culturels et vont dans le sens d'une coopération plus étroite entre les différents échelons de l'action publique en matière culturelle.

Nos interventions départementales seront cette année encore diversifiées et complémentaires :

- Le soutien à la création artistique (résidences de création par exemple) parce que l'énergie créatrice de l'artiste est au cœur du développement culturel.
- La diffusion culturelle en soulignant le rôle des programmeurs départementaux, structures professionnelles qui proposent une programmation de qualité avec des actions de médiation et de sensibilisation et avec lesquels le Département conventionne sur des priorités partagées. La reconnaissance par l'Etat de 2 structures (MJC de Rodez ; Théâtre de la Maison du Peuple à Millau) comme scènes conventionnées d'intérêt national conforte ces choix.
- L'irrigation culturelle du territoire en soutenant, également par conventionnement les structures intercommunales qui ont fait le choix politique d'investir le champ culturel, notamment en milieu rural autour de projets culturels de territoire. Ce soutien s'inscrit parfaitement en cohérence avec notre politique « AGIR POUR NOS TERRITOIRES »
- L'aide aux manifestations et festivals qui drainent un large public, et sont vecteurs d'une réelle dynamique culturelle et d'un engagement bénévole exceptionnel qui doit être reconnu et soutenu.

Un crédit de **785 000 €** est prévu pour ces différentes interventions.

En outre des partenariats sont établis adossés à des subventions notamment pour soutenir :

- La Société des Lettres Sciences et Arts de l'Aveyron (**40 000 €**) afin de permettre de poursuivre son action dans le domaine de la connaissance de l'histoire de notre département, de la valorisation de son identité et du patrimoine aveyronnais.
- Les actions culturelles et de valorisation du patrimoine (**50 000 €**) menées sur le territoire des Bastides du Rouergue (programme de médiation de l'Association des Bastides du Rouergue, Festival en Bastides, etc...).

- L'Association Sauvegarde du Rouergue (**3 000 €**) pour ses activités liées à la valorisation du patrimoine

Promouvoir le développement culturel avec « Aveyron-Culture – Mission départementale », outil départemental au service des acteurs culturels et des territoires.

L'intervention d'Aveyron Culture dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le Conseil départemental vise à favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre.

Les actions toujours plus variées et diverses et étendues à l'ensemble du territoire aveyronnais concernent le domaine des arts visuels, du spectacle occitan, du théâtre, de la musique, de la danse, du chant choral, de la formation et de l'animation du patrimoine.

Cinq dispositifs accompagnent les collectivités et les acteurs culturels aveyronnais dans l'élaboration de leurs projets :

- Education artistique et culturelle : les actions de sensibilisation développées permettent une approche ouverte et diversifiée à destination des enseignants et des élèves des écoles maternelles jusqu'aux étudiants tout en contribuant à valoriser les programmations du territoire ; 42 itinéraires d'éducation artistique en 2018-2019 pour le jeune public, enfants et adolescents, en concertation avec les programmateurs du département ; sensibilisation des formateurs et encadrants des publics jeunes ; rencontres départementales ; résidences d'artistes en milieu scolaire ;
- Ingénierie culturelle territoriale : élaboration de projets artistiques, appui à la construction de projets culturels de territoire ; cet axe de travail s'inscrit en cohérence avec la stratégie départementale d'attractivité « agir pour nos territoires » ;
- Pratiques amateurs et professionnelles : accompagnement d'artistes, organisation de formations et de rencontres, animation de réseaux ; structuration autour des musiques actuelles ;
- Culture et lien social, en concertation avec les acteurs sociaux, pour favoriser l'accès à la culture (aux œuvres, aux pratiques) des publics les plus éloignés en raison de freins sociaux, géographiques ou culturels ; les publics concernés sont des personnes âgées en établissement ou à domicile, des personnes hospitalisées, les enfants, la jeunesse et les familles, des personnes en insertion. Un appel à projet va être lancé comme les années précédentes pour la mise en œuvre d'une action sur chacun des 4 territoires d'action sociale ;
- Culture et patrimoine, autour du montage de projets pour l'animation du patrimoine. Notamment par l'intervention d'artistes et d'actions culturelles adaptées.

Un partenariat technique pour les spectacles diffusés par convention avec Aveyron-Culture notamment en zone rurale peut également être proposé.

Aveyron-Culture dispose également d'un centre de ressources « Arts et Culture » pour faciliter la recherche d'informations et un portail internet, pour mettre en avant la richesse de l'offre culturelle et artistique aveyronnaise.

En s'appuyant sur une équipe de 20 salariés et un budget de 1 853 200 €, auquel le Département contribuerait à hauteur de **1 700 370 €**, Aveyron Culture s'attachera en 2019, à promouvoir la culture sous toutes ses formes, à la faire vivre et la développer, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

Faciliter l'accès des jeunes à l'art et à la culture.

Cet objectif est mis en œuvre avec 2 opérations départementales d'éducation artistique et culturelle pilotées directement par le Conseil départemental et proposées aux équipes pédagogiques de tous les collèges aveyronnais. Elles visent toutes les deux à la rencontre d'artistes avec les élèves autour de leur œuvre et de leur travail

- **Arts Vivants au collège** en partenariat avec des programmateurs de saisons culturelles. En 2018/2019, 2938 collégiens participent à ce dispositif avec le partenariat de 7 programmateurs (MJC Rodez, Derrière le Hublot, Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, les Espaces Culturels Villefrancois, Ville de Saint-Affrique, Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur et Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère).
- **Arts visuels au collège**, dans le cadre d'un appel à projet auprès des établissements. En 2018/2019, 1 583 collégiens sont concernés en partenariat avec Aveyron-Culture, l'Atelier Blanc et la Vitrine Régionale d'Art Contemporain.
- Par ailleurs, le dispositif **Musique au Collège**, issu d'un partenariat spécifique avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron a vocation à impliquer les Communautés de Communes intéressées dans une dynamique culturelle de leur territoire.

Une somme de **90 000 €** est réservée pour ces opérations.

Comme chaque année, dans le cadre de l'opération Arts vivants au collège, il vous est proposé de diffuser un appel à projet dès le mois de mars 2019, sur le site Internet du Département, à destination des structures professionnelles de diffusion de spectacles vivants.

Construire un partenariat avec les grands sites et pôles culturels de Conques et Sylvanès.

Conques et Sylvanès conjuguent dans les sites emblématiques et hauts lieux historiques, patrimoine exceptionnel, potentiel touristique et excellence culturelle.

Leur notoriété et leur rayonnement sont des atouts pour l'attractivité de l'Aveyron.

A Sylvanès, l'obtention en 2015 par l'Association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès, du label Centre Culturel de Rencontre marque la reconnaissance d'un travail engagé il y a plus de 40 ans et celle de la qualité d'un projet artistique et culturel renouvelé.

Au-delà de l'ensemble des activités qui jalonnent l'année 2019, la 42^{ème} édition du Festival International de Musiques Sacrées – Musiques du Monde, du 14 juillet au 25 août est prévue. Ce festival a accueilli près de 11 000 spectateurs en 2018.

Egalement, en s'appuyant sur le label CCR, une convention pluriannuelle (2017-2019) d'objectifs a été signée en 2017, associant tous les partenaires de l'Abbaye notamment l'Etat, le Département, la Région et la Commune. Un nouvel élan peut en découler et encourage à définir un véritable projet de territoire impliquant une redéfinition du projet artistique et culturel et une meilleure structuration du site. Aveyron Ingénierie accompagne la collectivité pour formaliser les contours du projet de développement et les orientations d'aménagements.

A Conques, le Centre Européen géré par l'ADECC (Association pour le Développement Economique et Culturel) développe une programmation artistique de qualité avec le Festival de musique « Les Rencontres Musicales de Conques » plus axé que précédemment sur une programmation Musiques du monde, des actions de médiation du patrimoine, des conférences, des stages.

Pour la réalisation de ces programmes d'activités il est proposé de renouveler notre soutien aux pôles de Sylvanès (**271 000 €**) et Conques (**160 000 €**).

Soutenir les actions développées en faveur de la transmission de la langue et de la diffusion de la culture occitane.

Avec en 2016, la création par convention d'un groupement des associations œuvrant pour l'occitan (Pôle Aveyron Occitan), nous avons souhaité renforcer une approche globale de notre soutien à une langue et une culture qui participent à l'identité de l'Aveyron.

Ce partenariat facilite également l'échange de compétences et la mutualisation des moyens entre les 3 associations concernées (ADOC 12, Institut Occitan de l'Aveyron, Ostal Joan-Bodon). L'engagement global que je vous propose de reconduire à hauteur de **336 708 €** complété par les concours des autres partenaires publics permettra la mise en œuvre du programme 2019 dans les domaines :

- du patrimoine immatériel (recherche/collectage, étude, restitution au public) ;
- de la transmission de la langue (initiation, enseignement, formation, valorisation) ;
en 2017-2018, un enfant sur cinq scolarisé en maternelle et élémentaire a bénéficié d'une initiation à l'occitan menée par l'ADOC 12 (117 communes, 128 écoles, 246 classes, 4 610 enfants) ;
- de la diffusion et la création artistique.

Nous accompagnons également les manifestations et projets d'intérêt départemental qui valorisent l'occitan (numérisation du Fonds Al Canton et la création d'un site internet multimédia). Ce dernier (occitan-aveyron.fr) conçu avec le concours de nos services sera lancé au début de cette année. Avec une accessibilité universelle, la mise en ligne du patrimoine culturel immatériel occitan collecté en Aveyron et/ou lié à l'Aveyron conclura ainsi le remarquable travail qui a débuté il y a près de 30 ans (opération Al Canton).

Le Conservatoire à Rayonnement départemental, acteur de l'attractivité de l'Aveyron et des dynamiques culturelles territoriales.

Aux côtés des communes et groupements de communes, le Conseil départemental dans une démarche de solidarité départementale, apporte une contribution majeure au fonctionnement du CRDA qui est depuis 30 ans un acteur à part entière de l'attractivité de l'Aveyron.

Notre collectivité est attachée à la pérennité du conservatoire, à sa dynamique et à la préservation de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement artistique dispensé sur tout le territoire aveyronnais.

Le CRDA avait lancé en 2016 une réflexion de fond pour préparer un nouveau projet politique, s'adapter à la nouvelle configuration des intercommunalités, proposer une offre de service en phase avec les attentes et les enjeux du territoire et engager des démarches pédagogiques innovantes.

Au-delà de ses missions traditionnelles d'enseignement artistique pour la musique et pour le théâtre, et soucieux de développer l'accès au plus grand nombre aux pratiques culturelles, le Conservatoire souhaite en effet développer l'éducation artistique et culturelle par exemple en diversifiant ses actions de sensibilisation à l'école, au collège ou dans des structures petite enfance.

Cette orientation participe pleinement à notre stratégie départementale « AGIR POUR NOS TERRITOIRES ».

Le travail autour du projet stratégique du CRDA a abouti en 2018 à une proposition au niveau de la gouvernance et du fonctionnement.

Un projet de territoire a été adopté qui dépasse la question de l'enseignement spécialisé, pour donner au Conservatoire les moyens de rayonner sur l'ensemble du territoire aveyronnais et de conforter sa place parmi les acteurs de son attractivité.

Il en a découlé une nouvelle organisation territoriale autour de pôles territoriaux d'enseignement et une offre de service renouvelée enrichie et diversifiée qui répond aux attentes des territoires (collectivités/habitants). Ainsi, le soutien à la pratique amateur s'inscrit dans une dynamique partenariale avec le tissu associatif local et l'offre musicale locale.

Le développement et la structuration d'interventions « hors les murs » sera poursuivi auprès d'un public diversifié (public scolaire, partenariat associations, EHPAD, etc...).

La participation statutaire du Conseil départemental s'élève à un montant de **1 350 500 €**.

Accompagner les projets de restauration et de valorisation de notre patrimoine bâti.

Notre soutien concerne des projets portés par des collectivités locales ou des associations pour restaurer le patrimoine bâti. Il s'intègre dans une démarche plus globale qui vise à la valorisation de ce patrimoine, notamment dans un objectif touristique et son ouverture la plus large au public, la médiation (y compris la médiation numérique) autour de ce patrimoine, notamment vers les jeunes générations, ou le soutien au bénévolat associatif.

Nos interventions s'expriment de manière élargie à l'égard du patrimoine protégé que non protégé, de la zone de classement à l'UNESCO (participation de **80 000 €** à l'Entente Interdépartementale Causses et Cévennes) et dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine (**7 500 €**).

Notre volonté d'engager une action forte dans la durée autour des chemins de Saint-Jacques de Compostelle s'est concrétisée en 2017 par notre adhésion à l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau de Compostelle (ACIR) (**8 000 €**). En 2018, j'avais souhaité que dans le schéma de gouvernance du Bien le Conseil Départemental soit reconnu aux côtés des services de l'Etat dans un rôle de coordination et d'animation, qu'il puisse être force de propositions, d'accompagnement aussi bien en ingénierie technique, d'aménagement, de préservation du bien, de développement touristique que de valorisation, de promotion du chemin et de ses composantes patrimoniales et culturelles. Le préfet de Région m'a confirmé son intérêt pour une telle approche

Le soutien aux actions de restauration du patrimoine nous conduit à renouveler le Prix Départemental du Patrimoine (**10 000 €**) et apporter notre concours aux Chantiers de Bénévoles (**29 000 €**).

Au titre de l'investissement, nous poursuivrons notre accompagnement à hauteur de **120 500 €** pour les porteurs de projets de restauration du patrimoine non protégé - en particulier les communes pour le clos et couvert des églises- et du petit patrimoine rural.

Pour le Patrimoine Protégé parmi lesquels figurent des lieux patrimoniaux emblématiques de l'Aveyron, il est proposé une nouvelle AP de 150 000€ et un crédit de paiement (CP) de **50 000€**. Au titre des engagements antérieurs, il est inscrit des CP à hauteur de **194 476€**.

Valoriser les collections de nos musées départementaux et développer des partenariats culturels territoriaux.

En 2018, les Musées dont nous assurons la gestion à Salles-la-Source, Montrozier et Espalion ont accueilli 17 944 visiteurs, fréquentation en léger recul par rapport à 2017 (18 505 visiteurs).

Nos établissements valorisent l'identité de l'Aveyron et le patrimoine aveyronnais à travers les riches collections présentées d'archéologie, d'histoire ou liées aux métiers, aux arts et traditions populaires.

Actuellement le réseau des musées départementaux compte 4 établissements : 3 sont gérés en régie directe et 1 est cogéré avec l'association propriétaire des collections. Il s'agit du musée Joseph Vaylet – musée du scaphandre situé à Espalion.

▪ Les grandes orientations de la stratégie de développement pour les musées départementaux.

- La rénovation du musée des mœurs et coutumes à Espalion, à quelques mètres du musée Joseph Vaylet – musée du scaphandre prévoit la réunion des collections départementales déjà exposées sur place ou en réserve à Flavin et des collections dite Joseph Vaylet après un transfert de propriété de l'association vers le Conseil départemental. A terme, le Conseil départemental se désengagera de la gestion du musée associatif où restera le musée du scaphandre.

Après cette opération de rénovation, le réseau des musées départementaux passera à 3 établissements muséographiques. Le resserrement de son action permettra de redéployer les moyens sur 3 structures dont une, le musée des mœurs et coutumes, sera rénové. Pour les 2 autres, la stratégie de rénovation et de développement est proposée comme suit :

- pour le musée des arts et métiers traditionnels situé à Salles la Source et premier musée du réseau à avoir ouvert ses portes au public il y a 40 ans :
 - à moyen terme (mandature actuelle et suivante) : en priorité la poursuite de la programmation pluriannuelle de travaux en lien avec la direction du patrimoine départemental et des collègues (rénovation des

espaces fonctionnels, réalisation de l'accessibilité, sécurisation des collections et accueil du public) et avec la mairie de Salles la Source (amélioration de l'étanchéité du bâtiment) ;

- à long terme : rénovation des salles d'exposition (2 000 m² d'exposition permanente et temporaire) selon une méthodologie semblable au projet actuel de rénovation du musée des mœurs et coutumes, ce musée bénéficiant également de l'appellation « musée de France » et ayant fait l'objet en 2010 de premières propositions architecturales et scénographiques par le cabinet Navecth.

➤ pour l'espace archéologique départemental situé à Montrozier :

- à moyen terme : une amélioration des conditions de conservation des collections archéologiques (21 000 biens ou lot de biens) dans le cadre de la réalisation du Centre de Conservation et d'Etude (CCE), outil de gestion du patrimoine archéologique départemental à terme transversal entre le service départemental d'archéologie (SDA) et l'espace archéologique de Montrozier ;
- à long terme : une rénovation des espaces d'exposition, d'animation et du personnel en s'appuyant sur les propositions architecturales et scénographiques du cabinet Navecth de 2010 et qui prévoyaient notamment la réalisation d'une extension pour y réaliser une salle d'exposition temporaire et un parcours permanent.

➤ Enfin, des axes communs de développement sont proposés selon une stratégie visant à répondre aux attentes des citoyens (habitants, touristes, public spécialisé) et à améliorer la démocratisation de l'accès à cette offre culturelle sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- *in situ* : un objectif d'ouverture à l'année pour accroître l'activité des musées départementaux aujourd'hui fermés de novembre à mars, la poursuite du croisement avec les arts et la culture avec l'implantation de spectacles vivants lors des évènements qu'ils soient programmés au niveau européen, national ou plus local.
- *Hors-les-murs* : afin de rayonner sur l'ensemble du territoire aveyronnais malgré la contrainte d'une implantation essentiellement septentrionale des musées départementaux, le développement d'une offre culturelle et pédagogique vers les scolaires et dans les écoles et la mise en place, pour le moment inexistante, de l'itinérance des expositions temporaires.

Alors que les bâtiments qui abritent les musées départementaux sont des propriétés communales, une étude est actuellement en cours avec le service juridique et la direction du patrimoine départemental et des collèges afin d'identifier des formules juridiques permettant de renforcer les prérogatives du Département et de sécuriser ses investissements sur ces bâtiments.

▪ **La programmation 2019 sera notamment marquée par :**

- les 40 ans du musée des arts et métiers traditionnels ;
- d'avril à octobre, la présentation de l'exposition « BD et gladiateurs dans la série Arelate » à l'espace archéologique avec l'achat de matériel scénographique et de vitrines spécialisées ; créée par le dessinateur Laurent Sieurac et le scénariste archéologique Alain Genot, elle présentera de nombreuses planches originales, ainsi que des vestiges prêtés par le musée d'Arles antique, le musée de la Romanité à Nîmes, le musée Fenaille et le musée de Millau ;
- du 10 juillet au 22 septembre, la présentation d'une exposition sur l'héritage patrimonial de Joseph Vaylet, poète collectionneur, au musée des mœurs et coutumes ;
- en complément des événements nationaux, une programmation enrichie de rendez-vous culturels réguliers dans l'ensemble des musées : ateliers, stages, projections... ;
- la reconduction de la participation du musée de Salles-la-Source au dispositif interministériel « La classe, l'œuvre ! » ; sous la conduite de leur professeur, les élèves des établissements partenaires sont amenés à s'approprier et à interpréter une sélection d'œuvres du musée ; ils choisissent ensuite librement la forme d'expression qu'ils souhaitent développer et la restituent lors de la nuit des musées, les élèves volontaires devenant pour l'occasion médiateurs avec le public ; le musée sera partenaire de l'école de Souyri et du lycée François d'Estaing de Rodez ; les médiatrices interviendront dans les classes et celles-ci viendront en visite commentée et en atelier au musée ; il est proposé de rendre ces interventions, visites et ateliers gratuits pour les 2 établissements partenaires ;
- le développement des actions pédagogiques hors les murs.

▪ **La poursuite des actions de diffusion, d'actions pédagogiques et culturelles et des partenariats**

- participation aux événements nationaux (notamment la Nuit des Musées – 18 mai 2019 et les Journées Européennes du Patrimoine 20,21 et 22 septembre 2019) ;
- programmation spécifique gratuite de juin à septembre les 1^{er} dimanches ;
- parcours jeune public dans le cadre de l'exposition « BD et gladiateurs dans la série Arelate » à l'Espace Archéologique de Montrozier ;
- médiations spécifiques autour des expositions temporaires ;
- activités pédagogiques hors les murs ;
- ateliers et visites commentées à destination du public familial lors des vacances scolaires.

- **La reconduction d'un partenariat avec l'association Joseph Vaylet/Musée du Scaphandre et la commune d'Espalion pour la gestion du musée avec une ouverture élargie d'avril à octobre 2019.**

- **La poursuite des opérations de modernisation des musées départementaux et des actions de conservation de la collection départementale :**
 - A Salles-la-Source, l'opération de **désinsectisation globale** des collections et des structures en bois se finalise au premier trimestre 2019. Des systèmes de prévention adaptés (pièges lumineux, formation du personnel) vont être mis en place dans l'année afin de prévenir le risque de réinfestation.
 - A Espalion (musée des mœurs et coutumes – ancienne prison) le **projet scientifique et culturel** détaillant les orientations du projet de rénovation entre dans sa phase de validation : par le Conseil départemental puis par les services compétents de l'Etat (DRAC Occitanie puis ministère de la culture et de la communication). En parallèle, 2019 sera consacré à la poursuite du cadrage voir au démarrage du **récolement** de la collection Joseph Vaylet estimée à plus de 4 000 biens culturels, à la **sensibilisation** au projet des acteurs locaux, habitants et professionnels du patrimoine et à la mise en place d'un groupe de travail interne à la collectivité afin d'étudier la faisabilité juridique et technique du projet. L'année 2019 pourrait également voir rentrer en collection 5 costumes régionaux du XIX^e et début du XX^e siècles achetés à un collectionneur privé.
 - La poursuite d'opérations de **restauration** : pour les collections ethnographiques la restauration de tonneaux et d'une plaque de cheminée récemment acquise exposés au musée de Salles-la-Source, la restauration de portraits exposés et affectés au musée des mœurs et coutumes et enfin pour les collections archéologiques du mobilier métallique déposé au musée archéologique de Sévérac d'Aveyron.

- **Le soutien financier pour deux musées du territoire : musée du charroi rural à Salmiech (appellation « musée de France ») et musée de la mine à Aubin**

Au titre du fonctionnement, il est proposé :

- pour l'accomplissement des missions de conservation, diffusion, animation et promotion du patrimoine des musées un crédit de **113 500 €**. Les recettes de billetterie/boutique sont évaluées à 39 000 €.
- Pour la réalisation du récolement de la collection Joseph Vaylet un crédit de **79 000 €**. Une demande de subvention à l'intention de la DRAC Occitanie sera formulée pour cette opération.

Au titre de l'investissement, il est proposé :

- D'augmenter de **500 000 €**, l'AP, votée en 2018, pour la modernisation du musée des Mœurs et coutumes d'Espalion pour la porter à 1 million d'€

- D'inscrire :
 - un crédit de paiement de **49 546 €** pour l'opération de désinsectisation du Musée de Salles-la-Source
Une demande de subvention à l'intention de la DRAC Occitanie a été formulée pour cette opération.
 - Et un crédit de **48 500 €** pour les dépenses d'équipement et d'acquisitions des collections.

▪ La Protection et valorisation du patrimoine archéologique

Le Service Départemental d'Archéologie de l'Aveyron est prioritairement tourné vers l'archéologie préventive en assumant la réalisation de l'ensemble des diagnostics prescrits par l'État à l'échelle du département pour une réactivité d'exécution et une équité de traitement des dossiers d'aménagement. Son rôle est important car il veille à concilier aménagement du territoire et devoir de mémoire. D'une manière générale, il contribue à l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.

Le service est agréé en qualité d'opérateur d'archéologie préventive pour les périodes protohistorique, antique et médiévale. La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 a mis en place un nouveau dispositif de qualification des opérateurs d'archéologie préventive. La Collectivité est désormais soumise à une procédure d'habilitation dont la demande va être effectuée au cours du premier trimestre 2019.

Pour 2019, quatre opérations de diagnostics sont d'ores et déjà prévues : Onet-le-Château (Déviation Bel Air/Fontanges), Rodez (Cathédrale), Millau (Ilot du Vulture) et Rivière-sur-Tarn (Château de Peyrelade). Le service sera également amené à réaliser des suivis archéologiques de travaux de terrassement ou de découvertes fortuites.

Une opération subventionnée par la DRAC Occitanie est également programmée. Il s'agit de la campagne 2019 de la fouille triennale (2018-2020) du complexe protohistorique à stèles des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul), déclaré d'intérêt majeur au niveau européen par l'État dès 2011.

Le S.D.A. va poursuivre ses actions de valorisation et de diffusion de notre patrimoine : publications, conférences, édition des *Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise*, expositions, Journée Archéologique Départementale, etc. Une exposition est prévue à l'Espace archéologique départemental de Montrozier « *Le Service départemental d'archéologie de l'Aveyron : aperçu de 10 ans de recherches* ».

La Collectivité a validé le principe de la création d'un Centre de Conservation et d'Étude (C.C.E.) ayant pour vocation, conformément à l'article L.521-1 du Code du

Patrimoine, de conserver, valoriser et de rendre accessible pour étude les collections archéologiques découvertes dans le département. Ce CCE sera mutualisé par le Service Départemental d'Archéologie (SDA) et le Service des Musées. En 2018, le Conseil Départemental de l'Aveyron a déjà approuvé la prise en charge de ce projet et a reçu une subvention de la DRAC Occitanie à cet effet pour engager le chantier des collections (récolement et inventaire). Il est également prévu à court terme de transférer les collections inventoriées dans le dépôt provisoire d'Arsac géré par le S.D.A. puis dans les nouveaux locaux du C.C.E prévus au SDIS après leur aménagement.

Le Service Départemental d'Archéologie génère des recettes provenant de trois sources :

- La subvention d'archéologie préventive au titre de l'activité de diagnostics, perçue sur la base des rapports de diagnostics remis par le S.D.A. dont le montant 2019 est estimé à 71 000 €,
- La perception d'une subvention pour le financement de l'opération archéologique programmée *Les Touriès*, d'un montant estimé à 17 000 €,
- La vente de ses publications évaluée à 2 000 €.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Service Départemental d'Archéologie a besoin d'un budget global de **160 000 € pour le fonctionnement** et d'un budget global de **10 000 € pour l'investissement**.

▪ Les Archives départementales.

Le premier chantier de l'année 2019 sera la poursuite de la réflexion immobilière, car le bâtiment principal de l'avenue Victor-Hugo tout comme l'annexe de Bel-Air est arrivés à saturation.

Les chantiers suivants concernent le volet numérique tant pour la conservation des données que pour leur diffusion. Les Archives départementales en leur qualité de pilote doivent réaliser un rapport de préconisations pour le passage à l'archivage électronique. Elles poursuivent les actions de numérisation et de diffusion de ses données au plus près des Aveyronnais, où qu'ils résident.

En plus de l'offre numérique, les Archives présenteront au public en mars 2019 une exposition réalisée par leur service éducatif sur la réalité matérielle et les métiers des Archives et d'autres services culturels. Cette exposition sera également proposée sous forme itinérante et dématérialisée. Elle sera accompagnée d'ateliers pédagogiques à destination des publics scolaires.

Pour l'accomplissement de ces missions variées, les Archives départementales ont besoin d'un crédit de **160 000,00 € dont 100 000€ en fonctionnement et 60 000€ en investissement**.

Le budget répond aux attentes de contrôle et de rationalisation de la dépense publique.

▪ **La Médiathèque Départementale : le développement de la lecture publique**

En 2019, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA) poursuit la mise en œuvre du Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDLP) qui vise à :

- développer l'attractivité des bibliothèques aveyronnaise pour attirer davantage d'usagers ;
- inciter les bibliothèques aveyronnaises à rentrer dans les différents usages du numérique ;
- renforcer et développer le partenariat avec le bloc communal (Communes et Communautés de Communes).

A cet effet, l'Assemblée départementale a défini cinq orientations stratégiques, dans les domaines de compétences de la MDA, qui tiennent compte des besoins des territoires, de l'évolution administrative des collectivités qui tend au renforcement de l'intercommunalité et des attentes de la population en matière de lecture et de culture :

1. Favoriser l'essor des bibliothèques intercommunales et optimiser la desserte pour le prêt de documents.
2. Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau départemental des bibliothécaires
3. S'engager dans une politique documentaire partagée avec les bibliothèques du réseau
4. Renforcer l'action de la MDA au sein de la politique culturelle du Département
5. Offrir un service de la lecture publique aux publics spécifiques

Dans ce cadre, en 2019, notamment trois nouveaux projets seront déployés, en collaboration étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités aveyronnaises :

- une base informatique unique départementale (un catalogue unique regroupant les catalogues des bibliothèques aveyronnaises) ;
- un site Web départemental regroupant les sites Web des bibliothèques aveyronnaises, à partir du site Web de la MDA ;

- une offre de ressources numériques en ligne à l'attention des usagers des bibliothèques aveyronnaises (musique, cinéma, presse, autoformation, parcours pédagogiques initiations culturelles)

Pour l'accomplissement de ses missions, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron a besoin d'un budget global de **360 000 € pour le fonctionnement**, budget qui s'inscrit dans la continuité des crédits alloués en 2018.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SPORT ET DES JEUNES

Le département de l'Aveyron se caractérise par le dynamisme de sa vie associative sportive.

Essentiellement fondé sur un engagement bénévole, le développement des pratiques sportives et de loisirs est un levier fondamental d'attractivité, de cohésion et d'inclusion sociale, au cœur des territoires.

A travers sa politique sportive, le Conseil Départemental souhaite reconnaître et accompagner les acteurs du mouvement sportif qui s'investissent au quotidien dans des projets d'animation des territoires, dans la formation et l'encadrement des jeunes aveyronnais, dans l'expression et la valorisation d'une excellence sportive départementale.

Pour un ensemble de dispositifs techniques et financiers, notre collectivité fait le choix de répondre à des enjeux d'attractivité, de proximité, de qualité et de solidarité sociale et territoriale, à travers le sport. Ceci afin de contribuer, de façon équitable, au bien-être des aveyronnais et au rayonnement sportif du département.

1. Elite Sportive

Les clubs sportifs aveyronnais du meilleur niveau sont des ambassadeurs du département et ils génèrent une émulation favorable au développement d'une ambition sportive aveyronnaise.

Pour leur participation aux compétitions nationales et internationales et pour leurs projets de formation de jeunes, vers une pratique de haut niveau, ces clubs

bénéficient d'un accompagnement contractuel. Cela permet de développer avec eux des partenariats fondés sur la promotion du département, la valorisation de la formation et la mise en œuvre d'actions solidaires envers les clubs des territoires ruraux.

2. Evénements Sportifs

Les associations sportives aveyronnaises et autres structures s'engagent, chaque année, dans l'organisation d'épreuves sportives de notoriété, propices à l'animation et à la découverte de nos territoires. Elles favorisent l'identification d'un département dynamique et attractif.

Un ensemble d'aides graduées permet d'accompagner cette qualité d'organisation proposée à tous les aveyronnais et ouverte à un grand nombre de sportifs nationaux et internationaux.

3. Comités Sportifs Départementaux

L'organisation et l'encadrement du mouvement sportif aveyronnais sont confiés à chacun des comités sportifs départementaux et au Comité Départemental Olympique et Sportif.

Des aides annuelles de fonctionnement leurs sont attribuées afin de pouvoir les accompagner dans les actions de coordination, de structuration et de formation conduites, dans nos territoires, au plus près de tous les clubs du département et de leurs licenciés.

Un ensemble de dispositifs adapté aux missions des comités sportifs départementaux, permet de favoriser plus particulièrement la pratique sportive des jeunes. Ce sont :

- des contrats d'objectifs établis sur la base de projets de formation structurants,
- des challenges du Conseil Départemental réservés aux jeunes licenciés des clubs et organisés sur l'ensemble du territoire départemental,
- l'équipement des sélections départementales de jeunes qui représentent l'Aveyron dans les rencontres interdépartementales.

Un dispositif plus large d'appel à projets permet de renforcer les actions novatrices des comités, en adéquation avec les objectifs de notre politique sportive.

4. Sport Scolaire

Le choix de faire du sport scolaire une de nos priorités permet de favoriser une éducation par le sport, pour tous les jeunes aveyronnais.

Cela se traduit par une aide de fonctionnement accordée à chacune des associations sportives scolaires départementales : l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S), l'Union Générale du Sport dans l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) et l'Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (U.S.E.P). Il s'agit ainsi d'apporter une aide à l'organisation des rencontres sportives scolaires qui se déroulent tout au long de l'année, sur tous nos territoires.

Afin d'accompagner l'élite sportive scolaire dans sa formation et sa mission de représentation départementale, des aides sont octroyées aux associations des établissements scolaires dont les élèves sont qualifiés pour participer aux finales des championnats de France scolaires.

L'axe majeur de l'intervention en faveur du sport scolaire demeure la prise en charge de grandes épreuves ouvertes au plus grand nombre :

- Jeux de l'Aveyron : 1 800 collégiens
- Raids nature des lycées et des collèges : 1 200 collégiens et lycéens
- Journées Prim'Air Nature : 4 500 écoliers
- Cross scolaire du Conseil Départemental : 3 500 écoliers, lycéens, collégiens, étudiants et licenciés du sport adapté.

En choisissant ce mode d'intervention notre collectivité poursuit un ensemble d'objectifs :

- mobiliser le maximum de jeunes aveyronnais sur des rencontres sportives de qualité, y favoriser l'échange et la convivialité,
- offrir au plus grand nombre des conditions de pratiques fondées sur des valeurs fondamentales de citoyenneté, de solidarité et d'effort partagé,
- proposer des manifestations annuelles de grande ampleur dans les territoires aveyronnais, afin de permettre leur découverte et leur valorisation,
- permettre l'intégration des publics handicapés en collaboration avec les acteurs du sport adapté.

5. Loisirs et Sports de Nature

Notre département se caractérise par la variété et les qualités de ses paysages et sites naturels.

Chacun des territoires aveyronnais présente un potentiel naturel propice à la pratique des loisirs et sports de nature.

Ainsi, notre Assemblée a fait le choix de développer un schéma départemental des activités de pleine nature, dont l'objet est de favoriser le développement maîtrisé de ce type de pratiques à travers deux enjeux :

- permettre un accès libre et gratuit à la pleine nature, pour le plus grand nombre,

- favoriser un développement économique et touristique autour de ces activités.

Dans le cadre de ses compétences et selon le Code du sport, le Département a été conduit à élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I), permettant d'identifier de façon sélective un ensemble de lieux de pratiques de sports de nature. Ce dispositif est conduit en collaboration avec les communes et communautés de communes qui en font le choix. Un principe de label départemental permet de valoriser le plan en apportant des garanties supplémentaires de qualité et d'accueil. Une signalétique départementale peut être proposée aux porteurs de projet.

En référence à la réglementation, une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I) a été créée par l'Assemblée Départementale, elle doit être consultée préalablement à toute inscription d'un lieu de pratique au PDESI, par la Commission Permanente.

L'Aveyron se distingue par un réseau de chemins et autres itinéraires qui ouvrent de belles perspectives de randonnées pédestres, cyclistes, ... En collaboration avec les territoires, une identité de département d'itinérance peut être développée, pour l'Aveyron, en prenant appui sur les données du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R).

Un ensemble d'objectifs de concertation, de découverte, de protection des accès et des sites, et de promotion du territoire caractérisent la mise en œuvre du Schéma départemental des APN.

6. Vie sportive locale

Au plus près de tous les aveyronnais, pour accompagner les territoires intercommunaux dans leurs projets de politique sportive, pour y favoriser cohésion et lien social par le sport, différentes interventions techniques pourront leur être proposées

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur du sport et des jeunes, il est proposé au BP 2019 une enveloppe de crédit de **1 192 000 €**.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES COLLEGIENS

Les Aveyronnais sont fortement attachés à l'éducation et à la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants pour lesquels ils consentent d'importants efforts. Porteurs d'une identité enracinée dans les valeurs de solidarité et de travail, ils désirent aussi une ouverture culturelle pour leurs enfants afin de les éveiller à la citoyenneté et à la découverte d'autres horizons.

Dans le cadre de nos missions relatives à l'exercice de notre compétence collège que la Loi NOTre du 7/08/2015 est venue confirmer, le Département souhaite répondre au plus près aux besoins de la jeunesse dont l'épanouissement participe à l'attractivité de nos territoires ruraux. Il s'agit de soutenir et de promouvoir une éducation de qualité fondée sur une démarche de solidarité et d'équité envers tous les jeunes aveyronnais et plus particulièrement les collégiens.

Ainsi, notre politique éducative sera centrée sur les objectifs suivants :

- Accompagner l'éveil culturel et l'épanouissement des jeunes en cohérence avec les projets pédagogiques des établissements tels les voyages scolaires,
- Mettre l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté des élèves en encourageant le déroulement de séjours pédagogiques axés sur le devoir de mémoire des deux dernières guerres mondiales,
- Favoriser l'apprentissage de la vie civique, valoriser et encourager l'engagement des jeunes en les sensibilisant à la vie publique et aux valeurs républicaines,

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé d'inscrire des crédits de 193 000 € pour le fonctionnement. Les opérations d'accompagnement pédagogique suivantes sont mises en œuvre :

- Le Conseil départemental des jeunes contribue à l'apprentissage de l'éveil civique et à la responsabilité citoyenne des élèves. L'assemblée départementale junior composée de 42 élèves élus pour une mandature de 2 ans, dans les 21 collèges publics et 21 collèges privés, est missionnée sur un thème civique et réalise des projets d'intérêt départemental en faveur de tous les publics et plus particulièrement des 12000 collégiens. Pour le meilleur déroulement du projet, le Conseil départemental prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à son fonctionnement.
- Les aides aux Voyages Scolaires Educatifs permettent à environ 2800 élèves de découvrir l'Aveyron et différents sites en France,
- Les aides aux Voyages dans un pays de l'Union européenne favorisent l'ouverture vers l'Europe à près de 3000 collégiens,

- La reconduite d'un appel à projets en 2019, ouvert aux établissements scolaires qui pourront bénéficier d'une aide financière pour des projets de voyages scolaires à caractère pédagogique, sur des lieux de mémoire en France et en Europe relatifs aux guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945. En 2018, le premier appel à projets a ainsi contribué au voyage mémoriel de 10 établissements scolaires, soit au total 445 élèves.

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des collégiens, il est proposé au BP 2019 une enveloppe de crédit de **192 500€**.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION /FORMATION

La qualité et la performance de notre appareil de formation et de recherche sont déterminantes sur le plan de notre productivité et de notre capacité d'innovation toutes deux sources de croissance pour nos territoires.

Dans un contexte où les enjeux de compétitivité se situent désormais à l'échelle mondiale, il en va de notre indépendance économique et financière.

C'est pour cette raison que l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, Région et collectivités locales de proximité) se rassemblent autour de la même volonté de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur dans un souci d'égalité des chances.

Ainsi, conformément aux dispositions de la Loi Notre du 7 août 2015, la Région Occitanie a établi son SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation) en cohérence avec la stratégie nationale et dans la concertation avec les Départements qui y ont apporté leur contribution.

Nous, Département de l'Aveyron, en avons partagé les ambitions dont la légitimité au regard des enjeux précédemment évoqués est incontestable.

Ainsi, à travers les mesures que nous avons décidé d'inscrire dans le programme de mandature « Agir pour nos territoires » nous participons au défi de donner à nos étudiants les conditions pédagogiques et matérielles nécessaires pour acquérir les compétences correspondantes aux métiers du futur et au marché de l'emploi actuel.

A ce titre, nous avons accepté d'accompagner la réalisation par la Région des infrastructures nouvelles qui permettront de regrouper sur le site de Rodez/Saint-Eloi, les 2 principaux établissements universitaires de l'Aveyron : l'IUT de Rodez composante de l'Université Toulouse 1 Capitole et l'antenne aveyronnaise de l'INU Champollion.

Cette opération, dont le financement est assuré dans l'actuel CPER pour un coût total de 12M d'€, prévoit, la construction d'un bâtiment de 3500 m² dédié au transfert des formations de l'INU Champollion actuellement sur le site de Burloup et à la réalisation d'un restaurant universitaire destiné aux étudiants des 2 établissements pour un coût de 4M d'€.

Dans ce cadre-là, l'effort contributif que nous avons accepté a véritablement permis la faisabilité de ce projet, qui a mis de nombreuses années à faire consensus entre les acteurs institutionnels et académiques, est particulièrement important puisqu'il représente un montant global de 1 266 000 € de subvention.

Au BP 2019, il vous est proposé d'inscrire en investissement une enveloppe globale **de 708 350 €** de crédits de paiements pour couvrir le besoin de financement relatif aux opérations suivantes :

Opérations	Crédits de paiement en € départementaux BP 2019	Observations
Construction du bâtiment d'enseignement Champollion	300 000	Choix du maître d'œuvre: mars 2019 Démarrage études architecturales: Avril 2019 APS: fin 2019
Réalisation du Restaurant Universitaire	155 000	Dossier expertise en cours d'élaboration par le Crous de Toulouse
Construction d'un internat de 60 places sur le Campus des métiers (Chambre de métiers)	210 000	Démarrage études : mars 2019 APS : octobre 2019 Début travaux : décembre 2019 Livraison : septembre 2020
Réalisation d'un Learning Lab à l'IUT de Rodez.	13 350	Opération engagée en 2018 et achevée Mise en service : janvier 2019
Projets de développement ou d'amélioration de l'offre de formation, portés par divers établissements de l'Aveyron	30 000	Accompagnement des opérations ponctuelles d'équipements ou d'aménagement de locaux à vocation pédagogique à l'initiative des opérateurs de formation aveyronnais

En fonctionnement, il vous est proposé une dotation globale de 70 000 € répartie comme suit :

- Convention d'objectifs avec l'INU Champollion : 40 000 €
- Convention d'objectifs avec la DDEC : 20 000 €
- Participation à des actions ponctuelles de développement de l'offre de formation : 10 000 €.

LES COLLEGES PUBLICS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins de nos collèges et collégiens dans le cadre des enjeux pédagogiques actuels et des contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant le développement du numérique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6 489 100€

■ Entretien courant : 884 819 €

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

■ Fonctionnement courant : 4 994 281 €

Les dotations proposées concernent les collèges publics et les collèges privés :

- fonctionnement des collèges publics : 2 209 450 €

Cette enveloppe a été votée lors de la session du 26 octobre dernier. Elle permettra aux 21 collèges publics de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, de viabilisation et d'entretien.

- fonctionnement des collèges privés : 2 255 223 €

Cette dotation se décompose suivant :

- 1) un forfait d'externat part matériel pour un montant de 1 120 779 €.

L'Assemblée Départementale lors de la session d'octobre, a fixé le coût d'un élève de l'enseignement privé à 222,98 € pour l'année 2019. Elle a validé la répartition par collège sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves (269.96€) et d'une minoration à partir du 81^{ème} (194,69€).

- 2) du forfait externat part personnel pour un montant de 991 691 €.

En vertu de la Loi du 13 août 2004, les Départements financent le forfait d'externat – part personnel qui correspond pour les collèges publics, à la prise en charge des personnels Agents Techniques Territoriaux de l'Enseignement.

Je vous propose de voter une répartition par établissement de cette enveloppe de 991 691 € conformément au tableau joint en annexe sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves s'élevant à 322,25€ et 185,79 € pour les élèves suivants.

3) Cette enveloppe est complétée par une dotation de maintenance informatique d'un montant de 142 753 €

Cette dotation est rendue obligatoire, depuis la rentrée 2015. Celle-ci est calculée à partir du montant total des dépenses de maintenance informatique en faveur des collèges publics, rapportée au nombre d'élèves dans les collèges publics. Ce montant par élève est ensuite multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges privés.

Ainsi, au titre de l'année 2019, le montant de cette dotation maintenance s'élève à 142 753 €, soit 34,07 € par élève, considérant que l'effectif total des collèges privés représente 4 190 collégiens à la rentrée 2018.

- Actions complémentaires et autres charges immobilières : 529 608 €

Il s'agit de diverses dépenses à destination des collèges publics concernant notamment des actions pédagogiques, le transport d'élèves, le fonctionnement des annexes pédagogiques et des cantines municipales préparant des repas pour les collégiens ainsi que des frais de location de locaux et prestations externalisées pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des locaux.

▪ **Maintenance, accès internet et environnement numérique de travail des collèges : 610 000 €**

Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, dans le domaine de l'informatique et de l'accès à Internet, le Conseil Départemental de l'Aveyron s'est engagé début 2008 à mettre en œuvre un environnement numérique de travail dans les établissements d'enseignement secondaire. En 2019, cet engagement se réalisera en partenariat avec la Région Occitanie, l'Académie de Toulouse, l'Académie de Montpellier et les départements d'Occitanie ainsi que la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Le département de l'Aveyron a souhaité poursuivre ses efforts dans le domaine du développement des nouvelles technologies à l'attention des collégiens en maintenant sa participation au projet environnement numérique de travail. Le crédit de 100 000 € qui vous est proposé permettra de poursuivre cette action en faveur des collégiens aveyronnais.

De plus, au titre de l'année 2019, le Département prendra en charge dans la continuité des années précédentes les frais de maintenance du parc informatique des collèges publics à hauteur de 290 000 € ainsi que les frais d'abonnement des accès internet pour un montant de 220 000 € pour les collèges publics et privés.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 215 000 €

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et la sauvegarde des collèges que vous avez validée.

Au titre de 2019, il vous est proposé un vote de 5 215 000 € de crédits de paiements. Ces crédits sont rattachés au vote des Autorisations de Programme 2018.

La répartition de ces crédits de paiement est la suivante :

▪ **Etudes : 100 000 €**

Ces crédits permettront d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation des collèges.

▪ **Modernisation : 2 270 000 €**

Ces crédits permettront de réaliser les opérations suivantes :

- programme informatique : 450 000 €

Cet effort particulier dans le domaine du numérique dans les collèges et permet de répondre aux appels à projets « collèges numériques et innovations pédagogiques » et « collèges numériques et ruralité » proposés par le rectorat ;

- poursuite de la rénovation de la Cité scolaire de Saint Affrique : 1 200 000 € comportant les 3 volets suivants :
 - participation aux travaux de l'internat réalisés par la Région pour 200 000 €
 - réhabilitation du service restauration pour 700 000 €
 - sécurisation de l'entrée sud de cet établissement pour 300 000 €
- financement de la 2^{ème} tranche rénovation des salles de science du collège Fabre : 250 000€ ;
- poursuite l'aménagement des préaux des collèges de Baraqueville et Saint Geniez : 170 000 € ;
- poursuite de la rénovation de la cour et du hall du Collège de Decazeville : 100 000 € ;
- finalisation de la sécurisation des établissements pour 100 000 €. Ce programme aura coûté au Département 1 200 000 €, sans qu'aucune subvention de l'Etat n'ait été perçue, alors qu'il s'était engagé à participer à hauteur de 50% des dépenses. Une nouvelle fois, le Département s'est substitué aux carences de l'Etat.

▪ **Sauvegarde, Accessibilité, Economie d'énergie : 2 065 000 €**

Ces crédits permettront :

- de mettre en œuvre des travaux en matière de sauvegarde et d'équipement pour 1 100 000 €.
- de renforcer les travaux en matière d'économie d'énergie afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des utilisateurs, en procédant au remplacement de menuiseries, de chaudières et en mettant en œuvre une gestion

intelligente des bâtiments, pour 500 000 €. Cet effort substantiel permettra de réaliser à court terme des économies sur la part fluide des dotations annuelles.

- de réaliser la première tranche de travaux de mise en accessibilité du collège de Marcillac pour un 400 000 €.
- d'installer des défibrillateurs dans les collèges publics pour 65 000€.

▪ **Construction du Collège Larzac : 550 000 €**

Il s'agit de poursuivre les études engagées pour la construction de ce collège, suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

▪ **Subvention aux établissements privés : 230 000 €**

Dans le cadre de la loi Falloux, le Département participe au financement des investissements des collèges privés. Le montant de l'aide au titre des travaux et des équipements resterait au niveau de 2018, à savoir 230 000 €.

LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature. Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins fonctionnels de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant la logique du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 010 000 €

▪ **Entretien : 1 158 000 €**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

▪ **Fonctionnement courant : 1 815 500 €**

Les dotations proposées englobent les charges de viabilisation (eau, électricité, combustible, ménage et tous les contrats d'entretien, de contrôle des installations : chaufferies, alarmes, extincteurs, ascenseurs,...) et de manière plus générale toutes les dépenses qui permettent « la vie au quotidien » des bâtiments.

■ **Autres charges immobilières : 2 036 500 €**

Il s'agit de diverses dépenses concernant les assurances, les impôts, les frais de location de locaux et les prestations diverses de contrôles obligatoires et la participation au budget annexe de la chaufferie bois.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 377 251€

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et sauvegarde des bâtiments que vous avez validé.

Au titre de 2019, il vous est proposé un vote de 4 620 000 € de crédits de paiements pour financer le vote des Autorisations de Programme 2018.

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

■ **Etudes : 130 000 €**

Ces crédits permettront de poursuivre et d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation du patrimoine.

■ **Participation au budget Annexe chaufferie Bois Sarrus : 25 000 €**

Ces crédits permettront de financer les études relatives à la rénovation de la chaufferie bois Sarrus.

■ **Modernisation du patrimoine : 2 900 000 €**

Les crédits de paiement inscrits permettront :

- D'achever l'opération de rénovation du Parc Départemental à Bel Air pour y installer la subdivision centre et le centre d'exploitation de Rodez : 1 700 000 €.

- De financer le solde de l'acquisition et l'aménagement des plateaux pour le relogement de la Maison des Solidarités Départementales d'Espalion : 1 200 000 €.

▪ **Sauvegarde, accessibilité, économie d'énergie : 1 565 000 €**

Ce chapitre a pour objectifs :

- De répondre aux besoins de grosses réparations et de sauvegarde pour la mise à niveau de notre patrimoine ainsi que l'équipement en mobilier et matériel : 980 000 €.
- De réaménager le bâtiment F du Centre Administratif Foch pour installer l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron : 500 000 €
- De lancer la 1^{ère} phase de déploiement des défibrillateurs qui ont vocation, à l'horizon 2020, à équiper l'ensemble des bâtiments du Département : 85 000 €.

▪ **Equipement en matériel bureautique : 685 251 €**

> Pour poursuivre la modernisation du réseau bureautique et répondre aux besoins croissants d'outils numériques, il est proposé une autorisation de programme de 1 200 000 €, et il est inscrit 685 251 € en crédit de paiement, dont 185 251 au titre de l'AP 2018 et 500 000 € au titre de la nouvelle AP 2019.

▪ **Equipement divers : 72 000 €,**

> Pour l'acquisition d'un stand pour les foires et salons.

LES TRANSPORTS

Conformément aux termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'organisation des services de transport routier non urbain de voyageurs (lignes régulières et transport à la demande) et depuis le 1^{er} septembre 2017 en ce qui concerne le transport scolaire.

Par contre, le Département garde la compétence pour le transport des élèves et des étudiants souffrant d'un handicap.

Par ailleurs, le Département a en charge le transport pour diverses manifestations.

Il est proposé un crédit de fonctionnement de **1 722 800 €**:

1 620 000€ pour le transport des élèves souffrant d'un handicap,

102 800 € pour le transport pour des manifestations diverses (Conseil général des Jeunes, cross scolaire ...) et la cotisation AGIR.

LA COOPERATION INTERNATIONALE

Parce que les Aveyronnais manifestent un besoin grandissant de s'ouvrir au monde notamment les associations locales, les entreprises ou en encore les établissements d'enseignement, le Conseil départemental poursuit sa politique dans le domaine de la coopération internationale. Fort de l'expérience acquise à travers la diversité et la richesse des échanges et des relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires, le Département souhaite conforter son action internationale en direction des jeunes Aveyronnais.

Cette politique s'inscrit dans le cadre légal de la Loi Thiollière de 2007 et de la Loi portant sur la Nouvelle organisation Territoriale de la république du 7 août 2015, conservant la compétence des collectivités territoriales sur l'action internationale.

Ainsi, dans la continuité de l'action engagée depuis plus de 20 ans avec la Roumanie (Tulcea), le Japon (Hyogo) et l'Argentine (Piguë), le Département place la coopération internationale sur trois axes forts :

- Renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international,
- Lier le développement international à des objectifs de développement durable,
- Soutenir la jeunesse, la culture, le sport, la solidarité à l'international à travers les territoires.

Pour ce faire, il est proposé d'inscrire des crédits **de 25 000 €** au titre du fonctionnement afin de développer les actions suivantes :

- Développement du projet « Jeunesse III » soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères, visant à favoriser la mobilité internationale des jeunes aveyronnais ayant le moins d'opportunité ; cette action innovante en faveur d'un public de jeunes en situation de handicap sera poursuivie en coopération avec le Judet de Tulcea. Elle a pour objectifs de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes et l'échange sur les pratiques des professionnels dans le domaine de l'action sociale territoriale.
- Faciliter la mise en place d'actions d'échanges solidaires, culturels et sportifs en liaison avec la Préfecture du Hyogo, le Judet de Tulcea.
- Faciliter et soutenir les projets portés par les associations ou organismes aveyronnais souhaitant s'impliquer dans une action en liaison avec les collectivités partenaires du Conseil départemental.

**LES GRANDES INFRASTRUCTURES
AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITE**

LES ROUTES

Le réseau routier départemental représente un enjeu fort dans le cadre de l'aménagement et du développement économique de notre territoire Aveyronnais.

Les propositions qui vous sont faites prennent en compte nos objectifs prioritaires : la poursuite de l'amélioration de la sécurité routière, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la fluidité du trafic.

Les actions permettant de répondre à ces objectifs sont regroupées dans 3 grands domaines : la viabilité du réseau routier, la sauvegarde du patrimoine routier et la modernisation du réseau. Toutes les actions entreprises dans ces trois domaines doivent prendre en compte les objectifs du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER

L'entretien de la voirie départementale est une des compétences obligatoires du Conseil départemental qui gère l'un des réseaux les plus importants de France avec un linéaire de 6 000 Kms et qui compte plus de 1 400 ponts et plus de 550 000 m² de soutènements.

Les objectifs prioritaires consistent à assurer la pérennité de notre patrimoine routier, la sécurité des usagers, la sécurité juridique du maître d'ouvrage et la continuité des itinéraires.

L'organisation de l'entretien de notre réseau routier est défini dans les 5 plans d'intervention qui définissent notamment les niveaux de service retenus par le Conseil départemental :

> Viabilité hivernale : 21 circuits de patrouille, 100 circuits de déneigement et de lutte contre le verglas dont 43 circuits traités par des entreprises privées. La quantité de sel répandue varie de 2 000 tonnes à environ 8 500 tonnes de sel répandues selon la rigueur de l'hiver,

> Surveillance active : plus de 1 000 interventions d'urgence sur appel et environ 30 000 interventions de maintenance immédiates, réalisées par les équipes de surveillance active lors des patrouilles programmées et lors des réparations ponctuelles des chaussées.

> Végétation : 25 circuits de fauchage/débroussaillage dont 6 traités par des entreprises privées, quatre marchés d'élagage des arbres d'alignements, avec la valorisation des produits de coupe.

> Convergence des efforts : travaux de remise à niveau des ouvrages d'assainissement, de soutènement et des dépendances sur le réseau routier faisant l'objet d'un renouvellement du revêtement chaque année,

> Ouvrages d'art : programme de réfection des maçonneries et des gardes corps.

Il vous est proposé de voter un crédit de **10 439 856 €** qui permet à notre assemblée de maintenir l'effort en matière d'entretien et de surveillance du réseau routier départemental.

Pour information, ce montant ne comprend pas les charges à caractère général gérées par la DRGT (1 063 050 €), ces charges sont comprises dans les charges de gestion du budget du Département. Elles comprennent notamment les dépenses pour l'entretien et le carburant de la flotte des véhicules de la collectivité afin de générer des économies d'échelle et de rationaliser l'entretien.

SECTION D'INVESTISSEMENT : LA SAUVEGARDE, LE RENOUVELLEMENT DE MATERIELS ET VEHICULES ET LA MODERNISATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique routière.

Ce budget permettra de maintenir à un niveau élevé nos interventions dans les domaines de la sauvegarde et de la modernisation

Suite à l'adoption du règlement budgétaire. et financier de la collectivité le 28 septembre 2018 et en conformité avec la politique routière, le budget des routes est regroupé autour de 9 Autorisations de Programme : études (chapitre 20), acquisitions foncières (chapitre 21), RN 88 (chapitre 204) et programmes de travaux (chapitre 23) pour la sauvegarde et modernisation du réseau.

Dans le cadre de la programmation 2018-2020, il a été voté en 2018 des Autorisations de Programme (AP 2018-1) à hauteur de 125 039 000 €.

Au titre de l'exercice 2019, il vous est proposé un vote de crédits de paiement (CP) de **36 200 000 €**, ce crédit est rattaché au vote de l'Autorisation de Programme 2018 (AP 2018-1).

La proposition ne comprend pas une augmentation de l'Autorisation de Programme 2018, mais certains redéploiements liés à l'actualisation de la programmation 2019 et 2020.

La répartition est la suivante :

■ Sauvegarde du réseau :

Le montant proposé est de 20 550 000 € pour les Crédits de Paiement. La répartition des crédits est la suivante :

a) 18 240 000 € en crédits de paiement (immobilisations en cours chapitre 23, chaussées, ouvrages d'art, événements exceptionnels, quinquennal, signalisation, ...). Ces crédits permettent de renouveler environ 350 kms de chaussée et douze à quinze ponts sont également réparés.

b) 1 250 000 € en crédits de paiement pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et de véhicules (immobilisations corporelles chapitre 21),

c) 250 000 € en crédits de paiement (immobilisations corporelles chapitre 21),

d) 810 000 € en crédits de paiement en études et pour les frais relatifs aux insertions dans la presse (immobilisations incorporelles – chapitre 20).

■ **Modernisation du réseau et opérations de sécurité :**

Le montant proposé est de 12 400 000 € de Crédits de Paiement. Ils se répartissent comme suit :

a) 7 850 000 € de crédits de paiement (immobilisations en cours chapitre 23),

b) 4 300 000 € de crédits de paiement pour poursuivre la modernisation : avenue de Marengo à Baraqueville compte tenu de la mise en service partielle de la déviation de Baraqueville, Virage de Rousseau sur les communes de Saint Leons et Vezins, aménagement de sécurité de Brenac (commune d'Argence en Aubrac) et du RD508 à Flagnac et une dizaine d'opérations de sécurité pour la mise en sécurité de notre réseau routier secondaire (environ quinze kilomètres du réseau secondaire sont ainsi modernisés chaque année) (chapitre 23).

La ventilation de ces opérations sera réalisée en commission permanente conformément au règlement financier.

c) 150 000 € de crédits de paiement pour les aires de co voiturage (chapitre 23).

d) 100 000 € de crédits de paiement de crédits pour les études liées aux grands chantiers et à la réglementation en matière d'environnement (chapitre 20).

■ **L'aménagement des routes en traverse d'agglomération**

Il vous est proposé d'augmenter sensiblement l'effort en faveur des communes en inscrivant un crédit de paiement au titre de 2019 de 1 250 000 € pour l'aide apportée aux communes au titre de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomérations qui sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. (Immobilisations en cours chapitre 204). Conformément à la délégation que nous lui avons donnée, la Commission permanente procédera à l'affectation de ces crédits d'investissement après avis de la Commission des Routes et Grands Travaux.

RN88 pour contribuer à l'attractivité du territoire et à la compétitivité de notre économie (Immobilisations en cours chapitre 204).

La mise à deux fois deux voies de la RN 88 : Le montant proposé est de **2 000 000 €** de Crédits de Paiement.

Le Conseil départemental participe aux côtés de l'Etat et de la Région à hauteur de 23,08% du coût de l'opération pour la section entre le viaduc du Viaur et Rodez (convention de financement de la RN88 du 5 janvier 2010). Cela représente un montant de 49,615 M€.

Le total des votes des budgets précédents (2011 à 2018) et des sommes versées par le Conseil départemental s'élève à 39 556 600 €. Il reste donc à verser à l'Etat 10 058 400€.

Il est important de rappeler que l'échéancier de la participation du Département avait été prévu à la convention de partenariat du 5 janvier 2010, mais avec une hypothèse de fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RN88 sur la totalité de la section Tanus-Rodez en 2015. Au 31 décembre 2014, il s'avère que le Département avait consenti une avance de trésorerie de 6,6 M€ par rapport à sa participation théorique de 23,08% des dépenses.

Compte tenu du retard très important pris par l'Etat dans la réalisation de ces travaux, un nouvel échéancier des versements de fonds de concours a été établi en 2015 et acté par un courrier du Préfet de Région du 11 mars 2015.

Il a été convenu que le montant des fonds de concours auprès du Conseil départemental serait recalculé chaque année sur la base de la clef de cofinancement prévu à la convention de 23,08 % appliquée aux sommes mandatées sur l'année en cours. Toutefois, ces appels de fonds étant calculés en septembre, les sommes mandatées prises en compte résultent des dépenses réellement mandatées sur les 9 premiers mois de l'année auxquelles s'ajoutent une prévision de dépenses pour les 3 derniers mois de l'année.

De plus, il est précisé que l'avance de trésorerie consentie par le Département de 6,6 M€ serait récupérée par tiers sur les années 2016, 2017 et 2018.

En 2016 et devant les difficultés de trésorerie de l'Etat et afin de relancer les travaux de la déviation de Baraqueville, le Département de l'Aveyron a accepté de décaler le remboursement de l'avance de 6,6M€ sur les années 2017 à 2019.

LE TRES HAUT DEBIT ET LA TELEPHONIE MOBILE :

LE DEPARTEMENT, AU CŒUR DE LA POLITIQUE NUMERIQUE TERRITORIALE

Le Département de l'AVEYRON est engagé pour la résorption de la fracture numérique du territoire tourne autour de 3 axes principaux :

- La participation au déploiement de la fibre optique ;
- La poursuite de l'accompagnement des politiques d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile ;
- Le développement des usages et services numériques.

Le Département de l'AVEYRON c'est, comme vous le savez, 8735 Km² pour une densité de 32 Habitants/km², avec des disparités fortes géographiques et de population au sein de notre propre territoire.

Sans l'intervention du Département dans un partenariat fort qu'il a construit avec les communautés de communes au sein du syndicat AVEYRON NUMERIQUE, seuls les territoires de l'Agglomération ruthénoise et la commune de MILLAU auraient été traités par les opérateurs privés pour l'accès au très haut débit.

Le Département s'est donc allié aux départements voisins du LOT et de la LOZERE pour signer un contrat de 25 ans pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau très haut débit, avec la société ALLIANCE THD.

A travers ce projet, c'est la solidarité territoriale du Département qui s'exprime. Le Département investit globalement 20 millions d'euros sur le projet sur le reste à charge des collectivités, ce qui permet aux communautés d'alléger leur participation financière.

Grâce à l'aboutissement de ce projet, chaque administré, chaque entreprise pourra bénéficier, d'ici le 31 décembre 2022, d'un accès à un réseau très haut débit.

L'accès au très haut débit c'est aussi un élément primordial de notre attractivité.

Financièrement, c'est plus de 265 millions d'investissements injectés sur notre département, faisant intervenir de nombreuses entreprises locales, avec la création de plus de 200 emplois.

Dans un avenir proche, la fibre en tout point du territoire, c'est la possibilité d'attirer plus d'entreprises et de nouvelles populations.

C'est enfin l'accélération du désenclavement de notre territoire pour nos entreprises dans leurs échanges commerciaux, et donc des possibilités de développement accrues, mais aussi pour nos administrés dans leur vie quotidienne pour répondre à leurs besoins, de la même manière que sur des territoires urbains ou métropolitains.

2019 est la 2ème année de mise en œuvre des travaux, avec une intensification du déploiement et également le début de la commercialisation du réseau.

Au vu du déroulement de la délégation de service public et du budget prévisionnel établi par AVEYRON NUMERIQUE, le Département est appelé à participer, aux travaux 2019 pour un montant **3 millions d'euros**.

S'agissant de la téléphonie mobile, l'Etat a lancé un nouveau programme, le New Deal : les opérateurs doivent investir sur leurs fonds propres afin d'améliorer la couverture sur des sites identifiés par les territoires mais doivent également faire muter les sites en 4 G.

Le Département a souhaité s'engager dans ce nouveau programme en co-animant avec l'Etat, l'équipe projet créée début septembre 2018.

Deux référents ont été désignés un par l'Etat et un par le conseil départemental afin de recenser les problématiques en matière de téléphonie et les faire remonter à la mission France Mobile.

Pour le déploiement de nouveaux pylônes, cette équipe projet a un rôle d'assistance et d'expertise auprès des maires pour faire le lien avec les opérateurs et les autres services, tel que le syndicat d'électrification.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget, un crédit de **80.000€ en section de fonctionnement**, pour mener des études et couvrir l'entretien et la maintenance des sites de téléphonie et la location de pylônes et de terrains. En contrepartie, il est inscrit en recette une somme de 25 000€ correspondant aux loyers versés par les opérateurs de téléphonie.

La résorption de la fracture numérique inclut également les usages et services numériques. Le Département participe aussi activement à leurs développements.

Le Département s'investit auprès du SMICA qui porte la réponse à l'appel à projet lancé par la Banque des territoires « Hubs France connectée pour un numérique inclusif », dont l'objectif est de consolider les actions en faveur de l'inclusion numérique du territoire. Nous avons fait le choix de monter un partenariat avec LOZERE NUMERIQUE et LOT NUMERIQUE pour porter la candidature.

Dans ce cadre, le Département inscrit au budget une enveloppe de **60.000€ en section de fonctionnement**, reconductible sur 2 ans pour mener des actions si notre dossier était retenu.

L'AEROPORT RODEZ AVEYRON

Notre positionnement, au sud du Massif central et au nord-est de la région Occitanie, place Rodez à au moins 2h d'un aéroport d'envergure nationale ou internationale, et à 2h30 de la Ligne à Grande Vitesse LGV; sans liaison totale vers Toulouse en 2x2 voie et sans raccordement à l'A75. Selon des projections à 5 ou 10 ans, l'accès à la LGV sera toujours aussi lointain, et les axes routiers n'auront que peu évolué.

Face à cette situation, l'aéroport Rodez-Aveyron est un outil primordial pour le maintien du tissu industriel et socio-économique de l'Aveyron. C'est un pilier de l'économie locale qui joue un rôle majeur y compris au niveau régional.

L'aéroport joue aussi un rôle d'ouverture de notre territoire sur l'extérieur et véhicule une image de dynamisme, essentielle à l'attractivité de notre territoire.

Conscient de ces enjeux et de la nécessité de soutenir cet outil, le Conseil départemental s'y est impliqué depuis sa création et le fait de façon bien plus forte depuis 2011, avec un apport de 75% au financement de l'ensemble des activités : contribution à l'exploitation, à la liaison RODEZ-PARIS mais aussi aux investissements.

Notre partenariat tissé avec l'Agglomération ruthénoise et la Chambre de Commerce et d'Industrie, en lien avec l'exploitant AIR12, a permis, depuis deux ans, une augmentation constante et régulière du trafic pour atteindre, en 2018, 81.000 passagers (augmentation de 13% par rapport à 2017).

En 2019, outre la ligne avec PARIS, tout au long de l'année, l'aéroport offrira des liaisons saisonnières vers CHARLEROI, DUBLIN et LONDRES, et des vols charters vers différentes destinations européennes (dont Espagne, Portugal, Italie, Croatie).

L'enjeu pour 2019 est de conforter et poursuivre la dynamique de développement du nombre de passagers avec des dossiers phares, tels que le renouvellement de la liaison RODEZ-PARIS, en partenariat avec l'Etat pour les 4 années à venir, le lancement d'investissements lourds de mise aux normes avec la réglementation européenne, en constante mutation, et enfin des travaux de conservation de notre patrimoine (programme pluriannuel de réfection des toitures, notamment) ou d'amélioration de la qualité de service pour nos usagers.

Dans le cadre d'une situation financière contrainte pour les partenaires, nous poursuivons nos démarches de recherche de nouveaux partenaires, comme la Région OCCITANIE, qui, dans le cadre de la stratégie adoptée en 2018, pourrait intensifier son intervention à nos côtés et nous demandons à notre exploitant, la SAEML AIR 12, de poursuivre ses efforts d'optimisation de l'exploitation.

Aussi, pour 2019, la contribution au Syndicat mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron est appelée pour un montant de 1 790 580€, en diminution de 9,9% par rapport à la contribution 2018.

LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

LES CHARGES DE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le budget consacré à la Fonction Ressources Humaines (Masse Salariale – Formation, Action et Protection Sociale, Hygiène/Sécurité et Conditions de Travail) s'élève à 79 000 000 euros.

Cette prévision de dépense prend en compte les évolutions suivantes :

1 – EVOLUTIONS RECURRENTES DE LA MASSE SALARIALE

- ✓ Effet en année pleine des recrutements gérés en 2018 et notamment les renforts mis en place pour le suivi des mineurs non accompagnés :
- ✓ Revalorisation du SMIC
- ✓ Evolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui correspond aux évolutions de carrières (Avancement d'échelon, de grade et promotion interne)

2 – MESURES NOUVELLES

✓ L'impact financier des mesures statutaires liées à la mise en œuvre du P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui entraîne notamment le reclassement de tous les Assistants Socio-Educatifs en Catégorie A avec les conséquences sur le barème du Régime Indemnitare.

✓ Les renforts en Personnel remplaçant pour faire face notamment aux besoins des Services du Pôle des Solidarités Départementales, particulièrement dans le domaine de la Protection de l'Enfance.

✓ La mise en place effective du contrat de participation en Prévoyance pour tous les agents, conformément aux engagements pris par notre Assemblée.

✓ Les moyens en Ressources Humaines nécessaires pour mettre en place les premières actions validées dans le cadre du Projet d'Administration Départementale :

- mise en place d'un service Conseil en Gestion et Evaluation des politiques publiques qui comprendra quatre Agents de Catégories A ;

- mise en place de moyens humains pour l'appui managérial et l'accompagnement du Personnel au sein de la Direction des Ressources Humaines, pour faire face aux besoins de soutien d'accompagnement des Personnels et prendre en compte les obligations légales liées au suivi des évolutions et des reclassements professionnels. Ces mesures nécessitent de mobiliser trois Agents de Catégorie A ;

- renforcement de la Direction des Systèmes d'Informations qui assure des prestations de services auprès de l'ensemble des Services pour accompagner les démarches d'innovation et de performances dans les procédures de travail et d'organisation (télétravail – dématérialisation...).

3 – SITUATION DES EFFECTIFS BUDGETAIRES

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Personnel Départemental est de 1 666 postes budgétisés permanents, en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les Personnels d'entretien des locaux (27 postes).

A ces emplois, il faut ajouter les agents contractuels recrutés pour faire face à des remplacements temporaires ou des surcroûts ponctuels ou saisonniers d'activités principalement dans les Collèges et les Services Sociaux.

Par ailleurs, un agent de l'Etat est mis à disposition du Département (Directeur des Archives Départementales).

3.1- Créations d'emplois proposées en 2019

✓ Direction générale

- un poste d'Attaché Territorial (Catégorie A) pour la mise en place du service Conseil en Gestion et Evaluation des Politiques Publiques. Les trois autres emplois, affectés à ce nouveau service, seront pourvus par redéploiement de trois postes vacants de Catégorie A (un poste de Directeur Territorial, un poste d'Attaché Principal et un poste de Cadre Socio-Educatif transformé en un poste d'Attaché).
- un poste de Technicien paramédical de classe normale (Catégorie B) détaché auprès du GIP – Aveyron Labo et qui doit être réintégré. Cet agent sera affecté au sein de la cellule N.T.C.N. (Nouvelles Technologies de Communication Numérique).

✓ Pôle Administration Générale et Ressources des Services

◆ Direction des Ressources Humaines :

- un poste de Directeur Territorial (Catégorie A) pour assurer les fonctions de coaching et d'appui en management.
- un poste de Conseiller Socio-Educatif (Catégorie A) pour assurer les fonctions de Conseiller en évolution et reclassement professionnel.

◆ Direction des Systèmes d'Informations

Le Projet d'Administration de Demain, les évolutions technologiques et les nouveaux modes de travail ainsi que les processus de relations avec les usagers génèrent une forte demande de prestations pour la Direction des Systèmes d'Informations.

Ce Service doit s'adapter pour répondre à l'ensemble de ces nouvelles missions et apporter l'expertise nécessaire à l'ensemble des Services de la Collectivité.

Une réflexion est en cours pour définir les modes d'organisation adaptés à ces nouvelles demandes et anticiper les évolutions futures.

A cette fin, il est identifié une charge de travail équivalente à 6 emplois supplémentaires. Ces moyens complémentaires doivent être précisés dans une réflexion sur l'organisation de ce Service. Il est donc proposé, de donner un accord de principe sur la création de 6 postes pour la DSI et de donner délégation à la

Commission Permanente pour arrêter le profil définitif des emplois à pourvoir (grade, fonction...).

✓ *Pôle des Solidarités Départementales*

- un poste de Conseiller Socio-éducatif (Catégorie A) pour occuper des fonctions d'Adjoint Protection de l'Enfance et renforcer les équipes territoriales pour faire face à l'évolution de la charge d'activité.

✓ *Pôle Patrimoine Départemental, Routes et Grands Travaux*

- un poste d'Adjoint Technique (Catégorie C) pour le Parc Départemental sur des activités d'exploitation. Cet emploi vient compenser un poste budgétairement vacant d'Agent du Parc transféré au Département.

3.2- Personnels affectés à des remplacements

✓ *Pôle des Solidarités Départementales*

➤ 228 mensualités correspondant à 13 emplois de Travailleurs Sociaux et 6 emplois d'Agents Administratifs pour couvrir les besoins en remplacement.

➤ 96 mensualités correspondant à 8 emplois de Travailleurs Sociaux pour assurer les missions d'accompagnement et d'évaluation des mineurs non accompagnés et

➤ 24 mensualités correspondant à deux emplois d'Agents Administratifs pour assurer le soutien logistique et administratif de ces jeunes.

✓ *Pôle Patrimoine, Routes et Grands Travaux*

➤ 300 mensualités correspondant à un effectif de 25 Agents remplaçants pour l'ensemble des Collèges du Département. Le Département ayant conclu une prestation de service avec les Associations Intermédiaires, nous ne recrutons plus de Personnel remplaçant. Cette évolution permet à la Collectivité d'offrir des perspectives d'insertion professionnelle à des personnes qui se trouvent en difficultés et s'inscrit aussi dans le champ de nos compétences sociales.

Néanmoins, le Département a conservé les Personnels en activité de remplacement avant la passation de cette convention. Progressivement, cet effectif va diminuer et les crédits budgétaires affectés aux recrutements des remplaçants, seront utilisés pour payer les prestations aux Associations de Travail Intermédiaires.

➤ 24 mensualités pour la viabilité hivernale (2ETP)

✓ *Pôle Environnement, Culture, Vie associative, Jeunesse et Sport*

➤ 18 mensualités pour assurer les activités saisonnières d'accueil et d'animation dans les musées (1,5 équivalent temps plein d'Agent de Catégorie C).

✓ *Remplacement divers sur les autres Pôles*

➤ 84 mensualités (7 ETP)

Dans la limite de ces enveloppes, le Président du Conseil départemental est autorisé à effectuer les recrutements d'agents contractuels, en tenant compte des absences identifiées et des besoins des Services liés à des surcroûts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés par les emplois temporairement libérés.

4 - SUPPRESSIONS DE POSTES

Dans le cadre des plans de réduction des effectifs adoptés par l'Assemblée Départementale en 2013 et 2017, il est proposé de supprimer les emplois suivants :

✓ Pôle Patrimoine Départemental, Routes et Grands Travaux

- ◆ Direction des Routes et Grands Travaux :
 - Suppression de 3 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe (Catégorie C), (1 poste à la Subdivision Nord et 2 postes à la Subdivision Sud)
- ◆ Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges :
 - Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique (Catégorie C) (Equipe Mobile d'Intervention dans les Collèges)

✓ Pôle des Solidarités Départementales

- ◆ Direction Mission Emploi Insertion
 - Suppression d'1 poste d'Attaché (Catégorie A)

✓ Pôle Environnement, Culture, Vie associative, Jeunesse et Sport

- ◆ Direction de l'Environnement
 - Suppression d'1 poste d'Ingénieur en Chef Hors Classe (Catégorie A)

✓ Pôle Administration Générale et Ressources des Services

- ◆ Personnel d'entretien des locaux
 - Suppression d'1 poste (Catégorie C)
- ◆ Personnel mis à disposition
 - Suppression d'1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (Catégorie C) à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
 - Suppression d'1 poste d'Attaché (Catégorie A) au Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

En conclusion, il est proposé de supprimer neuf emplois (un au titre du Plan de Réduction des effectifs adoptés en 2013, 7 au titre du plan adopté en 2017 et un emploi de femme de ménage au regard de la décision d'externalisation de cette activité).

Il restera un emploi à supprimer au titre du plan adopté en 2013 et 25 emplois au titre du plan voté en 2017.

Parallèlement, il est proposé de délibérer sur la création de 12 emplois supplémentaires, principalement en lien avec le « Projet d'Administration de demain ».

En intégrant les propositions décrites ci-dessus, l'effectif budgétaire sera de 1669 postes auxquels il faut rajouter les effectifs de personnel de remplaçants, principalement sur le Pôle des Solidarités Départementales compte tenu de l'évolution des besoins sur le secteur de la Protection de l'Enfance.

✘ ✘ ✘

LES FRAIS GENERAUX

Les frais généraux recouvrent les charges diverses liées au fonctionnement de l'administration départementale telles que la maintenance informatique, la téléphonie, l'affranchissement, l'entretien des petits équipements et des véhicules du parc départemental, les frais de transport, les fournitures de bureau, la documentation... ainsi que les frais de gestion, tels que les admissions en non-valeur les frais d'actes et honoraires.

Tout au long des dernières années des efforts importants ont été réalisés pour réduire les coûts de gestion, ce qui a permis de dégager de réelles économies notamment sur les locations de locaux, la téléphonie et les fournitures de bureau.

La dématérialisation progressive des rapports, documents administratifs et comptables permet, également, de générer des économies substantielles de papier, de consommables bureautiques et de frais d'envoi. Ces évolutions de mode de travail génèrent, toutefois, de nouvelles dépenses d'équipement en matériel et applications informatiques pour adapter les outils de travail aux nouvelles normes techniques ainsi que des frais de maintenance.

La démarche « Projet d'administration de demain », engagée depuis début 2018, va permettre de dégager des propositions pour améliorer et moderniser le fonctionnement de l'administration départementale. Un crédit de 250 000€ est identifié au budget 2019 (100 000€ en équipements et 150 000€ en fonctionnement) pour couvrir les dépenses liées à la démarche « Projet d'administration de demain ».

Pour l'ensemble des dépenses d'administration générale et de fonctionnement des services il est prévu un crédit de **5 006 820€**, représentant 1,4% du budget départemental.

LA DETTE DEPARTEMENTALE.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 25 janvier, les caractéristiques de la dette départementale sont les suivantes :

- L'encours au 1^{er} janvier 2019 est de 178 861 220€, dont
 - 62% à taux fixes
 - et 38% à taux variables.

Depuis cinq ans l'encours de la dette diminue, il est passé de 193,2 millions au 1^{er} janvier 2013 à 178,9 millions au 1^{er} janvier 2019.

- Le taux moyen est de 1,91 %, en baisse depuis 2012, et la dette départementale est parfaitement sécurisée.
- L'annuité de la dette 2019 est évaluée à **21,6 millions d'€**, dont 18 millions d'€ de remboursement du capital et 3,6 millions d'€ d'intérêts. L'annuité 2019 augmente de 6,2% par rapport à l'annuité prévue au BP 2018.

LA DETTE GARANTIE : ACCORDS DE PRINCIPE POUR 2019

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours global des prêts garantis s'élève à 44 622 091,07 € dont l'essentiel, 32 781 763,91 €, concerne les sociétés HLM, les autres bénéficiaires étant principalement des établissements médico-sociaux.

Les garanties d'emprunts constituent une aide indirecte importante à l'économie.

Les risques qui leur sont inhérents sont réels. C'est pour se prémunir contre ces risques que le Conseil Départemental, depuis une délibération du 19 novembre 1985, a adopté une politique prudentielle en la matière, en limitant d'une part, l'étendue des garanties :

- aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron,
- aux établissements sociaux ou médico-sociaux dont le siège social et celui du maître d'ouvrage sont en Aveyron, et qui sont éligibles aux aides du Programme d'Équipement Social départemental,

et en plafonnant, d'autre part, à 50% le taux de garantie pour l'ensemble des demandeurs.

Il vous est proposé de confirmer, pour 2019, les règles prudentielles énoncées ci-dessus.

ACCORDS DE PRINCIPE POUR L'EXERCICE - METHODOLOGIE

Afin de ne pas retarder l'examen des dossiers, dans l'attente d'une réunion de notre Assemblée départementale, il vous est proposé de donner des accords de principe à l'octroi de nouvelles garanties aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron et aux établissements médico-sociaux dans les conditions énoncées ci-dessous :

→ Accord de principe aux organismes HLM

En 2019, les principaux organismes HLM aveyronnais qui sollicitent le Conseil Départemental sont :

- AVEYRON HABITAT ;
- SUD MASSIF CENTRAL HABITAT.

Il est à noter qu'à compter du 01/01/2019, l'Office public de l'habitat MILLAU GRANDS CAUSSES HABITAT est fusionné à l'Office public de l'habitat AVEYRON HABITAT dont le siège social est à Rodez, 5 Place Ste Catherine – Immeuble Ste Catherine.

Ainsi, AVEYRON HABITAT regroupera au 01/01/2019 trois organismes : l'OPH de Decazeville, l'OPH de Millau et l'OPH de l'Aveyron.

Pour 2019, l'enveloppe globale d'emprunts pour laquelle la garantie du Département pourrait être sollicitée est de : 34 900 000 €, au vu des estimations faites par :

- Aveyron Habitat : 8 000 000 €, soit une garantie maximale de 4 000 000 € ;
- Sud Massif Central Habitat : 26 900 000 €, soit une garantie maximale de 13 450 000 €.

Conformément aux règles prudentielles édictées ci-dessus, je vous propose de limiter la garantie du Conseil Départemental à 50% du montant des prêts qui seront souscrits par les organismes HLM, plafonnant ainsi les garanties d'emprunts à 17 450 000 € pour l'année 2019.

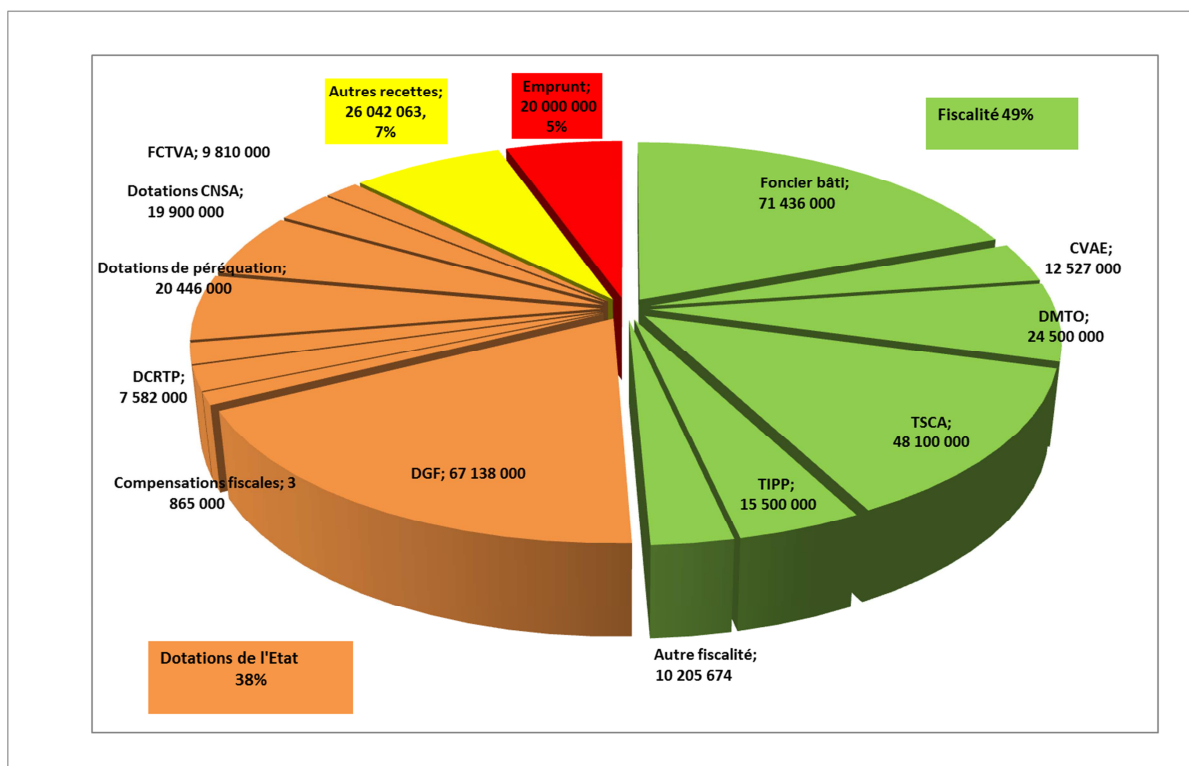
→ Accord de principe aux établissements médico-sociaux

Il vous est proposé de renouveler l'accord de principe pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements médico-sociaux dont le siège social et celui du maître d'ouvrage sont situés en Aveyron, pour des opérations de construction, extension, réhabilitation situées sur le département, bénéficiant d'aides du Programme d'Équipement Social du Conseil Départemental, et de donner délégation à la Commission permanente pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties qui seront présentées au cours de l'année 2019.

TITRE 2 : LES RECETTES

Le budget 2019 est marqué par une augmentation des recettes de fonctionnement de 2,4%. Cette dynamique des recettes est due à l'évolution des bases fiscales et à l'attribution d'un nouveau fonds de péréquation.

Les dotations de l'Etat recouvrent une part de plus en plus grande dans les recettes départementales.



Les recettes inscrites au budget 2019, s'établissent comme suit :

	BP 2018	CA prévisionnel 2018	BP 2019	% Evol / BP 2018	% Evol / CA 2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	327 083 917	331 490 164,05	334 772 662	2,4%	1,0%
Produits fiscaux	177 143 337	182 651 097,15	182 268 674	2,9%	0%
Foncier bâti	68 900 000	69 556 390,00	71 436 000	3,7%	3%
CVAE	12 710 467	12 563 657,00	12 527 000	-1,4%	0%
IFER	4 632 870	4 834 615,00	4 955 674	7,0%	3%
Produit DMTO	24 000 000	26 617 624,47	24 500 000	2,1%	-8%
Produit TSCA	45 800 000	48 177 100,83	48 100 000	5,0%	0%
Produit TIPP	15 600 000	15 493 380,20	15 500 000	-0,6%	0%
Diverses taxes	5 500 000	5 408 329,65	5 250 000	-4,5%	-3%
Dotations de l'Etat	125 520 906	126 842 584,39	130 596 058	4,0%	3%
DGF	67 424 000	67 472 177,00	67 138 000	-0,4%	0%
DGD	2 787 058	2 787 058,00	2 787 058	0,0%	0%
Compensations fiscales	3 939 000	3 953 946,00	3 865 000	-1,9%	-2%
DCRTP	7 762 973	7 742 892,00	7 582 000	-2,3%	-2%
Reversement FNGIR	6 658 000	6 658 019,00	6 658 000	0,0%	0%
FMDI/FAPI	1 050 000	1 113 481,17	1 010 000	-3,8%	-9%
FCTVA travaux entretien	1 250 000	1 203 827,00	1 210 000	-3,2%	1%
Dotations de péréquation	16 332 875	15 721 706	20 446 000	25,2%	30%
Fds national de péréquation des DMTO	6 115 000	5 162 800,00	5 436 000	-11,1%	5%
Fds national de péréquation de la CVAE	693 000	657 219,00	592 000	-14,6%	-10%
Dispositif de compensation péréquée(DCP)	6 980 875	6 948 954,00	6 867 000	-1,6%	-1%
Fonds de solidarité des départements (FSD)	2 544 000	2 952 733,00	2 686 000	5,6%	-9%
Fonds de soutien interdépartemental (FSID)			4 865 000		
Dotations CNSA	18 317 000	20 189 478,22	19 900 000	8,6%	-1%
Dotation CNSA/ APA	14 000 000	14 808 438,30	14 800 000	5,7%	0%
Dotation CNSA/ APA/ASV	1 322 000	2 233 308,28	2 000 000	51,3%	-10%
Dotation CNSA/ PCH	2 600 000	2 687 507,65	2 690 000	3,5%	0%
Dotation CNSA/ MDPH	395 000	460 223,99	410 000	3,8%	-11%
Autres produits de fonctionnement	24 419 674	21 996 482,51	21 907 930	-10,3%	0%
Ressources générales	22 408 674	19 424 594,54	19 571 930	-12,7%	1%
Dotation de la Région : Compensation CVAE	1 786 000	2 346 887,97	1 786 000	0,0%	-24%
Reprise sur provision	225 000	225 000,00	550 000	144,4%	144%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 360 522	31 297 198,36	34 812 571	11,0%	11,2%
Dotations de l'Etat	10 216 438	10 572 008,78	10 678 438	4,5%	1%
FCTVA	8 000 000	8 466 339,82	8 600 000	7,5%	2%
DGE et DSID	1 138 000	1 027 230,96	1 000 000	-12,1%	-3%
DDEC	1 078 438	1 078 438,00	1 078 438	0,0%	0%
Emprunts	16 000 000	16 000 000,00	20 000 000	25,0%	25%
Autres recettes d'investissement	5 144 084	4 725 189,58	4 134 133	-19,6%	-13%
Produits des cessions	481 780		247 357	-48,7%	
Produits des amendes de radars	986 000	981 998,00	981 998	-0,4%	0%
Recouvrement d'avances	1 108 273	1 105 082,67	1 091 774	-1,5%	-1%
Subventions	2 568 031	2 638 108,91	1 813 004		
RECETTES TOTALES HORS PCTM	358 444 439	362 787 362,41	369 585 233	3,1%	1,9%

■ **La fiscalité totalise 182,268 millions d'€ soit 49% du budget.**

Les recettes fiscales progressent de 2,9% dégageant une recette supplémentaire de 5,1 millions par rapport au BP 2018, provenant de la taxe foncière, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)

- Le produit de foncier bâti, est, à taux constant, estimé à 71,4 millions, en progression de 3,7%, dont 2,2% d'actualisation nominale des bases et 1,5% d'évolution physique. Pour ne pas alourdir la fiscalité des ménages et des entreprises, il est proposé de reconduire le taux imposable au niveau antérieur.

- Les DMTO : Après une année 2018 exceptionnelle, il est anticipé un léger ralentissement du marché immobilier sur 2019, avec, toutefois, une estimation de recette qui reste élevée, 24,5 M€, soit 0,5 millions de plus par rapport au BP 2018.

- La TSCA : L'estimation est établie sur la base des versements effectués par l'Etat en 2018, intégrant une régularisation au titre de l'année 2018 et des acomptes à hauteur de 95% au titre de l'année 2019, dégageant, ainsi, une augmentation de recette de 2,3 millions.

- Le produit de la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers), est reconduit au niveau de la recette 2018.

- L'estimation de la CVAE est établie sur une prévision des services de l'Etat, prévoyant une légère baisse du montant de cette taxe liée à l'activité économique des entreprises.

- Les diverses taxes, budgétées pour 5,250 millions d'€, recouvrent la taxe sur la consommation finale d'électricité (3,450M€) et la taxe départementale d'aménagement (1,8M€), pour un montant équivalent aux recettes encaissées en 2018.

■ **Les dotations de l'Etat s'élèvent à 141 274 496€, et représentent 38% du budget. Au-delà des dotations traditionnelles, qui sont reconduites au niveau de 2018, avec une légère minoration, il est pris en compte un nouveau fonds de concours au titre de la péréquation.**

Les dotations de fonctionnement totalisent 130,6 millions d'€

- **La DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) est estimée à 67,138, en baisse de 0,4% par rapport au montant alloué en 2018.

- **La DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) est gelée depuis 2011, pour un montant de 2,787 millions d'€.

- **Les compensations pour exonérations fiscales**, qui constituent les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales sont minorées de 2% par rapport aux compensations versées en 2018.

- **Le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources), créé en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle est figé à hauteur de 6,658 millions d'€.

- **La DCRTP** (Dotation de compensation et remplacement de la taxe professionnelle) est comme prévu par la loi de finances 2019, minorée de 2%.
- **Le FMDI** (Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) attribué pour 1 012 016 € en 2018 est inscrit pour 1,010 million au BP 2019.
- **Les dotations de la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie) allouées au titre de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, totalisent au BP 2019 : 19,9 millions d'€, en légère baisse (-1%) par rapport au montant encaissé en 2018, du fait des régularisations à opérer au titre des attributions antérieures.

- Les dotations de péréquation

Au cours de ces dernières années, les dispositifs de péréquation verticale et horizontale se sont empilés pour compenser des disparités de ressources et de charges entre les départements.

➤ En 2011, suite à la suppression de la TP, il a été mis en place le fonds de péréquation des DMTO et le fonds de péréquation de la CVAE.

- Le fonds de compensation des DMTO, attribué pour 5,162 millions en 2018, est au vu de l'augmentation importante des DMTO perçus par l'ensemble des départements en 2018, prévu pour 5,436€ M€ au BP 2019, soit 5% d'augmentation. Cette estimation reste toutefois très incertaine, et tributaire de l'évolution des critères de l'ensemble des départements.

- Le fonds de compensation de la CVAE attribué pour 657 219 € en 2018 est prévu pour 592 000€ au BP 2019, avec un risque élevé pour le département de perdre son droit d'éligibilité à ce fonds.

➤ En 2014, pour aider les départements à financer les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH et RSA), il a été créé deux fonds de péréquation :

-le DCP (Dispositif de Compensation Péréqué), financé par le transfert par l'Etat de 1% des frais de gestion du foncier bâti,

- et le FSD (Fonds de Solidarité départemental), alimenté par un prélèvement sur tous les départements de 0,35% de l'assiette des DMTO perçus l'année précédente. Au titre de ces deux fonds, il est attendu au BP 2019, une recette de 9, 553 millions en baisse de 3,5% par rapport à celle attribuée en 2018.

➤ Pour répondre à une forte demande des départements, la loi de finances 2019, a créé deux nouveaux fonds :

- un fonds pour le financement des politiques sociales, dont une première part est répartie entre les départements en grande difficulté financière et une seconde part est attribuée aux départements volontaires au titre de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,

- un fonds de soutien interdépartemental destiné, pour partie, aux départements très ruraux et pour partie aux départements caractérisés par une situation sociale dégradée.

Au regard des règles et critères d'attribution de ces deux nouveaux fonds, le département de l'Aveyron ne devrait être éligible qu'au Fonds de soutien interdépartemental affecté aux départements très ruraux. A ce titre le département devrait bénéficier, en 2019, **d'une dotation** supplémentaire estimée à 4 865 000€, assortie d'une contribution au fonds de 533 000€, **soit une recette nette supplémentaire de 4,332 millions d'€.**

Fonds de péréquation horizontale			
Attribution des fonds de péréquation	CA 2018	2019	Evolutions
Fonds départemental de solidarité	2 952 733	2 686 000	-266 733
Fonds de Soutien Interdépartemental		4 865 000	4 865 000
Total des attributions	2 952 733	7 551 000	4 598 267
Contribution aux fonds de solidarité			
CA 2018	2019	Evolutions	
Fonds départemental de solidarité	1 753 307	1 846 000	92 693
Fonds de Soutien Interdépartemental		533 000	533 000
Total des participations	1 753 307	2 379 000	625 693
Fonds net de péréquation			
CA 2018	2019	Evolutions	
Fonds net départemental de solidarité	1 199 426	840 000	-359 426
Fonds net de Soutien Interdépartemental		4 332 000	4 332 000
Fonds net de péréquation horizontale	1 199 426	5 172 000	3 972 574

- **Le FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** est estimé à 1,210 million d'€ au vu des dépenses réalisées en 2018.

Les dotations d'investissement totalisent 10,678 millions d'€, en augmentation de de 1%.

Le FCTVA au titre des dépenses d'investissement est estimé à 8,6 millions d'€ au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2018, soit plus 2%.

La DDEC (Dotation Départementale d'Équipement des Collèges) est gelée depuis des années 1 078 438€.

La DGE (Dotation Globale d'Équipement) appelée à disparaître et la Dotation de soutien à l'investissement départemental qui doit se substituer à la DGE, sont globalement prévus, au BP 2019, pour 1 million d'€, en baisse de 3% par rapport à la DGE reçue en 2018.

- **L'emprunt est prévu pour 20 millions d'€, soit 4 millions de plus qu'au BP 2018.**
- **Les autres recettes** regroupant les ressources générales, les participations au titre des dépenses d'aide sociale, la dotation de la région au titre du transfert de la CVAE, le produit des amendes de radars, les recouvrements d'avances, les subventions au titre des programmes de travaux ...**totalisent 26 millions d'€.**
 - Les ressources générales estimées à 19,6 millions sont constituées pour l'essentiel des recouvrements au titre des dépenses d'aide sociale (15,3 millions), des redevances pour occupation du domaine public (0,560 million), des loyers et des remboursements liés à la gestion des bâtiments (1,176 million), des participations liées à la gestion du personnel (1,258 million), dont 0,861M€ de participation des agents aux tickets restaurants. Il est également inscrit, une recette exceptionnelle de 0,655M€, correspondant à une régularisation de la Région au titre de la participation aux charges de personnel des agents de la cité scolaire de Saint-Affrique.
 - La dotation de la Région au titre de la compensation CVAE s'élève à 1 786 000€, conformément au ce montant arrêté par la commission d'évaluation des charges.
 - le produit des amendes de radars est reconduit au niveau de 2018, à savoir : 981 998€
 - Les recouvrements d'avances s'élèvent à 1 091 774€, en baisse de 1,5%
 - Les subventions attendues au titre des programmes d'équipement, s'élèvent à 1,813 millions et concernent des participations aux travaux de voirie et des participations de la Région pour des travaux à la cité scolaire Saint- Affrique.

LES BUDGETS ANNEXES

Pour les services qui ont été individualisés en budgets annexes, soit du fait de leur activité, soit de par leur assujettissement à la TVA, le projet de Budget Primitif 2019 se décrit comme suit :

■ LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (BUDGET 20):

Le projet de Budget Primitif 2019 de la Maison de l'Enfance et de la Famille est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 2 219 640 €, en diminution de 3,5% par rapport au budget 2018.

	Recettes	Dépenses
Investissement	6 660,00€	72 403,00€
Fonctionnement	2 212 980,00€	2 147 237,00€
TOTAL	2 219 640,00€	2 219 640,00€

Les propositions budgétaires 2019 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 72 403€

Il est proposé :

- un crédit de 19 000€ pour le renouvellement de matériel et mobilier divers.
- 53 403€ pour divers travaux sur les bâtiments

--> En dépenses de fonctionnement : 2 147 237€

Ces crédits recouvrent :

- les charges de personnel pour 1 890 625 € en baisse de 0,8 % par rapport à 2018. Les besoins en remplacement de personnel sont estimés à 11 ETP.
- les charges de gestion totalisent 256 612€

--> En recettes d'investissement : 6 660€

Il s'agit du FCTVA attendu en 2019, au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2018.

--> En recettes de fonctionnement : 2 212 980 €

Pour équilibrer le budget de la Maison de l'Enfance et de la Famille, il est prévu une participation du budget principal d'un montant de 2 177 000€, équivalente à celle de 2018.

Le recouvrement des prestations auprès d'autres départements est évalué à 15 000€. Le prix de journée pour l'accueil d'enfants relevant d'autres départements est calculé sur la moyenne de l'activité des trois dernières années (2015 à 2017), soit :

- internat : 207,33 €
- externat (SERA) : 70,32€

Le remboursement des charges et autres produits de gestion courante est évalué à 19 400€.

Le montant du FCTVA attendu en fonctionnement pour 2019 s'élève à 1 580€ calculé sur les dépenses effectuées en 2018 sur l'entretien des bâtiments suite à la loi de finance 2016.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont inscrites, en dépenses et recettes d'ordre pour 65 743€.

■ BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIE » (BUDGET 23) :

Ce nouveau budget doté de l'autonomie financière et géré en M4 a été créé en octobre 2016 lors du vote de la DM2.

Le Conseil départemental a fait poser des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment de Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue, et un contrat d'achat d'énergie électrique a été passé avec EDF.

L'activité photovoltaïque correspond à une exploitation industrielle et commerciale, assujettie à la TVA.

Le projet de Budget Primitif 2019 du budget « Production d'énergie » est équilibré en fonctionnement en dépenses et recettes réelles à : 6 100 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00€	0,00€
Fonctionnement	6 100,00€	6 100,00€
TOTAL	6 100,00€	6 100,00€

En recette, le produit de la vente d'énergie est estimé à 6 100€.

Les dépenses concernent des frais de maintenance et d'impôts fonciers pour 6 100€

■ LA CHAUFFERIE BOIS RUE SARRUS (BUDGET 50) :

Le projet de Budget Primitif 2019 de la Chaufferie Bois Sarrus, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 160 733 €.

	Dépenses	Recettes
Investissement	25 000,00€	25 000,00 €
Fonctionnement	135 733,00 €	135 733,00 €
TOTAL	160 733,00 €	160 733,00 €

Les propositions budgétaires 2019 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 25 000€

Il est proposé un crédit de 25 000€ pour des frais d'études concernant la rénovation de la chaufferie.

--> En dépenses de fonctionnement : 135 733€

Les crédits couvrent :

- l'achat de combustible pour 88 400 €

- et les charges fixes (maintenance, réparations et entretien, assurances,...) pour 47 333 €

--> En recettes d'investissement : 25 000€

Il s'agit de la participation du budget principal du Département pour 25 000€

--> En recettes de fonctionnement : 135 733 €

- le produit de la vente d'énergie aux différents partenaires, soit 110 733 €, et une participation du budget principal du Département pour 25 000 €.

Sont également inscrits les crédits d'ordre pour amortissements des immobilisations : 11 492 € et pour amortissements des subventions d'équipement reçues : 12 522 €

■ **L'AIRE DU VIADUC DE MILLAU (AIRE DE BROCUJOLS, BUDGET 60) :**

Le Département est titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire de la ferme de BROCUJOLS sur l'aire du viaduc de MILLAU, depuis 2007. Nous avons fait de ce lieu une vitrine pour notre territoire. Ainsi, nous y accueillons le Comité Départemental du Tourisme qui met en valeur nos atouts, la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau et Michel BRAS afin de véhiculer nos valeurs, nos savoir-faire, notre modernité.

Lors de la vague nationale de renégociation des concessions au niveau national, nous nous sommes rapproché de l'Etat pour nous porter acquéreur de la ferme de BROCUJOLS afin de poursuivre notre action sur ce site incontournable et très porteur en terme de fréquentation. Les partenariats déjà tissés continueront et se développeront, notamment avec la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau qui souhaite s'investir plus fortement dans sa communication et l'attractivité de l'aire.

La négociation avec l'Etat des différents actes nécessaires à l'acquisition est en cours ; il en est de même pour les conventions à intervenir avec la Compagnie Eiffage Viaduc de Millau.

Sur la base de l'évaluation de France Domaines, le coût d'acquisition de la ferme s'élève à 1,2 millions d'euros. Les crédits correspondant à l'acquisition ont été inscrits dans un précédent budget et font l'objet d'un report sur le budget annexe de l'aire du viaduc de Millau.

Au-delà de cette opération importante qui viendra imputer le budget 2019 sur la base des reports de crédits, le projet de Budget Primitif 2019 pour l'Aire du Viaduc de Millau, qui vous est présenté, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 451 894 € répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 169 €	793€
Fonctionnement	447 725 €	451 101€
TOTAL	451 894 €	451 894 €

--> En dépenses d'investissement : 4 169€

Il est proposé un crédit de 4 169€ pour la réalisation de divers équipements.

--> En dépenses de fonctionnement : 447 725 €

Les charges de fonctionnement : électricité, entretien, maintenance s'élèvent à 223 725€.

La subvention au Comité Départemental du Tourisme pour la gestion de l'espace animation de l'Aire du Viaduc est maintenue à 224 000 €.

--> En recettes de fonctionnement : 451 101 €.

Ces recettes recouvrent :

- le produit des redevances dues par la Compagnie Eiffage et la SARL 3BRAS au titre de l'occupation d'une partie de l'Aire pour 103 000 €.

- les participations prévues par la convention pluripartite de partenariat pour la gestion de l'Aire, associant la Région, la Commune de Millau, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, l'inter consulaire, pour un montant global de 120 000 €.

- la participation du budget principal du Département pour 224 000€.

- le FCTVA attendu sur les dépenses réalisées au titre de l'entretien des bâtiments en 2018, s'élève à 4 101€.

Par ailleurs, des crédits d'ordre sont prévus pour assurer l'amortissement des immobilisations pour 324 574 € et l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 321 198 €.

■ **L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE, BUDGET 80) :**

Le projet de Budget Primitif 2019 pour l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation est équilibré en dépenses et recettes réelles à 163 400 € répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	128,00€	0,00€
Fonctionnement	163 272,00€	163 400,00€
TOTAL	163 400,00€	163400,00€

Créé en septembre 2013 dans chaque académie, en remplacement de l'IUFM, l'ESPE a pour mission de former les personnes se destinant aux métiers de professeurs des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et technologiques.

Les propositions budgétaires pour 2019 recouvrent :

--> En dépenses d'investissement :

Le renouvellement d'équipements de bureau pour 128 €.

--> En dépenses de fonctionnement :

Les frais d'entretien des bâtiments et matériels, les charges de chauffage et l'électricité, les assurances, et frais de gestion pour un montant total de 163 272€.

--> En recettes de fonctionnement : 163 400€

Pour équilibrer le budget, il est prévu une participation d'équilibre du budget principal du Département pour 163 400€,

Par ailleurs, un crédit d'ordre est prévu, en dépense et recette, au titre des amortissements des équipements pour 128 €.

Je vous prie de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2019, tel qu'il vous est présenté dans le présent rapport, et :

Approuver :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- la reconduction, au niveau de 2018, du taux de la taxe foncière bâtie et des diverses autres taxes,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés en annexe du document budgétaire,
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire,
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2019 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits dans les pages 18 à 23 du présent rapport,
- la création de 12 emplois budgétaires et la transformation d'1 poste de cadre socio-éducatif en poste d'attaché,
- la création des enveloppes budgétaires permettant de recruter l'équivalent de 64,5 ETP de personnel non titulaire sur le budget principal et 11 ETP de personnel remplaçants non titulaires sur le budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille.
- la suppression de 9 postes budgétaires.
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 207,33 € et externat (SERA) : 70,32€,
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.

Arrêter :

- la répartition de la participation du Département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans le tableau joint en annexe, à savoir :
- forfait d'externat part personnel à raison de 322,25€/ élève pour les 80 premiers élèves et 185,79€/ élève pour les suivants,
Et les dépenses de maintenance informatique à raison de 34,07€/élève.

Donner délégation à la Commission Permanente :

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes.
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement.
- pour effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.
- pour définir le profil des six emplois créés pour la Direction des systèmes d'information.

Donner délégation au Président :

- pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2019, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017.
- pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2019.
- pour effectuer les recrutements d'agents contractuels, dans la limite des enveloppes affichées (64,5 ETP).

Le Président,

Jean-François GALLIARD

ANNEXES

ANNEXE 1

FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2019

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE:

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	20 946 €
BELMONT/RANCE	42 687 €
CAPDENAC-GARE	35 627 €
CASSAGNES-BEGHONES	22 558 €
DECAZEVILLE	34 326 €
ESPALION	53 277 €
LAFOUILLDE	27 081 €
LAGUIOLE	28 009 €
LAISSAC	25 780 €
MARCILLAC	53 091 €
MILLAU	116 631 €
NAUCELLE	26 895 €
ST VIATEUR ONET	69 626 €
REQUISTA	27 081 €
RIEUPEYROUX	26 523 €
RIGNAC -MONTBAZENS	42 501 €
STE GENE ST JO RODEZ	186 096 €
ST AFFRIQUE	58 293 €
SALLES CURAN	30 053 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	64 610 €
TOTAL	991 691 €

ANNEXE 2

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département.

En application des articles L 3311-3 et D 3311-9 du code général des collectivités locales, vous trouverez, ci-joint, les informations relatives à la politique de gestion des Ressources Humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

1 – Situation au niveau des effectifs du Personnel départemental.

- Effectifs titulaires en fonction au 31/12/2018 : 1451 agents
Répartis ainsi : 848 Femmes
603 Hommes
- Répartition par filières

Filières	Femmes	Hommes
Administration	331	46
Technique	167	524
Sociale	241	21
Médico-sociale	78	2
Médico technique	4	1
Culture	27	9
TOTAL	848	603

- Répartition par Catégorie (Personnel Titulaire)

Catégories	Femmes	Hommes
A	161	65
B	342	113
C	345	425
TOTAL	848	603

- Emploi fonctionnel : emplois
Femmes : 2
Hommes : 4
- Répartition en prenant compte les Assistants Familiaux et les Femmes de ménage

	Femmes	Hommes
Assistants Familiaux	161	31
Femme de ménage	24	0
Personnel titulaire	848	603
TOTAL	1033	634

Commentaires :

La situation a peu évoluée depuis le précédent rapport. La répartition Femmes/Hommes est liée aux métiers exercés.

Les Femmes sont très fortement représentées en catégorie A et B et surtout dans les métiers exercés dans les fonctions Sociales et Administrations.

Pour les Personnels Titulaires, les Hommes sont plus nombreux en catégorie C compte-tenu de l'importance des métiers du secteur technique routier.

En comptabilisant les personnels non titulaires, la répartition est différente en catégorie C :

- . Femmes : 1033
- . Hommes : 634

Cependant, il faut noter que la notion d'agent non titulaire pour les assistants familiaux est liée à la spécificité de leur statut et de leur métier qui ne permet pas d'être titularisé. Toutefois, ces agents, comme les femmes de ménages, sont sous contrat à durée indéterminée et ne sont donc pas dans une situation de précarité contractuelle.

En ce qui concerne les emplois fonctionnels, la répartition Femme (2) / Hommes (4) n'est pas modifiée. En l'absence de primo-nomination en 2018, la Collectivité est actuellement en conformité aux obligations légales et n'est donc pas tenu de verser une contribution financière pour non-respect des règles de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la Fonction Publique (décret n°2012-601 du 30 avril 2012).

2 – Information concernant la politique de gestion des ressources humaines.

2 – 1 Recrutement en 2018

95 agents ont été recrutés sur des emplois permanents ou non permanents

- . Femmes : 59
- . Hommes : 36

A noter que le Département veille à ce que la composition des Commissions de recrutements internes et externes soit systématique mixte.

2 – 2 Temps de Travail

L'accès au travail à temps partiel est ouvert à tous les agents de la Collectivité quel que soit le sexe :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Titulaire	280	31	311
Non-Titulaires	9	1	10
TOTAL	289	32	321

2 – 3 Promotion

Les avancements de grade et de promotion interne ont concerné en 2015 :

- . Femmes : 200
- . Hommes : 198

Les décisions prises en 2018, en ce qui concerne les quotas d'avancement, ont permis un nombre plus élevé de promotion, notamment en catégorie C.

Le nombre total de promotion de Femmes est supérieur à celui des Hommes. Cela concerne notamment les promotions internes toutes catégories confondues (*Femmes : 7 / Hommes : 4*) et les avancements de grade en catégorie A (*Femmes : 9 / Hommes : 1*) et B (*Femmes : 20 / Hommes : 7*).

Cette situation corrélée avec les effectifs par catégorie A, B et C permet de constater que la Collectivité promeut les agents sans distinction de sexe en prenant en compte les fonctions exercées et la qualité du travail rendu. La réduction des quotas notamment en catégorie C a permis aussi d'améliorer le niveau de revenu des catégories C.

2 - 4 Formation

L'accès à la formation est géré dans le cadre du plan annuel de formation élaboré par la Collectivité en prenant en compte les demandes des agents, les objectifs et priorités des Services.

Les agents du Département ont participé 4 216 journées de formation en 2018 (2 939 pour les Femmes et 1 277 pour les Hommes).

A noter que la Collectivité a pris en compte dans le cadre des nouvelles dispositions relatives au compte personnel d'activités, deux projets de formation liés à un projet individuel d'évolution professionnelle concernant deux personnels féminins.

2 - 5 Prévention des violences faites aux Agents sur leur lieu de travail et lutte contre toutes formes de harcèlement

Pour rappel, depuis 2013 la Collectivité dispose d'une charte « Souffrance au Travail » incluant des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement en milieu professionnel et de prévention, de gestion des actes d'agressions et de violences envers le personnel. Cette charte intègre notamment la prise en compte des situations de harcèlement moral et sexuel.

La Collectivité est vigilante sur ces règles et n'hésite pas d'intervenir sur ces situations en actionnant le cas échéant les procédures disciplinaires. Les règles sont à la disposition de tous les agents sur le site intranet de la Collectivité.

Ces dispositifs sont gérés par la D.R.H.-H.S. avec notamment l'Assistante Sociale du Personnel, et, en cas de besoin, l'intervention de psychologue du travail pour des accompagnements individuels et collectifs.

Leur intervention effective a été actionnée à plusieurs reprises en 2018, notamment pour accompagner des personnels féminins victimes d'agression de la part d'utilisateurs du Service public.

Le guide des bonnes pratiques pour prévenir les agressions concernant principalement les agents du secteur social et particulièrement des Femmes, a été diffusé et utilisé pour les personnels concernés. Des mesures d'aménagement des locaux et de contrôle d'accès pour protéger les agents contre les risques d'intrusion d'utilisateurs agressifs, ainsi que des dispositifs d'alerte ont été mis en place.

La problématique de la violence envers le personnel est un sujet de constante préoccupation de la part de la Collectivité. Il constitue une priorité managériale, les procédures de suivi et d'accompagnement sont actionnées très régulièrement par la D.R.H.-H.S. et le Service des Affaires Juridiques.

Ces situations concernent particulièrement les Femmes et font l'objet systématiquement d'une attention prioritaire, le cas échéant, en collaboration avec les Services de la Justice.

Le document unique mis à jour annuellement dans chaque Service et pour les différents métiers prend en compte la cotation des risques psycho-sociaux.

2 - 6 Rémunération

Les rémunérations des agents de la Collectivité sont établies en fonction des grades détenus et des fonctions exercées dans le cadre fixé par la législation et les délibérations de la Collectivité sans distinction entre les Femmes et les Hommes.

Les décisions prise par la Collectivité en matière de Régime Indemnitare ont permis une amélioration de la situation de toutes les catégories des personnels A, B et C. Les principes de sur-classement des postes avec les conséquences qui en découlent en terme de régime indemnitaire ont concerné très majoritairement des personnels de sexe féminin.

La mise en place d'un contrat de participation en prévoyance au 1^{er} janvier 2019, constitue un effort important de la Collectivité et permettra aux agents de se garantir contre le risque des pertes de salaire. Un effort important a été fait à ce niveau pour les agents ayant des revenus les moins élevés.

2 - 7 Articulation vie professionnelle et vie personnelle

Depuis 2001, au travers des règles mises en place concernant le temps de travail et dans le respect strict du cadre législatif (référence aux 1607 heures) les agents de la Collectivité, bénéficient d'une organisation souple permettant de concilier temps de travail et temps personnel (temps partiel, organisation annualisée du temps de travail, horaires variables, gestion biannuelle des temps de congés).

Le dispositif du compte épargne temps géré de manière souple constitue aussi un élément pouvant permettre à un agent de faire face à des situations nécessitant un temps de congés supplémentaires. De même, le Département a mis en place et actionné de manière régulière, le don de congés qui permet à des agents de pouvoir faire face à des situations difficiles et il faut noter la forte solidarité des agents de la Collectivité.

Ces dispositions applicables à tous les agents concernent majoritairement des Femmes et contribuent donc à l'amélioration de l'articulation vie privée / vie professionnelle.

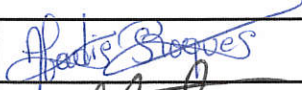

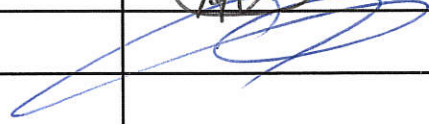


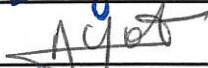



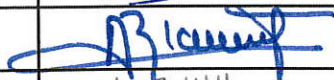

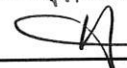






IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2





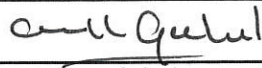














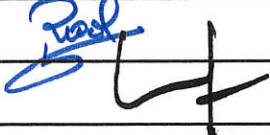





Nombre de membres en exercice : 0 **46**
 Nombre de membres présents : 0 **41**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **39**
 VOTES :
 Pour : 0 **31**
 Contre : 0 **8**
 Abstentions : 0 **7**

Date de convocation : **15 Février 2019**

Présenté par (1), **M. le Président : M. Jean-François GALIARY.**
 A, le **RODEZ, le 1^{er} Mars 2019**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **budgetaire BP 2019**
 A, le **RODEZ, le 1^{er} Mars 2019**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABADIE-ROQUES Valérie	
ABINAL Jean-Philippe	
ALAZARD Vincent	
ANGLADE Simone	
ANGLARS Jean-Claude	
AT André	
AYOT Sylvie	
BAYOL Stéphanie	
BEL Annie	
BESSAOU Magali	
BLANC Anne	
BUSSINGER Michèle	
CABROLIER Hélian	
CAILHOL Régis	
CALMELLY Jean-Luc	
CANTOURNET Éric	
CAVALERIE Bertrand	
CAZARD Annie	
COMBET Arnaud	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		E2
COMPAN Corinne		
DAVID Sébastien		
ESCORBIAC Karine		
FRAYSSINET Évelyne		
GABEN-TOUTANT Anne		
GALIBERT Camille		
GALLIARD Jean-François		
GOMBERT Dominique		
GONZALES Jean-Dominique		
GRAL Émilie		
LABORIE Christophe		
LUCHE Jean-Claude		
MARC Alain		
MASBOU Jean-Pierre		
MAZARS Brigitte		
MAZARS Stéphane		
MOULY Cathy		
PIALAT Jean-Marie		
PIERINI Graziella		
PRESNE Christine		
RIGAL Gisèle		
SADOUL Jean-Philippe		
SAULES Bernard		
SIGAUD-LAURY Christel		
TIEULIE Christian		
VERGONNIER Danièle		
VIDAL Sarah		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20190301-34325-DE-1-1
Reçu le 05/03/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 mars 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

39 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Annie CAZARD, Madame Simone ANGLADE à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Hélian CABROLIER, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Absent excusé : Monsieur Régis CAILHOL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Alain MARC

2 - Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif

Commission des routes et du développement numérique

VU les dispositions de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 1^{er} mars 2019 ont été adressés aux élus le 15 février 2019 ;

CONSIDERANT que par délibération du 7 février 2017, déposée et affichée le 9 février 2017, l'Assemblée départementale a donné délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, l'adoption, l'exécution et le règlement des marchés

et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT l'examen de ce rapport par la commission des routes et du développement numérique lors de sa réunion du 22 février 2019 ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus en application de cette délégation, dont la liste est présentée en annexe.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absent excusé : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 15 janvier 2019

Edité le 4 février 2019

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R127	Entretien et réparation des berlines, des VU et des fourgons du CD12 – 14 lots Lot n°4 : Subdivision Sud – Saint Sernin, Camarès	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SERS GINISTY BONNET	12370	16/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R130	Entretien et réparation des berlines, des VU et des fourgons du CD12 – 14 lots Lot n°5 : Subdivision Sud – Saint Affrique	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BOUZAT PNEUS SARL	12400	05/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R153	Entretien et réparation des berlines, des VU et des fourgons du CD12 – 14 lots Lot n°6 : subdivision sud – Secteur de CORNUS, LA CAVALERIE	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	FABREGUETTES GARAGE	12540	17/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R102	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°1 : subdivision ouest – Villefranche, Najac	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LAGARRIGUE ETS SAS	12200	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R103	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°2 : subdivision ouest – Decazeville, Capdenac, Marcillac	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	M.2.A.	12300	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R104	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°3 : subdivision ouest – Rieupeyroux, La Salvetat, Montbazens, Rignac	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	M.2.A.	12300	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R105	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°4 : subdivision Sud – Saint Sernin, Camarès	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CAPELLE SARL	12360	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R106	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°5 : subdivision Sud – Saint Affrique	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SAS	12410	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R107	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°6 : subdivision Sud – Cornus, La Cavalerie	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SAS	12410	08/10/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R108	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°7 : subdivision Sud – Millau	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SAS	12410	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R109	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°8 : subdivision Nord – Saint Geniez, Saint Chély	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MARTIN SAS	12410	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R110	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°9 : subdivision Nord – Espalion, Bozouls	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GARAGE GROS ALAIN	12190	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R111	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°10 : subdivision Nord – Entraygues, Saint Amans, Mur de Barrez, Sainte Genevieve	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MIOULAC ET FILS SARL	12420	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R131	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°11 : subdivision Nord – Laguiole	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AUBRAC MACHINES AGRICOLES SARL	12210	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R112	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°12 : subdivision Centre – Rodez	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LAGARRIGUE ETS SAS	12200	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R113	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°13 : subdivision Centre – Pont de Salars, Vezins, Salles-Curan	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LAGARRIGUE ETS SAS	12200	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R114	Entretien et réparation des engins de travaux publics du CD12 – 14 lots Lot n°14 : subdivision Centre – Cassagnes, Réquista, Salmiech	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LAGARRIGUE ETS SAS	12200	08/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R134	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°1 : subdivision ouest – Villefranche, Najac, Rieupeyroux, La Salvetat	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R135	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°2 : subdivision ouest – Decazeville, Capdenac, Montbazens, Rignac, Marcillac	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R136	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°3 : subdivision Sud – Saint Sernin, Saint Afrique, Camarès	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MAS GARAGE	12400	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R137	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°4 : subdivision Sud – Millau, La Cavalerie, Cornus	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	MAS GARAGE	12400	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R138	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°5 : subdivision Nord – Mur de Barrez, Sainte Geneviève, Saint Amans, Entraygues, Laguiole	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	VILLEFRANCHE VI	12200	17/09/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R139	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°6 : subdivision Nord – Saint Chély, Espalion, Bozouls, Saint Geniez	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R140	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°7 : subdivision Centre – Pont de Salars, Vezins, Salles Curan	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R141	Entretien et réparation des poids lourds du CD12 – 8 lots Lot n°8 : subdivision Centre – Rodez, Cassagnes, Réquista	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CETIFA BOUTONNET ET FILS SA	12000	17/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R142	RD 48 – Aménagement et rectification entre les PR 6.150 et 8.400 – Canton de Villeneuvois et Villefranchois - Communes de Maleville et Saint-Igest - Lot 1 : TERRASSEMENT ET ASSAINISSEMENT	348 545,00 € HT	Marché ordinaire	ETPL ET V	12260	04/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R143	RD 48 – Aménagement et rectification entre les PR 6.150 et 8.400 – Canton de Villeneuvois et Villefranchois - Communes de Maleville et Saint-Igest - Lot 2 : TRAVAUX DE CHAUSSEE	129 690,00 € HT	Marché ordinaire	GROUPEMENT D'ENTREPRISES GREGORY / ETPL ET V	12700	18/09/2018
Direction des Systèmes d'Information	201818I016	Maintenance des copieurs numériques du Conseil départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum annuel : 109 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SHARP	31036	20/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R122	Déneigement, salage et gravillonnage des RD Lot n° 1 : Subdivision Sud : circuit liaison St-Rome-de-Tarn / Monthaux / Saint-Affrique	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ARLES Jacques SAS	12490	14/09/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R148	RD 84 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 0.000 à 2.839 – Commune de RODEZ	160 380,00 € HT	Marché ordinaire	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST MIDI PYRENEES	12450	01/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R144	RD 19 – Reconstruction du Pont du BAILLOT – Commune de ST CHELY D'AUBRAC	289 500,00 € HT	Marché ordinaire	SAS AUGLANS / SARL CONTE ET FILS / SARL CONTE TP	12104	04/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R146	Déneigement des routes départementales secondaires Lot n° 1 : Subdivision Sud : Canton de CAUSSES ROUGIERS « Brusque »	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	DRESSAYRE Raymond et Fils SNC	12360	09/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R147	Déneigement des routes départementales secondaires Lot n° 3 : Subdivision Centre : Canton de RASPES ET LEVEZOU « Ayssènes-Broquiès »	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL DES LILAS	12480	09/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R145	RD 28 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 8.850 à 16.000 – Communes de GABRIAC, BERTHOLENE et PALMAS D'AVEYRON	329 890,00 € HT	Marché ordinaire	CONTE ET FILS SARL / CONTE TP SARL	12130	04/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R151	RD 911 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 48.935 à 50.450 et 51.030 à 54.215 – Communes de PONT DE SALARS et FLAVIN	390 595,00 € HT	Marché ordinaire	SEVIGNE SAS	12520	04/10/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R152	LIAISON RODEZ CAUSSE COMTAL – Ouvrages d'art 4 ^{ème} tranche – Ouvrage d'art n° 6 : P.I. des Combes – Communes d'ONET LE CHATEAU, SEBAZAC CONCOURES, LA LOUBIERE et MONTROZIER	1 128 191,61 € HT	Marché ordinaire	MATIERE SAS	15130	15/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R154	RD 28 – Réparation du Pont de GABRIAC – Commune de GABRIAC	219 997,90 € HT	Marché ordinaire	SAS AUGLANS	12104	04/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R149	RD 644 – Réparation des superstructures du Pont de LA DEVEZE – Communes de SAINT AMANS DES COTS et MONTPEYROUX	224 952,95 € HT	Marché ordinaire	SAS AUGLANS	12104	04/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R150	RD 42 – Opération de sécurité du PR 61.000 à 62.300 et sauvegarde de chaussée du PR 60.481 à 61.000 – Commune de FLORENTIN LA CAPELLE	307 887,25€ HT	Marché ordinaire	ALARY ET FILS	12140	10/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R155	RD n°29 – confortement d'un mur de soutènement aval par croix de Saint-André ancrées au PR 45+700 - Commune de PEYRELEAU	62 450,00 € HT	Marché ordinaire	M.T.P.S. S.A.S	81490	12/10/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P011	Aménagement de la Maison des Solidarités Départementales à ESPALION - Installation ascenseur	21 360,00 € HT	Marché ordinaire	ORONA CENTRE	63170	14/08/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P014	Entretien et maintenance des extincteurs et vérification des systèmes de désenfumage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SLMI	34670	10/10/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P015	Extension d'un préau au collège public de ST GENIEZ	107 052,00 € HT	Marché ordinaire	EURL BERTRAND SUD METAL INDUSTRIE / SAS MED BESOMBES	12100	30/10/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P016	Fourniture, pose et maintenance de mobilier urbain <u>LOT 1</u> : Fourniture, pose et réparation du mobilier urbain	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LE TOIT DE BOIS – JEAN-MARIE LANNES	12740	22/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R156	Reprographie de divers dossiers et documents	sans montant minimum montant maximum : 40 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	SOPROBAT	12035	05/11/2018
Pôle des Solidarités Départementales	201818S005	Prestation de réservation, d'émission et de livraison de titres de transport ferroviaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale du Conseil départemental de l'Aveyron	sans montant minimum annuel montant maximum annuel : 70 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	VOYAGES 31 VERDIE BUSINESS	31200	23/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R157	Travaux de taille, d'haubanage, d'abattage d'arbres et de rognage ou carottage de souches sur les dépendances routières du Département et sur le patrimoine départemental – LOT N° 1 : Zone Nord	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ARBO PARC SARL	12330	28/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R158	Travaux de taille, d'haubanage, d'abattage d'arbres et de rognage ou carottage de souches sur les dépendances routières du Département et sur le patrimoine départemental – LOT N° 2 : Zone Ouest	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ARBO PARC SARL	12330	28/11/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R159	Travaux de taille, d'haubanage, d'abattage d'arbres et de rognage ou carottage de souches sur les dépendances routières du Département et sur le patrimoine départemental – LOT N° 3 : Zone Centre	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ARBO PARC SARL	12330	28/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R160	Travaux de taille, d'haubanage, d'abattage d'arbres et de rognage ou carottage de souches sur les dépendances routières du Département et sur le patrimoine départemental – LOT N° 4 : Zone Sud	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AGRI SUD OUEST	81300	28/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R161	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 1 : Subdivision Ouest – Rieupeyroux, Montbazens, La Salvetat, Rignac.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TRANIER SARL	12270	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R162	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 2 : Subdivision Ouest – Decazeville, Capdenac, Marcillac.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	M.2.A.	12300	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R163	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 3 : Subdivision Ouest – Rieupeyroux, Montbazens, La Salvetat, Rignac.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	M.2.A.	12300	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R164	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 4 : Subdivision Sud – Saint Sernin	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	METALLERIE POUJOL Bruno	12370	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R165	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 5 : Subdivision Sud – Camarès	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	LE METALLIER SARL	12360	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R166	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 6 : Subdivision Sud – Saint Affrique	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	OLLIER ALU SARL	12250	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R167	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 7 : Subdivision Sud – Millau	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	METALLERIE FROMENT	12520	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R168	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 8 : Subdivision Sud – Cornus, La Cavalerie	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	FABREGUETTES GARAGE	12540	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R169	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 9 : Subdivision Nord – Saint Geniez	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ST GENIEZ MACHINES AGRICOLES	12130	13/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R170	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 10 : Subdivision Nord – Espalion, Bozouls	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GROS ALAIN GARAGE	12190	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R171	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 11 : Subdivision Nord – Saint Chely	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	Ets LACASSAGNE Daniel	12470	13/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R172	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 12 : Subdivision Nord – Entraygues, Saint Amans	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	EUROPE NEGOCE	12140	03/12/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R173	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 13 : Subdivision Nord – Laguiole	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	Garage PRUNIERES BORIES SARL	12210	13/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R174	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 15 : Subdivision Centre – Pont de Salars	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	DELMAS PASCAL SASU	12290	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R175	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 16 : Subdivision Centre – Salles Curan	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	S.M.A. SARL	12410	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R176	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 17 : Subdivision Centre – Vezins	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BERTRAND Jean-Pierre Garage	12780	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R177	Travaux de serrurerie- métallerie sur engins et ouvrages du Conseil départemental – LOT N° 18 : Subdivision Centre – Réquista	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GRIMAL SERVICES SARL	12170	03/12/2018
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	201818H002	Fourniture de titres restaurant	Quantité minimum : 150 000 titres par an Quantité maximum : 310 000 titres par an	Accord cadre à bons de commande	EDENRED France	92240	30/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R179	Liaison Fontanges (RD 901) – Bel-Air (RD 840) – Création d'une liaison Fontanges – Bel Air entre le carrefour giratoire de Fontanges et la rue de l'Étain – Terrassements, assainissement. Commune d'ONET LE CHATEAU	Tranche F : 428 758 € HT Tranche O : 39 120 € HT	Marché à tranches 467 878 € HT	SEVIGNE SAS	12520	29/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R180	RD 911 – Aménagement de sécurité sur l'Avenue de Marengo – Canton de CEOR SEGALA – Commune de BARAQUEVILLE	848 978,45 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD-OUEST	12850	03/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P018	Nettoyage des locaux et de vitrerie dans le cadre d'un groupement de commandes	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GSN	12000	10/12/2018
Service Communication et Documentation	201818C027	Fourniture de polos personnalisés.	5 388 € HT	Marché ordinaire	PROIETTI	12000	11/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R178	Investigations complémentaires et opérations de locations des réseaux souterrains, pour l'ensemble des services du Conseil Départemental	sans montant minimum Montant maximum annuel : 55 000 € HT	Accord cadre à bon de commandes	ELLIVA SARL	73000	20/11/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P029	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lots n° 1, 18, 20, 21 et 26.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TRANSGOURMET MIDI PYRENEES	31620	03/01/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P030	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lots n° 2 à 11.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SOVIA SAS	12850	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P031	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lots n° 12, 13, 15 et 16.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ETS SERRAULT	12700	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P032	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 14.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SOCIETE PORC MONTAGNE SAS	12850	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P033	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 17.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BLASON D'OR SAS	24100	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P034	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 19.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CANT'AVEY'LOT SCA	46270	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P035	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 23.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GAEC DE LA BERBEZIE	12300	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P036	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 24.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	GELDOC SAS	12450	03/01/2019

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P037	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 25.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AFG FOIE GRAS SAS	12450	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P038	Fourniture et livraison de produits alimentaires frais notamment issus de la production locale et de l'agriculture biologique (viandes et charcuterie, œufs et produits laitiers) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lots n° 27 et 28.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	PAYSANS BIO D'AVEYRON	12026	03/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P019	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 1 : Zone centre.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	ALVEA SNC	47200	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P020	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 2 : Zone nord.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	ALVEA SNC	47200	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P021	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 3 : Zone sud.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	ALVEA SNC	47200	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P022	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 4 : Zone Ouest.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	ALVEA SNC	47200	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P023	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 5 : Parc départemental de Bel-Air à Rodez.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	ALVEA SNC	47200	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P024	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 1 : Zone centre.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	TRANSCAREL	12001	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P025	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 2 : Zone nord.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	TRANSCAREL	12001	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P026	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 3 : Zone sud.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	TRANSCAREL	12001	19/12/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P027	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 4 : Zone Ouest.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	TRANSCAREL	12001	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P028	Fourniture et livraison de fuel combustible de chauffage dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12. Lot n° 5 : Parc départemental de Bel-Air à Rodez.	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés subséquents	TRANSCAREL	12001	19/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P039	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n° 1 : Produits à usage unique	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	GROUPE PLG SUD OUEST SAS	33295	18/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P040	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n°2 : ouate et essuyage	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	ORAPI HYGIENE SAS	69120	18/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P041	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n°3 : Produits hygiène cuisine	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	BONNET HYGIENE SARL	48000	18/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P042	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n°4 : produits hygiène générale et blanchisserie	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	BONNET HYGIENE SARL	48000	18/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P043	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n°5 : broserie	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	SODISCOL SAS	31142	18/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P044	Fourniture de produits d'entretien et de petit matériel hôtelier pour les membres adhérents au groupement de commandes coordonné par le Département Lot n°6 : petit matériel hôtelier	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à marchés	Etablissement CALLE	31240	18/12/2018
Pôle des Solidarités Départementales	201818S007	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) du Département de l'Aveyron – 6 lots	Sans montant minimum Montant maximum / an : 2 500 € HT	Accord cadre à bons de commandes	PSY SUD OUEST	33000	7/01/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201818S005	Réalisation d'une étude stratégique sur la faisabilité de la mise en œuvre de la domotique chez les personnes âgées et pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de son déploiement dans le département de l'Aveyron	Tranche ferme : Forfait de 77 600 € TTC Tranche optionnelle à bons de commande : sans montant minimum montant maximum : 50 000 € TTC	Marché à tranches	FONDATION I2ML	30000	19/12/2018

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P046	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège et d'un gymnase à LA CAVALERIE dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le Conseil Départemental.	Pour le collège : 1 230 000 € HT Pour le gymnase : 384 800 € HT Total du marché : 1 614 800 € HT	Marché négocié	SARL BPA ARCHITECTURE / Atelier d'architecture Christophe BOS / TERRELL GROUP / BETSO / EPSILON GE /Gui JOURDAN / INGECOR / AUBAINE / Emmanuel GUILLEMET / Cabinet FRUSTIE et Ass.	34070	27/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P017	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et mise en conformité de la chaufferie SARRUS	32 000 € HT	Marché ordinaire	BETINSE	12850	4/01/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201818S008	Mission d'animation et de suivi d'un programme d'intérêt général dans le département de l'Aveyron – 2 lots – LOT 1 : Zone du Nord Aveyron	189 130 € HT	Marché ordinaire	ASSOCIATION OC'TEHA	12026	11/01/2019
Pôle des Solidarités Départementales	201818S009	Mission d'animation et de suivi d'un programme d'intérêt général dans le département de l'Aveyron – 2 lots – LOT 2 : Zone du Sud Aveyron	189 130 € HT	Marché ordinaire	ASSOCIATION OC'TEHA	12026	11/01/2019
Secrétariat des Assemblées et des Commissions	201818H003	Achat de papiers dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental de l'Aveyron	sans montant minimum sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	ABOR DISTRIBUTION	12000	11/01/2019

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P056	Mission de coordination en matière de SPS dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental	Avenant n°1 : modification de la composition du groupement de prestataires suite au décès du cotraitant	SARL COORDINATION BASSIN DOURDOU	19/09/2018
Service Communication	201818C015	Fourniture d'objets et de supports publicitaires pour 2018 - Lot N°1 : Fourniture de tee-shirts	Avenant n° 2 : Création de prix supplémentaire. Pas d'augmentation du montant du marché.	ESAT CEIGNAC	08/06/2018
Partenariat et Innovation	201818D004	Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication pour un évènement de recrutement de compétences et de porteurs de projets	Avenant n° 1 : Augmentation du montant total de la tranche optionnelle 2 -TO2 augmentée de 5 700 € HT, soit 6840 € TTC -Montant global initial du marché : 73 200 € HT, soit 87 840 € TTC -Nouveau montant global du marché (toutes tranches comprises) : 78 900 € HT, soit 94 680 € TTC	ICOM COMMUNICATION	01/10/2018
Direction de l'Agriculture et Aménagement de l'Espace	11-A-002	Participation à l'élaboration du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier avec inclusion d'emprise et réalisation de l'étude d'impact – LOT 2 : Contournement routier d'ESPALION	Avenant n° 2 : Ajout de prestations supplémentaires Augmentation du montant total du marché de 2 000 € HT Nouveau montant du marché : 27 600 € HT	RURAL CONCEPT	10/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R032	RD 221 – Réfection de la chaussée entre les rues LASSALE et MIRAMONT du PR 0.000 à 0.770. Commune de DECAZEVILLE	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire et prolongation du délai d'exécution de 20 jours. Pas d'augmentation du montant du marché. Nouveau délai d'exécution : 2 mois et 20 jours	GREGORY	01/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	16-R-172	RD – Travaux en accès difficile – débroussaillages, purges, minage, confortement et parades	Avenant n°2 : bordereau de prix supplémentaires n°2 Pas d'augmentation du montant du marché	EIFFAGE GC	15/10/2018
Service communication	201818C003	Création d'une déclinaison graphique et d'outils de communication pour la Médiathèque départementale de l'Aveyron	Avenant 1 : augmentation de la partie forfaitaire du marché de 160 € HT. Montant initial du marché : partie forfaitaire : 7 160 € HT Partie à bons de commande : sans montant minimum – maximum de 2 kakémonos – Pas d'augmentation Nouveau montant du marché (partie forfaitaire) : 7 320 € HT	David FOURRE / Cédric CAILHOL	20/10/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	15-R-150	Fourniture, transport et livraison de chlorure de sodium – Lot n° 1 : Fourniture, transport et livraison de sel de déneigement de classe A	Avenant n°1 : création d'un prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché.	QUADRIMEX SELS	07/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R003	RD 902 – Aménagement en traverse de l'avenue de Rodez du PR 38.700 à 39.950 et de l'avenue Vallée du Tarn du PR 39.1165 à 39.1260. Commune de REQUISTA	Avenant n°1 : création de prix supplémentaire, augmentation de la masse des travaux de 70 825,00 € HT et prolongation du délai d'exécution de 2 mois. Nouveau montant du marché : 758 043,50 € HT soit 909 652,20 € TTC. Nouveau délai d'exécution : 7 mois.	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	16/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R053	Liaison Rodez Causse Comtal – ouvrage d'art 2 ^{ème} tranche – OA 9 P.I. de Lioujas et OA 12 P.I. de Concours	Avenant n°2 : création d'un prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché.	Groupement NGE GENIE CIVIL SAS / LAGARRIGUE SAS / AUGLANS SAS	31/10/2018

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P031	Réhabilitation du parc départemental de Bel-Air - Lot n° 3 : démolition- gros-œuvre	Avenant n°2 : Modification du montant du marché Augmentation du montant de la tranche ferme de 4 398,86 € HT. Nouveau montant de la TF : 588 484,02 € HT. Nouveau montant du marché : 812 363,73 € HT soit 974 836,47 € TTC.	ANDRIEU CONSTRUCTION SAS	15/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R095	Liaison Rodez Causse Comtal – ouvrage d'art 3 ^{ème} tranche – OA 10 : P.I. de Tessonnière et OA 11 : P.I. des Combettes.	Avenant n°1 : création d'un prix supplémentaire et prolongation des délais d'exécution Pas d'augmentation du montant du marché. Prolongation de 2 mois de chacune des phases (phase 1 : OA 10 et phase 2 : OA 11) Le délai global du marché de 8 mois est porté à 10 mois.	CAPRARO Et Cie	16/11/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P021	Travaux d'entretien et de grosses réparations dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le CD12 -Lot n° 6 : Electricité	Avenant n°1 de transfert du cotraitant SPIE SUD OUEST à la SAS SPIE Industrie et Tertiaire suite à absorption fusion de ce cotraitant.	SAS EIFFAGE ENERGIE / AGV Flottes / SPIE Industrie et Tertiaire	15/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R083	RD 543 – Opération de sécurité du PR 0.000 au PR 1.180 – Canton Nord Lévezou – Commune de LUC LA PRIMAUBE	Avenant n° 1 : Définition de prix nouveaux, augmentation de la masse des travaux, prolongation du délai d'exécution Le montant du marché est augmenté de 65 356,50 € HT Nouveau montant du marché : 582 293 € HT soit 698 751,60 € TTC Délai du marché augmenté de 2 mois et porté à 6 mois.	SARL S.C.T.P	19/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R151	RD 911 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 48.935 à 50.450 et 51.030 à 54.215. Communes de PONT DE SALARS et FLAVIN	Avenant n°1 : création d'un prix supplémentaire Pas d'augmentation du montant du marché.	SEVIGNE	22/11/2018
Pôle des Solidarités Départementales	201818S004	Réalisation d'un diagnostic sur les besoins des aidants familiaux et solutions pour améliorer l'offre existante de soutien	Avenant n° 1 : Prolongation du délai d'exécution de la mission Nouvelle date d'échéance de la mission : 28 février 2019	CISAME	03/12/2018
Direction du Patrimoine et des Collèges	201717P042	Réhabilitation du parc départemental de Bel-Air - Lot n° 14 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	Avenant n°2 : Modification du montant du marché Augmentation du montant de la tranche ferme de 22 175,54 € HT. Nouveau montant de la TF : 45 788,80 € HT. Nouveau montant du marché : 325 597,85 € HT soit 390 717,42 € TTC.	THERMATIC SA	22/11/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R082	RD 581 – PONT DE BOZOULS – Réparation et élargissement aval rive droite	Avenant n° 1 : Augmentation de la masse des travaux et prolongation du délai d'exécution. Augmentation du montant de 8 934,81 € HT. Nouveau montant du marché : 137 723,11 € HT soit 165 267,73 € TTC. – Prolongation du délai d'exécution de 10 jours.	AUGLANS	03/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R069	Fourniture de matériaux de construction, d'assainissement, de quincaillerie courante et d'outillage manuel – Lot n° 6 : Subdivision Nord – Secteur de MUR DE BARREZ	Avenant n° 1 : Présentation d'un nouveau bordereau des prix qui annule et remplace celui du marché. Le montant du marché est inchangé.	SARL LAFON GEDIMAT	13/12/2018
Direction des Systèmes d'Informations	201818I001	Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion du patrimoine	Avenant n° 1 : Prolongation de la durée de validité et modification du paiement de la tranche ferme du marché Le montant du marché est inchangé.	PANDOPIA	11/12/2018
Pôle des Solidarités Départementales	2001818S004	Réalisation d'un diagnostic sur les besoins des aidants familiaux et solutions pour améliorer l'offre existante de soutien	Avenant n°1 : prolongation d'un délai d'exécution de la mission	CISAME	17/12/2018

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Service Communication et Documentation	201818C001	Conception de supports de communication pour les musées du Conseil départemental de l'Aveyron	Avenant n° 1 : Prolongation de la durée du marché Durée initiale : jusqu'au 31 12 2018 Nouvelle durée : jusqu'au 31 05 2019	MERICO	20/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201717R104	RD 920 - Restauration du pont de Truyère	Avenant n° 1 : Prolongation du délai d'exécution de 2 mois. Pas d'augmentation du montant du marché.	SAS RODRIGUEZ BIZEUL	27/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R126	RD – Auscultation du réseau routier départemental	Avenant n° 1 : Avenant de transfert. Le marché est transféré du groupement VECTRA/QUALYS TPI à l'entreprise NEXTROAD ENGINEERING	NEXTROAD ENGINEERING	27/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	16R001	Fourniture et livraison de lubrifiants	Avenant n°1 : création de prix supplémentaires / bordereau de prix supplémentaire Le montant du marché reste inchangé	YORK SAS	27/12/2018
Direction des Routes et Grands Travaux	16R126	RD de l'Aveyron – Nettoyage et inspection des drains subhorizontaux	Avenant n°1 : Modification des modalités de règlement	CITEC ASSAINISSEMENT SAS	08/01/2019
Direction du Patrimoine et des Collèges	201818P012	Aménagement de la cour du collège Paul Ramadier commune de Decazeville – Canton de LOT ET DOURDOU	Avenant n° 1 : Modification des prestations du marché, augmentation du délai d'exécution et modification de la décomposition par intervenants. Le délai d'exécution est augmenté d'une semaine. Nouveau délai : 11 semaines. Le montant du marché est inchangé.	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST MIDI-PYRENEES / SAS AUGLANS	09/01/2019
Direction des Routes et Grands Travaux	201818R117	RD 997 – Opération de sécurité – du PR 29.350 au PR 30.300 – Commune de Sauveterre de Rouergue	Avenant n°1 : création d'un prix supplémentaire, augmentation de la masse des travaux et prolongation du délai d'exécution. Le montant du marché est augmenté de 15 600 € HT Nouveau montant du marché : 247 495,00 € HT Le délai d'exécution est prolongé de 1 mois et ainsi porté à 5 mois.	SOTRAMECA / EUROVIA	09/01/2019

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20190301-34621-DE-1-1
Reçu le 05/03/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 mars 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

41 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Simone ANGLADE à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Hélian CABROLIER, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANGLARS

0 - Motion en faveur d'une initiative française pour préserver l'engagement altruiste des sapeurs-pompiers

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion en faveur d'une initiative française pour préserver l'engagement altruiste des Sapeurs-pompiers ;

ADOpte la motion ci-annexée, déposée et signée par Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Vice-Président du Conseil départemental élu sur le canton Lot et Truyère, et Président du SDIS 12.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Motion en faveur d'une initiative française pour préserver l'engagement altruiste des Sapeurs-pompiers

L'arrêt « Matzak », rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 21 février 2018, a jugé que le temps de garde d'un Sapeur-pompier belge contraint de rejoindre son Centre de secours dans un délai bref, en cas de sollicitation, doit être considéré comme temps de travail. Cette décision suscite chez les Sapeurs-pompiers des inquiétudes légitimes quant aux possibilités de voir désormais les Sapeurs-pompiers volontaires soumis au code du travail.

La sécurité des Aveyronnais repose sur l'engagement volontaire de citoyens acceptant de consacrer de leur temps, de jour comme de nuit, pour porter secours à la population dans le cadre d'une activité de Sapeur-pompier volontaire. Ainsi en Aveyron, 93% des Sapeurs-pompiers sont volontaires, ce qui représente 1 388 hommes et femmes. Sur les 40 Centres d'incendie et de secours, 34 sont composés exclusivement de volontaires assurant les secours sur 80% de la superficie du territoire aveyronnais. La transcription stricte de ce jugement au modèle de sécurité civile français aurait d'indéniables conséquences sur l'engagement de nos Sapeurs-pompiers alors même qu'un plan national ambitieux est engagé pour consolider le modèle altruiste et diversifier les recrutements.

En accord avec l'Assemblée des Départements de France, qui représente les principaux financeurs des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, le Conseil départemental de l'Aveyron prend acte de la volonté du Gouvernement d'agir auprès de l'Union Européenne pour sécuriser l'engagement des Sapeurs-pompiers volontaires en parallèle de leur activité professionnelle, position réaffirmée le 28 novembre 2018 devant la représentation nationale. Nous nous joignons à la demande de l'Assemblée des Départements de France que le Gouvernement trouve la solution la plus efficace pour atteindre ce résultat et de formaliser une telle démarche avant la fin de la mandature européenne actuelle.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20190301-34623-DE-1-1
Reçu le 05/03/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 1 mars 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

41 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Simone ANGLADE à Monsieur Jean-Claude ANGLARS, Madame Karine ESCORBIAC à Madame Corinne COMPAN, Monsieur Stéphane MAZARS à Madame Anne BLANC, Madame Graziella PIERINI à Monsieur Hélian CABROLIER, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Madame Sarah VIDAL

0 - Motion présentée par le groupe Socialiste et Républicain

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion signée et présentée par le groupe Socialiste et Républicain portant sur la pérennité de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse ;

ADOPTE la motion ci-annexée.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 45
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Motion présentée par le groupe Socialiste et Républicain

Deux mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale mettent en cause à court terme la pérennité de l'enseignement de l'occitan dans notre académie.

La première mesure concerne la réforme du lycée et du baccalauréat souhaitée par le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer. Plusieurs dispositions affaiblissent l'apprentissage de la langue occitane et plus globalement des langues régionales dans les établissements scolaires.

Cette réforme met en concurrence systématiquement les langues régionales avec les langues étrangères. Elle dévalorise l'intérêt pour un élève de prendre la langue occitane en option, forme d'enseignement la plus choisie pour les élèves de notre région, en supprimant son caractère bonifiant.

La seconde mesure émane de l'Académie de Toulouse, qui a supprimé la dotation spécifique pour l'enseignement général d'occitan dans les collèges et les lycées. Cette décision va entraîner la fin de nombreux cours et mettre en péril l'enseignement de l'occitan à moyen terme.

En privant l'enseignement de l'occitan des moyens budgétaires nécessaires, en le mettant en concurrence avec les autres disciplines, les décisions prises par le Ministère de l'Education Nationale et le Rectorat vont à l'encontre de :

- la loi sur la refondation du système éducatif de 2013 et au code de l'éducation nationale qui précise dans son article L312-10 que « l'enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ».
- des orientations formulées par le Président de la République le 21 juin 2018 à Quimper : « Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons préconiser leur enseignement ».
- des engagements internationaux de la France sur la protection de la diversité culturelle ;
- du programme de l'UNESCO qui a déclaré 2019 année internationale des langues autochtones.

En conséquence, le Conseil département de l'Aveyron demande le rétablissement des moyens et des conditions d'enseignement spécifiques à l'apprentissage de l'occitan dans l'Académie de Toulouse.



Rodez, le 19 MARS 2019

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil départemental

Jean-François GALLIARD

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr
